

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

(54^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Vendredi 4 Novembre 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN CHÉNARD

1. — Loi de finances pour 1984 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4847).

Agriculture, B. A. P. S. A. (suite).

MM. Combasteil,
Goasduff,
Chauveau,
Mayoud,
Renard,
Métais,
Francis Geng, Rocard, ministre de l'agriculture ;
Didier Chouat,
Alphandéry,
Valroff,
Bourget,
François d'Harcourt,
Hubert Gouze,
Bayou, le ministre.

M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 4861).

MM. le ministre, Jacques Blanc, Barre.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 4874).

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN CHÉNARD,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1984 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1984 (n° 1726, 1735).

AGRICULTURE, B. A. P. S. A. (suite)

M. le président. Nous pourrions l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Combasteil.

M. Jean Combasteil. Monsieur le ministre de l'agriculture, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, s'il est un domaine où l'opposition devrait faire preuve de discrétion, c'est bien celui de la politique agricole. Telle n'a pourtant pas été l'attitude qu'elle a adoptée ce matin, si l'on en juge par les interventions de M. Godfrain et de M. Barre.

A un moment où elle se livre à une attaque violente et globale contre la politique gouvernementale, il faut donc lui rappeler ses responsabilités dans la dégradation de la situation de l'agriculture française par rapport à celle de nos puissants voisins du nord de l'Europe.

Nos campagnes portent encore la trace de sa politique. M. le rapporteur le soulignait ce matin. Il faut rappeler que les montants compensatoires monétaires ont pratiquement supprimé l'unicité des prix depuis 1969. Et ce mécanisme pernicieux ne doit rien à la venue de la gauche au pouvoir.

M. Maurice Douset. Ils n'existent plus !

M. Jean Combasteil. La commission du bilan remarque à ce propos que pendant dix ans l'Allemagne, ainsi d'ailleurs que les Pays-Bas et la Belgique, a bénéficié d'un avantage de prix allant jusqu'à 40 p. 100.

Il faut encore rappeler que le pouvoir précédent a accepté l'absence de règles d'organisation du marché des produits oléagineux, ce qui a permis aux soja américain et brésilien de s'emparer de 85 p. 100 du marché européen des matières riches en protéines. Le manioc et certains autres produits de substitution aux céréales s'y ajoutent.

Faut-il rappeler les nombreuses concessions commerciales que la droite a acceptées et qui pénalisent notre agriculture ? La commission du bilan en énumère dix-huit ; je ne retiendrai que les plus importantes : la consolidation au G.A.T.T. des importations d'oléagineux, les importations sans prélèvement de nombreux produits de substitution aux céréales, les importations de viandes bovines et ovines — pratiquement sans droits de douane —, le beurre néo-zélandais. Dans cette rubrique, je n'ajouterais que le déplorable règlement ovin de 1980 dont M. Godfrain a bien voulu reconnaître ce matin la mauvaise qualité.

Cette politique a durement handicapé le développement de l'agriculture française. C'est encore à la commission du bilan que je prends mes références : « La baisse des revenus bruts d'exploitation a été constante depuis huit ans ». A propos des aides, elle note qu'elles « ont été attribuées au coup par coup » et elle les juge « comme ayant trop avantagé ceux qui l'étaient déjà par la taille de leur exploitation ou le niveau de leur revenu ».

En 1980, on retrouve en effet le revenu moyen atteint dix ans plus tôt, en 1968-1970. Encore s'agit-il de moyenne. En effet, le même document fait état de l'extrême disparité des revenus agricoles et note que 50 p. 100 des agriculteurs ont des revenus inférieurs au salaire moyen des ouvriers français.

Une conséquence grave sera le recul en prix constants, de 1974 à 1980, de l'investissement hypothéquant la modernisation de notre appareil productif.

C'est enfin l'incapacité de l'ancienne majorité à réaliser les réformes dont l'agriculture avait besoin pour s'engager sur la voie de l'expansion.

Il aura fallu six ans pour élaborer la loi de 1980 dont la commission du bilan dit qu'elle a été « surtout un catalogue de bonnes intentions ; elle n'a abordé ni les problèmes de la fiscalité et de la couverture sociale, ni ceux de l'aide aux revenus et de la pluriactivité, ni ceux de la nécessaire liaison entre recherche, développement et enseignement » — autant de sujets auxquels s'attaquent aujourd'hui la nouvelle majorité et le gouvernement de gauche.

J'ajoute qu'elle n'a pas non plus apporté de solution au problème foncier qu'elle s'était proposé de résoudre.

Je vous livre l'explication donnée par la commission à cet immobilisme : « Dans la gestion de ce secteur tout semble s'être passé comme si la concertation entre le Gouvernement et les organisations professionnelles nationales — entendez officielles — était devenue, au moment où la crise imposait un changement des politiques agricoles, un facteur de conservatisme au service du maintien des avantages acquis et d'une distribution inégalitaire des revenus ».

A l'opposé, monsieur le ministre, le bilan de la majorité à mi-parcours du mandat législatif ne manque pas d'aspects positifs dans le domaine agricole.

C'est l'augmentation moyenne du revenu en 1982, alors que celui-ci ne cessait de baisser depuis 1974 ; c'est la mise en place des offices par produit, qui devraient permettre une meilleure organisation des marchés ; c'est une répartition plus équitable de l'augmentation des cotisations sociales ; c'est une amélioration de la réglementation européenne en matière de vin, de fruits et légumes ; c'est l'aide au développement, à la coopération, à l'investissement, à l'installation des jeunes, dont la dotation aura triplé — le caractère incitatif de cette dernière disposition est évident, à tel point qu'en 1982 le nombre d'installations de jeunes a doublé par rapport aux années précédentes.

Dans toute une série de domaines, s'est ébauchée une autre voie : celle d'une agriculture en expansion, et le IX^e Plan confirme ce choix, qui gagnerait toutefois à être plus nettement affirmé.

Pour nous, une telle agriculture doit d'abord assurer à la grande masse des petits et moyens agriculteurs un revenu décent et en progression, qui rémunère effectivement le travail de ces millions de Français, dont certains voudraient aujourd'hui s'attirer les faveurs, après les avoir frappés sans scrupule.

Elle doit également répondre aux besoins intérieurs du pays en matière agro-alimentaire et continuer à jouer son rôle dans les échanges extérieurs.

Les premières étapes que nous avons franchies ne sont cependant pas encore suffisantes, et cela pour deux raisons.

D'abord parce que la situation dans laquelle la gauche a trouvé notre agriculture ne se redresse pas en deux exercices.

M. Lucien Dufard. Très bien !

M. Jean Combastiel. En agriculture plus qu'en d'autres domaines, le temps est un facteur important ; or l'agriculture souffre d'une certaine inertie.

Ensuite, parce que notre agriculture a été pénalisée par le Marché commun, ce qui, par conséquent, confère aux prochaines négociations sur la politique agricole commune une très grande importance.

En trois ans, la gauche a déjà inscrit à son actif un bilan positif, par une action en profondeur plutôt que par la mise en place d'une série de palliatifs conjoncturels, par la recherche d'une plus grande équité dans le soutien accordé à l'agriculture et aux agriculteurs.

Mais elle doit poursuivre son action afin d'améliorer la politique agricole commune.

Les propositions de modification sur ce point qu'a rendues publiques la Commission de Bruxelles suscitent une large et légitime protestation de la part des petits et moyens paysans.

En Bretagne, en septembre dernier, vous avez rappelé, monsieur le ministre, devant une assemblée de jeunes agriculteurs, que la France était la première puissance agricole du Marché commun. Mais vous avez, dans le même temps, constaté qu'elle était le pays le plus pénalisé par ce même Marché commun.

En effet, beaucoup d'agriculteurs s'interrogent sur les retombées positives de ce fameux marché de 250 millions de consommateurs, que leur avaient fait miroiter, voilà plus de vingt ans, les protagonistes de la Communauté européenne.

Nous sommes à un mois du sommet d'Athènes, à l'ordre du jour duquel figure la réforme de la politique agricole commune.

Améliorer celle-ci, afin qu'elle cesse de pénaliser notre agriculture, suppose le rejet de propositions que la Commission a élaborées sous la pression scandaleuse des Etats-Unis. Pour dominer le marché agro-alimentaire mondial et nous faire payer leur crise, leur course aux armements, leurs opérations impérialistes, les U.S.A. font encore pression sur les prix. La Commission répond positivement à cette sollicitation et propose le gel des prix, ce qui, nous le savons, signifie la baisse. Des mécanismes divers sont retenus, par exemple la limitation des garanties et des productions agricoles en Europe.

Les conséquences seraient dr. matiques pour nos producteurs laitiers : en proposant de ne payer qu'à 25 p. 100 de son prix chaque litre dépassant 101 p. 100 de la collecte de 1981, la Commission veut les empêcher d'améliorer leur production, seul moyen pourtant d'échapper à la ruine.

Les conséquences seraient tout aussi graves pour l'ensemble des petits et moyens paysans.

La justification de cette politique malthusienne est aussi irrecevable. Nous affirmons qu'il est scandaleux de parler d'excédents quand la moitié de l'humanité souffre encore de la faim.

Il est possible d'équilibrer le budget agricole de la Communauté européenne en taxant les importations de matières grasses végétales, lesquelles gonflent les stocks, par l'importation illimitée de produits de substitution aux céréales, afin de fournir à bon marché la matière première nécessaire aux usines à lait installées près des ports du nord de l'Europe.

Si la Commission a, pour l'essentiel, cédé à la pression américaine, elle n'a pas, pour autant, pu tirer un trait sur toutes les revendications de notre paysannerie laborieuse.

Aussi est-il proposé un plan de démantèlement étalé sur deux ans des montants compensatoires monétaires. De même, est envisagée l'institution de nouvelles taxes sur les matières grasses végétales.

Nous considérons qu'il s'agit là de brèches qui peuvent être encore élargies, si nous en avons la volonté. L'expérience prouve, en effet, qu'à Bruxelles rien n'est intangible.

Ces mesures permettraient notamment d'obtenir d'abord de nouveaux règlements prévoyant pour les produits agricoles des prix minima intra-communautaires calculés à partir des coûts et des charges que supporte une exploitation familiale ; ensuite, la possibilité d'adapter nationalement certaines directives ou parties de règlements communautaires ; enfin un financement plus juste des caisses du Marché commun, à partir des profits scandaleux que réalisent ceux qui usent des multiples dérogations qui n'ont que trop duré.

Evidemment, ces améliorations concernent le Marché commun tel qu'il existe aujourd'hui. Si, comme s'y activent certains, elles étaient accompagnées de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté, elles seraient aussitôt rendues caduques. L'expérience et la logique nous incitent à souligner cet aspect. Les prix agricoles sont deux fois moindres en Espagne que chez nous, trois fois moindres au Portugal.

L'intégration de nouveaux agriculteurs, avec de tels décalages, serait dramatique pour les paysans français. Elle les conduirait à la ruine d'abord, à l'exode ensuite et aux portes des A.N.P.E. enfin.

Nous ne sommes pas opposés à une coopération mutuellement avantageuse avec l'Espagne et le Portugal : que ces pays nous achètent le blé et la viande bovine qu'ils se procurent aux Etats-Unis et en Argentine, nous pourrions alors réexaminer en leur faveur nos approvisionnements en agrumes et en fruits et légumes frais qui nous font défaut l'hiver.

Mais nous réaffirmons notre opposition à un élargissement du Marché commun qui aggraverait tous les mécanismes négatifs que subissent les petits et moyens paysans, alors qu'il faut, au contraire, améliorer la situation de ces derniers.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de donner à présent l'opinion du groupe communiste sur votre budget.

Certes, ce budget a été fortement affecté par la rigueur. Je partage les choix opérés en faveur de l'industrie, de la formation professionnelle et de la recherche, et que l'on retrouve dans le budget général de l'Etat. L'agriculture bénéficiera d'ailleurs

des retombées de ces choix fondamentaux. On peut néanmoins regretter que ces mêmes actions ne recueillent en agriculture ni la même attention ni la même priorité.

Certes, à l'intérieur de votre enveloppe, vous avez privilégié des mesures porteuses d'avenir. Je veux citer, en approuvant ces choix, l'installation des jeunes, la formation initiale et continue, l'orientation et la modernisation des productions, particulièrement celles pour lesquelles nous sommes déficitaires, et certains investissements productifs, dans l'hydraulique ou les industries agro-alimentaires.

Mais, pour l'ensemble de ces choix, la priorité signifie souvent le maintien, voire, dans certains cas, un recul des crédits en volume par rapport aux années précédentes.

Il faut espérer que, aussi modestement doté, ce budget ne sera pas amputé par un arrêté, comme cela fut le cas en mai dernier.

Nous aurions souhaité que les crédits d'investissements soient plus importants, notamment pour l'hydraulique, les travaux d'équipement rural et la maîtrise du foncier.

Cependant, nous notons que le projet de budget pour 1984 s'inscrit dans la perspective de la loi de Finances et nous apprécions la place qui a été réservée à l'agriculture dans les programmes prioritaires d'exécution. Nous voyons les résultats de l'action que nous avons conduite en juin dernier, lors du débat de la première loi, pour mieux inscrire l'agriculture parmi les activités productives, sans retomber dans le ghetto d'un programme particulier.

Je voudrais vous interroger, monsieur le ministre, sur les conséquences que peut avoir la suppression d'emplois dans votre ministère. J'espère qu'elle ne compromettra pas la qualité du travail et qu'aucun employé ne sera réduit au chômage.

Enfin, je regrette la suppression de l'indemnité viagère de départ, complément de retraite, et de la prime d'apport structurel.

Malgré la rigueur, le projet de budget pour 1984 et les orientations, encore perfectibles retenues dans les programmes prioritaires d'exécution, témoignent de la volonté de la gauche de conduire l'agriculture française dans la voie de l'expansion.

Nous avons, monsieur le ministre, toujours défendu ce choix. Nous le confirmerons ce soir, en adoptant le projet de budget pour 1984. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Goasduff.

M. Jean-Louis Goasduff. Monsieur le ministre, le projet de budget de l'agriculture pour 1984 ne s'inscrit pas dans une politique caractérisée par la rigueur mais par des rigueurs.

Votre rigueur revêt, en effet, des degrés divers et force est de constater aujourd'hui qu'elle affecte l'agriculture avec une acuité toute particulière.

Certes, l'analyse budgétaire permet des interprétations multiples, mais ni les transferts ni le fait que les dépenses agricoles proviennent de plusieurs budgets ne cachent la réalité d'une politique qui sacrifie un secteur fondamental pour l'économie nationale dans les domaines de l'emploi, de l'aménagement du territoire et de la balance commerciale.

Il apparaît de plus en plus évident que l'agriculture ne fait plus partie des grandes priorités gouvernementales. Le budget du ministère de l'agriculture progresse de 4,3 p. 100, soit à un rythme inférieur de 2 p. 100 à celui de l'Etat. Il diminuera en valeur réelle puisque selon les prévisions les plus optimistes, l'inflation atteindra 5 p. 100 en 1984. En comparant les objectifs gouvernementaux et la réalité de l'évolution des prix en 1983, nous pouvons mesurer aisément l'écart qui les sépare!

Les dépenses agricoles ne représenteront plus, en 1984, que 11,8 p. 100 des dépenses civiles de l'Etat contre 12,8 p. 100 en 1983, 13 p. 100 en 1982 et 14,1 p. 100 en 1981.

Mais que signifient encore les chiffres aujourd'hui avec la politique si incertaine et si brouillonne qui est menée par le Gouvernement? Cette politique conduit à des remises en cause qui creusent un fossé profond entre les engagements financiers votés et les engagements effectivement réalisés. Dans un tel contexte, les annulations de crédits en 1983 pourraient même permettre d'annoncer, avec ce projet de budget, une augmentation des dépenses d'équipements agricoles de 20 p. 100 par rapport à l'année précédente et non une chute de quelque 8 p. 100.

Les projets de budget deviennent des « miroirs aux alouettes » et nous avons à nous prononcer sur des « projets à l'italienne » qui ne revêtent plus qu'une signification très limitée. Ils sont à l'image des promesses qui avaient été faites aux Français en 1981; ils sont le reflet d'une politique qui, en voulant aller dans tous les sens ne mène finalement nulle part.

M. Francis Geng. Hélas!

M. Jean-Louis Goasduff. A l'incompréhension des paysans devant votre politique agricole, risque, hélas! de succéder le découragement.

D'une part, ils constatent votre impuissance face aux attaques adressées à la politique agricole commune et vos difficultés face aux propositions de limitation des dépenses agricoles de l'Europe.

Non seulement vous ne pouvez empêcher cette réduction du budget agricole communautaire, mais en plus vous ne refusez pas catégoriquement un élargissement qui implique un surcroît de dépenses et d'interventions. En résumé, vous admettez que des disponibilités moindres concernent un plus grand nombre d'exploitants.

D'autre part, vous leur démontrez, par ce projet de budget particulièrement serré, qu'ils ne peuvent pas compter sur une aide éventuelle de l'Etat Français en cas de crise dans la Communauté.

Or il apparaît de plus en plus probable, avec la prochaine échéance du sommet européen d'Athènes qui doit préciser les premières modalités de la réforme de la politique agricole commune, avec l'épuisement des ressources financières de la Communauté, avec les propositions sévères de la Commission pour nos agriculteurs, que le Gouvernement français devra céder ou bloquer la mécanique du désengagement agricole.

Quelle que soit l'option choisie, elle coûtera cher aux paysans français.

Si le Gouvernement français accepte une politique de crise, en refusant les aménagements négatifs proposés pour réformer la politique agricole commune, les mécanismes de soutien des marchés, les ajustements de prix pour la prochaine campagne risquent d'être insuffisants, voire réduits à leur plus simple expression.

Cette position qui nous paraît pourtant la meilleure pour préserver l'avenir de l'agriculture nécessiterait toutefois un soutien national de l'activité que l'austérité budgétaire socialiste ne permet pas aujourd'hui. Dans ces conditions, un fait apparaît certain: les paysans auraient à supporter de plein fouet une crise qui menacerait directement la survie de beaucoup d'exploitations.

Si, au contraire, le Gouvernement cède — ce que nous ne souhaitons pas — la réduction des prix d'intervention ou l'introduction de quotas, dont l'arbitraire et le caractère restrictif apparaissent évidents, remettront en cause la rémunération du capital et du travail dans de nombreuses exploitations françaises et consacreront une politique française d'abandon au profit des agricultures industrialisées des pays du nord de la Communauté.

Dans ces conditions, toute possibilité de dynamisme agricole semble abandonnée. Au mieux les exploitants les plus avancés techniquement et économiquement pourront simplement maintenir leur niveau de production. Et les autres?

L'enveloppe affectée à la bonification d'intérêts diminuera en 1984 de 1,6 p. 100 en francs courants, c'est-à-dire de beaucoup plus si l'on tient compte de l'inflation.

La suppression des prêts à moyen terme ordinaires à partir du 1^{er} octobre 1983 constitue également un handicap supplémentaire à la modernisation des exploitations. Incontestablement, cette mesure consacre un désengagement financier important de l'Etat. Environ un milliard d'investissements agricoles ne seront plus financés par des prêts bonifiés. La contrepartie de l'éligibilité aux prêts Codevi pour certains investissements pose d'ailleurs plusieurs questions de fond.

Les risques de banalisation du financement, l'atteinte au monopole du Crédit agricole apparaissent évidents et l'on voit mal comment vous pourriez écarter des financements agricoles réalisés à partir des Codevi les autres institutions bancaires. N'y a-t-il pas là le risque que la « banque verte » perde un peu plus de son caractère agricole et que les paysans qui l'ont créée voient un de leur instrument leur échapper? Pourriez-vous nous éclairer à ce sujet?

En tout état de cause, le financement bonifié pour l'acquisition de cheptel, pour certains matériels d'occasion ou petits matériels, pour les bâtiments destinés à les abriter et pour le logement des agriculteurs est remis en question. Les restrictions constituent un nouvel handicap pour les petites exploitations; de même les dépenses bénéficiant aux zones défavorisées et de montagne sont en nette régression.

Les dépenses d'équipement sont réduites à leur plus simple expression et les actions que vous qualifiez de prioritaires sont souvent caractérisées par une simple reconduction des crédits.

Cette rigueur particulière, qui s'apparente à une austérité draconienne, ne contraste-t-elle pas avec les déclarations gouvernementales sur la relance des investissements?

Une fois encore, l'agriculture apparaît écartée de cette priorité. Même certaines manœuvres de transfert budgétaire ne parviennent pas à cacher l'ampleur du désengagement. Ainsi la réintroduction des dépenses relatives à l'eau et l'assainissement, antérieurement affectées à la dotation globale d'équipement, ne corrige que faiblement la chute réelle des autorisations de programme. Quant aux crédits de paiement, ils sont notoirement

insuffisants et ne parviendront pas à couvrir les besoins pour réaliser de nombreuses actions prévues ou engagées dans les départements.

Ces restrictions s'ajouteront aux lenteurs qui caractérisent les actions attribuées à la dotation globale d'équipement.

Quant à la politique des structures, elle met en évidence un paradoxe quelque peu surprenant. D'une part, votre politique économique engendre une baisse du revenu agricole qui condamne de nombreux paysans à cesser leur activité. D'autre part, votre politique des structures rend plus restrictives les aides au départ, à l'installation et aux mutations professionnelles.

Or chacun sait que la condition fondamentale pour assurer le maintien d'un nombre suffisant d'exploitants demeure la possibilité pour eux d'obtenir une formation leur permettant de s'engager dans une compétition pour un juste revenu du travail et des capitaux engagés.

Après le IX^e Plan, qui écarte l'agriculture des grandes priorités nationales, le désengagement financier de l'Etat frappe durement les paysans dans de nombreux domaines : prestations sociales, financement, politique des structures. Nous prenons acte, monsieur le ministre, de la priorité accordée à la formation. Nous attendons cependant de connaître le projet de loi que vous nous avez annoncé pour mesurer l'effort consenti en faveur de l'enseignement agricole tant public que privé. Notre vigilance portera sur la reconnaissance du pluralisme qui d'ailleurs fait sa richesse. Notre vigilance portera également sur l'attribution des bourses aux élèves scolarisés à temps plein ou par intermittence, par exemple dans des maisons familiales rurales.

M. Jacques Godfrain. Très bien !

M. Jean-Louis Goasduff. Les récents résultats du commerce extérieur ont encore témoigné du rôle important que joue l'agriculture pour le rétablissement des grands équilibres.

La politique agricole nationale semble oublier que pour exporter il faut d'abord produire et que pour produire, il faut non seulement être compétent mais aussi disposer de moyens.

Il serait nécessaire que soient définis rapidement, tant de la part des autorités nationales que des autorités européennes, le type d'agriculture, la population agricole et la place du secteur agro-alimentaire qu'elles entendent promouvoir.

Aujourd'hui, ce projet de budget pour l'agriculture est l'expression d'une situation de pénurie qui résulte d'un laxisme grave de la politique économique menée en France en 1981 et 1982.

M. Charles Pistre, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les dépenses ordinaires. N'importe quoi !

M. Jean-Louis Goasduff. Il est d'ailleurs surprenant que l'agriculture, secteur écarté des largesses irresponsables distribuées durant les années 1981 et 1982, doive en subir de plein fouet les conséquences.

M. Pierre Jagoret. Que s'est-il passé pendant vingt-trois ans, monsieur Goasduff ?

M. Jean-Louis Goasduff. Je ne dis pas n'importe quoi. Les agriculteurs vous jugeront, monsieur !

Ce n'est pas l'intérêt du pays de menacer une activité qui représente incontestablement un grand atout pour l'avenir.

Il est urgent de permettre le rétablissement de l'équilibre financier des exploitations. Il est pressant d'accorder à l'agriculture les moyens de la compétitivité internationale qu'elle ambitionne. Il est fondamental d'assurer aux paysans français des conditions de vie et de travail meilleures et de leur redonner confiance en l'avenir.

De toute évidence, le projet de budget qui nous est présenté ne répond pas à ces nécessités.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, le groupe du R.P.R. ne le votera pas. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Chauveau.

M. Guy-Michel Chauveau. Les discours des orateurs de l'opposition, depuis ce matin, empreints comme d'habitude de sinistrose et de catastrophisme...

M. Christian Bergelin. Et les vôtres quand vous étiez dans l'opposition ?

M. Guy-Michel Chauveau. ... nous ont permis de constater une fois de plus non seulement leur mauvaise foi évidente, mais aussi leur manipulation des chiffres et des réalités.

Comment en effet oser affirmer que l'amélioration des revenus de 1982 est due aux prix décidés à Bruxelles en 1981 et passer sous silence les excellents résultats obtenus à Bruxelles en 1982 et 1983 par nos ministres de l'agriculture ?

M. Pierre Jagoret. Très bien !

M. Guy-Michel Chauveau. Comment oser affirmer que l'augmentation du dollar est due à la baisse du franc ? Quel argument pour un économiste distingué ! (Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Christian Bergelin. Il faut regarder les chiffres !

M. Guy-Michel Chauveau. Comment ne pas reconnaître que les 14 p. 100 d'inflation que nous a laissés M. Barre ont largement contribué au rétablissement des montants compensatoires monétaires ?

Comment oser affirmer que le B.A.P.S.A. est un mauvais budget, alors que pour la première fois depuis longtemps la cotisation des agriculteurs est passée au-dessous des 10 p. 100 sans porter atteinte aux prestations...

M. René André et M. Jacques Godfrain. C'est faux !

M. Guy-Michel Chauveau. ... ce que reconnaît d'ailleurs la principale organisation du monde agricole. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Jacques Godfrain. C'est une manipulation des chiffres !

M. Guy-Michel Chauveau. Lorsqu'on parle du budget annexe des prestations sociales agricoles...

M. Francis Geng. Il est maigre !

M. Guy-Michel Chauveau. ... on ne retient souvent que deux chiffres, l'augmentation des prestations et surtout la progression de la cotisation professionnelle directe, tant il est vrai que cette augmentation de cotisation apparaît le seul élément concret pour les agriculteurs en activité qui ne sont pas toujours, pour des raisons diverses, au fait de la répartition et du montant des prestations. Cette cotisation peut alors apparaître pour certains comme une charge indue, mais je ne doute pas que les organisations professionnelles nous aideront à expliquer l'originalité, bien sûr, de la protection sociale agricole, mais aussi ses ressources et ses dépenses.

Constatons d'abord que la cotisation professionnelle directe augmentera de 9,8 p. 100, augmentation beaucoup moins élevée que celles des années précédentes. Faut-il rappeler qu'entre 1976 et 1980 les cotisations des agriculteurs actifs sont passées de 15,2 p. 100 à 23,5 p. 100, et ce, ainsi que le précisait ce matin notre collègue M. Couillet, sans que les agriculteurs aient bénéficié alors des avantages que nous leur avons accordés depuis ?

Depuis le mois de mai 1981, le minimum vieillesse est passé de 17 000 francs à 26 500 francs pour une personne seule — augmentation supérieure à 50 p. 100 — et de 34 000 à 49 000 francs pour un couple lorsque les deux conjoints bénéficient du fonds national de solidarité.

M. Didier Chouat. Grâce à la gauche !

M. Guy-Michel Chauveau. La valeur du point de retraite est passée de 10,45 à 13,30. Les pensions d'invalidité totale se sont accrues de plus de 50 p. 100 et celles d'invalidité partielle de près de 30 p. 100. Les prestations familiales ont été également relevées : 70 p. 100 environ pour deux enfants. L'allocation de remplacement versée au conjoint en cas de maternité a subi diverses améliorations. La durée, fractionnée, de la période de remplacement peut aller jusqu'à cinquante jours avec un taux de prise en charge de 90 p. 100.

M. Didier Chouat. Grâce à la gauche !

M. Guy-Michel Chauveau. En 1984, les crédits pour l'assurance maladie augmenteront de 10 p. 100. Cette augmentation prend en compte deux évolutions : premièrement, la diminution de la population agricole : de 3,8 millions en 1983 à 3,7 millions en 1984 ; deuxièmement, la progression prévisible de la consommation et du coût moyen des prestations du fait même du vieillissement important de la population agricole.

La progression des dépenses de santé doit se ralentir, d'une part, en développant la prévention, d'autre part, par une meilleure efficacité des soins.

Concernant les prestations familiales, en augmentation de 6,2 p. 100, il est à noter que les crédits inscrits au budget ont été supérieurs en 1983 aux prestations versées car le nombre de bénéficiaires diminue puisqu'il est passé de 710 000 en 1981 à 650 000 en 1982. Cette baisse de la natalité est inquiétante.

Quant aux prestations vieillesse, elles resteront stationnaires en raison de la croissance des dépenses et de la baisse des effectifs.

Ainsi, monsieur le ministre, les exploitants agricoles ont bénéficié depuis trente mois non seulement des améliorations générales intervenues en matière sociale, mais aussi de mesures spécifiques destinées à atténuer le retard accumulé pendant des années par le régime de protection qui leur est propre.

Devant le conseil supérieur des prestations sociales agricoles, en mai dernier, vous avez rappelé la nécessité de la recherche d'une meilleure connaissance des facultés contributives des

assurés et la poursuite de l'indispensable politique de solidarité entre les agriculteurs.

Oui, malgré l'effort déjà accompli, il faut aller vers une répartition plus juste des charges.

L'effort accompli, c'est d'abord l'effort de modulation des cotisations entrepris ces deux dernières années car, il faut le rappeler — ce qu'aucun orateur de l'opposition n'a fait, et c'est dommage — jusqu'en 1980 les taux d'augmentation les plus élevés affectaient généralement les tranches de revenus les plus basses.

M. Didier Chouat. C'est vrai !

M. Guy-Michel Chauveau. Cette tendance s'est inversée nettement depuis le budget de 1982, et le décret du 21 juillet 1983 relatif au mode de calcul des cotisations techniques d'assurance maladie et vieillesse a contribué à cette amélioration par un déplaçonnement de la cotisation d'assurance maladie et une moindre dégressivité du barème de cette cotisation.

La concertation engagée au sein de la commission administration-profession a permis de dégager des mesures qui vont dans le bon sens, notamment la prise en compte dans l'assiette des cotisations de 40 p. 100 du revenu brut d'exploitation et de 10 p. 100 du revenu net d'exploitation.

Le revenu cadastral, nous en sommes tous conscients, ne reflète qu'approximativement la valeur des terres et n'a aucun lien direct avec le revenu de l'exploitation. Il convenait donc de modifier cette assiette.

La concertation engagée a, de plus, permis de trouver des solutions ponctuelles qui permettent d'atténuer des disparités criantes. Mais il faut encore avancer, et, sans pénaliser les agriculteurs dynamiques et performants, il faut rechercher une meilleure connaissance de la potentialité des exploitants et une meilleure connaissance des revenus des exploitants. Il ne saurait y avoir, en effet, de solidarité sans transparence.

Après avoir souligné l'amélioration des prestations et la meilleure répartition des charges, je voudrais, monsieur le ministre, appeler votre attention sur plusieurs points.

Le développement de la prévention doit toujours être une des priorités. Les initiatives prises par la mutualité sociale agricole sont exemplaires. Il faut les encourager.

L'année dernière, les caisses de la mutualité agricole se sont associées à la campagne de vaccination contre la grippe. Elles ont dépensé à cet effet 8 millions de francs.

Il est dommage que cette somme ait été prélevée sur les crédits initialement affectés à l'aide ménagère. Il faut donc trouver une autre source de financement.

Remarquons, à propos de l'aide ménagère, que l'aide par bénéficiaire a été de 1 945 francs par personne dans le régime agricole contre 3 044 francs en moyenne dans le régime général, et ce pour 1,12 p. 100 des retraités contre 3,54 p. 100 pour le régime général.

J'appelle aussi votre attention, monsieur le ministre, sur la nécessaire revalorisation des retraites agricoles. En 1982, le montant moyen des retraites versées s'est élevé à 13 825 francs, alors que pour les retraités affiliés au régime général il était, la même année, de 19 162 francs et ce, malgré l'effort fait depuis deux ans, il faut le reconnaître, qui permet la parité des prestations pour les agriculteurs les plus modestes.

Une autre interrogation concerne l'I. V. D. complément de retraite et la prime d'apport structurel. Est-ce que les conditions d'attribution de l'indemnité annuelle de départ, l'I. A. D., seront profondément modifiées ? Pouvez-vous nous apporter des précisions à ce sujet ?

Les mesures récentes d'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite ne concernent pas les agriculteurs. Si les agriculteurs de certaines régions céréalières, d'élevage de bovins ou autres, y sont peu sensibles, il n'en est pas de même des agriculteurs et agricultrices des régions de polyculture, surtout dans des zones naturellement défavorisées. Chacun sait bien que le coût d'une mesure générale ne peut être supporté par la profession seule, mais on ne peut pas aborder le problème du renouvellement de l'agriculture sans aborder les conditions de départ des agriculteurs. A ce propos, nous pensons, comme l'a d'ailleurs souligné ce matin notre collègue M. Pistre, que les contrats emploi-formation-installation peuvent être un élément de réponse.

Enfin, concernant les droits des conjoints, diverses mesures ont déjà été prises. Actuellement, des études sont menées pour l'amélioration des droits des agricultrices en ce qui concerne l'allocation de remplacement, l'attribution d'une pension d'invalidité et l'élaboration d'un statut socio-professionnel. Sur ces différents points pouvez-vous, monsieur le ministre, nous apporter des précisions ?

En conclusion, le budget annexe des prestations sociales agricoles pour 1984 renforcera l'amélioration des prestations en prenant en compte les besoins de l'agriculture, et ce grâce à une augmentation modérée des cotisations professionnelles. Votre

souci d'une plus grande justice et d'une meilleure transparence a contribué à la poursuite de la progression du pouvoir d'achat des agriculteurs, notamment des plus défavorisés.

L'ensemble des mesures prises pour l'agriculture depuis 1981, celles que nous voterons avec ce projet de budget pour 1984, notamment en matière fiscale, contribueront à améliorer les conditions de vie de nos agriculteurs, comme nous l'avons fait pour d'autres catégories sociales. Dans le contexte de la rigueur, ce budget annexe, monsieur le ministre, est un bon budget, et c'est pourquoi nous le voterons. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Mayoud.

M. Alain Mayoud. Monsieur le ministre, malgré l'autosatisfaction — nuancée, il est vrai — des orateurs de la majorité, j'ose affirmer que l'agriculture n'est décidément pas l'enfant chéri du socialisme. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

L'examen de l'action que vous menez depuis votre arrivée à ce ministère et du projet de budget pour 1984 en sont les meilleures preuves.

Votre action tout d'abord. Pour la première fois, l'agriculture n'est plus un des axes prioritaires du Plan et, pour le grand problème de l'heure, la renégociation de la politique agricole commune et l'ouverture ou la non-ouverture de la Communauté à l'Espagne et au Portugal, en est toujours au stade des interrogations. Cette incertitude bloque toute initiative constructive du monde paysan français.

L'Etat, outre son désengagement proprement budgétaire, se décharge de plus en plus sur les régions pour un grand nombre de décisions et aussi pour le financement. Il en est ainsi, notamment, en matière d'hydraulique, d'équipement de stockage et de conditionnement et, d'une manière plus générale, la région dont je fais partie, comme bien d'autres, tente de suppléer aux défaillances financières de l'Etat, mais, compte tenu de ce que sont les ressources régionales, combien de temps pourrons-nous le faire ?

Votre inaction ne se limite pas à ce domaine. Il suffit d'évoquer des points extrêmement importants, comme la prévisible baisse des revenus en 1983 ou le problème des successions que vous aggravez encore à travers certaines dispositions du projet de loi de finances. Or vous n'êtes pas sans savoir que c'est par une succession bien organisée que l'on prépare l'installation des jeunes et donc l'agriculture de demain.

On notera également dans ce projet de budget le très net et très inquiétant ralentissement des dépenses en matière de prestations sociales agricoles. En effet, le B. A. P. S. A. n'augmente — cela a déjà été souligné — que de 2,9 p. 100, alors que, dans la même temps, l'augmentation des cotisations sociales pour les agriculteurs atteindra en moyenne 9,8 p. 100. Or, les revenus agricoles se dégradant en 1983, les facultés contributives des agriculteurs s'affaiblissent. Il en résulte donc une augmentation continue et élevée des cotisations qui est à la limite du supportable. Alors qu'elles représentaient à peine 1 p. 100 du revenu net en 1960, les cotisations en représentaient plus de 15 p. 100 en 1982.

Ce sont bien évidemment les agriculteurs qui se trouvent pénalisés du fait du désengagement de l'Etat quant à sa participation au B. A. P. S. A. Cette pénalisation sera encore amplifiée, monsieur le ministre, par les conséquences financières qu'entraînera le non-versement par votre ministère des sommes dues aux caisses de mutualité sociale. Les agriculteurs apprécieront sans aucun doute cet effort contributif supplémentaire, d'autant plus sévère qu'une grande partie du monde agricole reste durement touchée par les récentes calamités !

On peut regretter qu'aucune mesure nouvelle n'intervienne pour régler le problème des capacités contributives des exploitants, et surtout la répartition de la charge des cotisations sociales entre eux. Je n'aurai pas la cruauté de rappeler les chiffres de votre budget. Ils ont été largement cités tout à l'heure.

Vous décidez par ailleurs de supprimer les prêts à moyen terme ordinaires. La compensation de cette suppression par l'instauration de suppléments de plafond de prêts « jeunes agriculteurs » ou de prêts spéciaux de modernisation n'est pas très convaincante. En effet, du fait de la réglementation en vigueur, certains exploitants ne peuvent pas obtenir ces nouvelles formes de prêts. C'est le cas, notamment, de ceux qui se trouvent en dessous des limites fixées pour l'accession à un plan de développement.

On m'objectera qu'ils auront la possibilité de recourir à des emprunts financés par les Codevi. Mais, là encore, le doute subsiste — j'espère que vous le lèverez, monsieur le ministre — dans la mesure où rien ne garantit l'affectation, et surtout le montant, des ressources des Codevi.

Dans le même temps, la rigidité s'accroît lorsque l'on aborde votre violon d'Ingres : les offices par produit. Certes, ils bénéficieront de conditions de fonctionnement améliorées et d'une

hausse de 10 p. 100 des crédits d'intervention concernant la gestion des marchés. Le problème reste cependant entier car, initialement, la création des offices devait garantir les revenus, offrir une juste rémunération du travail agricole et guider l'orientation des productions selon leur utilité. Or il n'existe jusqu'à présent aucune corrélation entre une meilleure organisation des marchés, l'augmentation ou tout au moins le maintien des revenus agricoles et la création de vos offices.

Ces offices inquisiteurs et les résultats qu'ils apportent n'ont contribué qu'à étatiser un pan entier de notre économie nationale. Ils sont la négation même de tout esprit de responsabilité, d'autodiscipline et d'initiative qui doit animer l'agriculteur, considéré avant tout comme un chef d'entreprise.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses ordinaires. Cela le fait rire lui-même !

M. Alain Mayoud. On ne manquera pas de constater que le conseil supérieur d'orientation de l'économie agricole et alimentaire, prévu par la loi du 6 octobre 1982, n'a toujours pas été mis en place.

Lorsque l'on aborde le chapitre fiscal, on est frappé de constater que vos réformes dans ce domaine contournent les vrais problèmes et suscitent un enthousiasme très mitigé. Les réformes entreprises ne font qu'aggraver la situation existante. C'est pourquoi nous avons déposé une série d'amendements tendant à atténuer les conséquences néfastes de ces mesures.

Nous retiendrons essentiellement trois de ces mesures. La première concerne la suppression du système relatif aux avances en terre qui entraîne la réintégration en stock de ces avances. L'augmentation des bénéfices résultant de cette réintégration et les conséquences qu'elle entraîne devront être supportées par les agriculteurs.

En deuxième lieu, le projet de loi de finances remet en cause le principe de la transparence dans les G. A. E. C. Cela porte atteinte au principe suivant lequel un agriculteur membre d'un G. A. E. C. ne doit pas être pénalisé par rapport à un exploitant individuel.

En troisième lieu, vous projetez de supprimer la provision pour hausse de prix. Cela va pénaliser durement les détenteurs de stocks à rotation lente et contribuera à instituer une discrimination entre les diverses catégories d'exploitants.

En revanche, aucune mesure nouvelle ne vient satisfaire les revendications du monde agricole. On sait que l'agriculteur doit sans cesse investir dans son entreprise une partie des revenus qu'il a réalisés. Or la fiscalité actuelle touche indifféremment le revenu consommé et le revenu réinvesti. Cette iniquité ne heurte-t-elle pas les principes de justice et de progrès social auxquels vous prétendez être attachés ?

Votre projet de budget ahorde également le problème de la simplification de l'imposition des bénéfices réels. En fait, le régime que vous proposez complique singulièrement les choses. L'exploitant, aux termes de la réforme que vous proposez, devra désormais produire un bilan résumé. Le régime actuellement en vigueur n'exige aucun bilan et, par conséquent, votre prétendue simplification est vide de sens. Le coût de l'opération est, me semble-t-il, disproportionné avec l'intérêt fiscal que vous en espérez.

Le constat concernant l'installation des jeunes agriculteurs est plus alarmant : pour trois départs à la retraite, on compte une seule installation de jeune agriculteur. Certes, on ne manquera pas de nous répondre que ce problème fait l'objet d'une attention particulièrement bienveillante des pouvoirs publics. Votre projet de budget prévoit effectivement une augmentation des crédits consacrés à la dotation des jeunes agriculteurs et il maintient l'abattement de 50 p. 100 du bénéfice réel dans le calcul de l'impôt. Il convient cependant de préciser que les conditions d'attribution de la dotation aux jeunes agriculteurs ont été modifiées, cette dotation étant réservée aux agriculteurs âgés de plus de vingt-et-un ans s'installant sur les exploitations inférieures à deux fois la surface minimale d'installation.

Cet abaissement du plafond de la superficie d'installation, qui se justifie par le fait qu'il procure une économie de 136 millions de francs, est intolérable. Le jeune agriculteur dont l'exploitation dépasse le seuil de deux S. M. I. est considéré comme un privilégié et ne peut donc plus à ce titre bénéficier de la D. J. A. Là encore, il n'existe aucune véritable politique de l'installation des jeunes agriculteurs. Beaucoup souhaiteraient s'installer, mais en sont empêchés faute de trouver une formule d'accèsion au foncier acceptable.

On constatera avec amertume que vous n'avez pas, monsieur le ministre, de véritable politique concernant l'élaboration d'un statut de l'entreprise agricole. Rien n'œuvre, dans votre politique, dans le sens d'une promotion des entreprises de type familial à responsabilité personnelle.

M. Jean Lacombe. Que ne l'avez vous fait !

M. Alain Mayoud. La nécessaire et souhaitable dichotomie entre patrimoine professionnel et patrimoine personnel est l'une des bases essentielles pour promouvoir un nouveau statut de ce type d'entreprises.

Le patrimoine foncier et l'entreprise agricole étant confondus au sein des biens familiaux, cela entraîne de fâcheuses conséquences, notamment en ce qui concerne la mobilisation des capitaux d'installation et de modernisation.

Dans le cadre du statut de l'entreprise agricole, l'agriculteur, considéré avant tout comme un chef d'entreprise, doit, en tant que tel, être incité à la prise de responsabilité et d'initiative, mais il convient de tenir compte des aspects spécifiques de la profession.

De même, l'actuel système de calcul des cotisations sociales constitue un grave handicap et un mode de prélèvement pénalisant pour l'installation des jeunes. En effet, certains, bien que ne disposant que de revenus modestes, se voient imposer les mêmes cotisations sociales que leurs aînés.

On ne manquera pas de souligner également les conséquences néfastes de l'abaissement de 75 à 50 p. 100 de l'exonération de l'assiette des calculs des droits de mutation à titre gratuit des terres données à bail à long terme et des parts de G.F.A.

Le ministre de l'agriculture sinistré que vous êtes (rires sur les bancs des socialistes)...

M. Jean Lacombe. Il n'en a pas l'air !

M. Alain Mayoud. ... a accepté que le pouvoir socialo-communiste mette en rade l'agriculture française...

M. Bernard Poignant, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'agriculture. Vous vous voyez mal.

M. Alain Mayoud. ... dans le port « France » non abrité, ouvert aux tempêtes du monde et de l'Europe et à un vent venu d'Espagne et du Portugal. Vous avez joué votre crédibilité. Vous avez perdu au nom de la solidarité socialo-gouvernementale. C'est pourquoi le groupe Union pour la démocratie irançaise votera contre votre budget. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Jean Lacombe. Cherchez donc d'autres explications !

M. le président. La parole est à M. Renard.

M. Roland Renard. Vous avez, monsieur le ministre, retenu l'enseignement agricole et la formation professionnelle parmi les priorités de votre budget. Le groupe communiste partage pleinement ce choix.

Nous sommes conscients du retard que nous avons à surmonter pour atteindre un niveau convenable. En effet, je veux rappeler aux donateurs de leçons de l'opposition l'état catastrophique dans lequel la gauche a trouvé le niveau de formation des agriculteurs.

Votre ministère vient de publier un rapport accablant pour vos prédécesseurs de droite et les Premiers ministres de l'époque.

M. Edmond Alphandéry. C'est excessif !

M. Roland Renard. Ce rapport montre que, de 1976 à 1980, 20,9 p. 100 des élèves de l'enseignement agricole sortaient prématurément du système scolaire et que 27,2 p. 100 n'obtenaient pas de diplômes.

Ce sont donc près de 50 p. 100 des élèves qui sortaient de l'école sans diplôme et, parmi les diplômés, précise le rapport, un sur cinq n'a pas le niveau minimum de capacité professionnelle des agriculteurs, c'est-à-dire le B.E.P.A., le brevet d'études professionnelles agricoles.

L'efficacité de l'enseignement agricole est donc loin des objectifs ambitieux affirmés par la loi de 1960, sans parler de la nécessité de répondre au défi des technologies nouvelles. La comparaison avec d'autres grands pays industriels devrait ramener l'ancienne majorité à plus de modestie.

En 1977-1978, la France scolarisait 54,4 p. 100 de jeunes de dix-sept ans, contre 81,5 p. 100 au Canada, 84,6 p. 100 aux Etats-Unis, 85,4 p. 100 en République fédérale d'Allemagne et 88,4 p. 100 au Japon.

L'effet d'un tel état de choses a été sensible dans l'enseignement supérieur puisque, en quelques années de l'ère giscardienne, la France est passée, pour la scolarisation des jeunes de vingt-vingt-quatre ans, du troisième au septième rang des pays industrialisés.

Conséquence pour notre agriculture : en 1979, 18 p. 100 des chefs d'exploitation ont déclaré avoir reçu une formation agricole et, en 1981, 50 p. 100 des jeunes candidats à l'installation pouvaient prouver leur capacité professionnelle par la production d'un diplôme de niveau égal ou supérieur au B.E.P.A. En 1982, ce pourcentage atteignait 51 p. 100 seulement.

Voilà des faits graves qui attestent la carence de vingt ans de règne de l'ancienne majorité.

Nous avons donc beaucoup à faire pour redresser cette situation, et le Gouvernement a bien fait de faire de ce redressement une priorité dont le contenu devrait être prochainement défini.

Le bilan prouve au moins que le système dont nous disposons n'est pas adapté et qu'il convient de le modifier profondément. Je veux, à ce propos, faire part de quelques-unes de nos préoccupations.

D'abord, il convient de redéfinir les objectifs de l'enseignement agricole — de tout l'enseignement agricole. Nous ne disposons pas de l'outil adapté aux besoins de l'agriculture d'aujourd'hui et encore moins de celle de demain. Le niveau doit donc tendre à s'élever et ce, pour le maximum de futurs chefs d'exploitation. Pour nous, en effet, l'agriculture française ne peut qu'être fondée sur de nombreuses exploitations familiales à responsabilité personnelle.

Ensuite, il faut sortir l'agriculture de son ghetto. Les orientations du Plan amorcent cette sortie, mais d'une manière encore trop timide. L'agriculture est une activité productive parmi les autres. Elle doit donc leur être intégrée, y compris pour la définition des objectifs généraux de l'enseignement et de la formation dont les hommes et les femmes de ce secteur ont besoin.

En demandant cette définition dans le cadre global d'un grand service public, nous ne nions absolument pas la spécificité du secteur agricole. Le ministère de l'agriculture, les organisations représentatives de la profession, les régions, les parents d'élèves, les personnels sont autant de partenaires qui doivent pouvoir participer pleinement à la définition des objectifs de l'enseignement et, pour certains d'entre eux, à la mise au point des méthodes pédagogiques les plus efficaces.

Nous ne voulons pas non plus enfermer prématurément les élèves dans l'enseignement agricole. Ils doivent pouvoir bénéficier de passerelles vers l'enseignement général, ce qui implique une bonne cohérence avec ce dernier et justifie la mise en place, progressivement, d'un grand service public et laïc de l'enseignement.

Dans cette optique, l'enseignement agricole public doit être mis en état de jouer un rôle dynamique et novateur. La politique mise en œuvre pour les personnels constitue, à cet égard, une des clés du succès.

Nous revendiquons la parité de considération et de traitement entre l'enseignement agricole et l'enseignement général. Il est bien évident que cette parité vaut aussi pour les personnels.

Aussi pensons-nous que, en dépit des efforts affirmés par votre budget, dans le cadre de la rigueur, il serait opportun de répondre à certaines attentes, tant du personnel que des usagers des établissements scolaires agricoles.

En particulier, il serait nécessaire d'obtenir une croissance budgétaire qui permette non seulement de stopper l'accentuation de l'écart avec l'éducation nationale, mais aussi de commencer le nécessaire rattrapage.

C'est vrai pour l'augmentation des bourses, qui enregistre un accroissement de 5,8 p. 100 au lieu de 15 p. 100 pour l'éducation nationale.

C'est vrai aussi pour les personnels, malgré les progrès déjà réalisés ou prévus dans la présente loi de finances.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Renard.

M. Roland Renard. Je conclus, monsieur le président.

Le nombre d'emplois nouveaux est loin de correspondre aux besoins et les retards vont encore s'accroître, alors qu'une avancée décisive vers la parité avec le personnel de l'éducation nationale aurait illustré et confirmé l'intérêt que porte le Gouvernement à l'enseignement agricole.

Il aurait été particulièrement apprécié que le dossier des maxima de service des enseignants, des documentalistes, du personnel d'éducation et des conseillers d'administration scolaire et universitaire puisse trouver une solution positive.

Aussi, nous souhaitons que les moyens vous soient donnés pour améliorer encore la situation de l'enseignement agricole public. Ce serait un bon présage pour le débat sur la prochaine réforme de l'enseignement agricole. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Métais.

M. Pierre Métais. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, à la fin de l'année 1962, au printemps 1963, au début de l'été 1963, plusieurs régions françaises ont connu des inondations catastrophiques. Au cours de l'été 1963, certaines régions, parfois les mêmes, ont connu une sécheresse désastreuse. Votre ministère a réagi avec efficacité, pour apporter toutes les aides possibles aux exploitations agricoles ayant subi ces sinistres.

Les conditions climatiques jouent un rôle capital : elles permettent de bonnes ou de mauvaises récoltes.

Si nous ne maîtrisons pas l'ensoleillement, nous pouvons améliorer la maîtrise de l'eau.

C'est pourquoi, je veux insister sur les crédits réservés à l'hydraulique.

La progression de 3,5 p. 100 en autorisations de programme pour les opérations d'intérêt national et régional atteste de votre volonté de poursuivre l'action engagée. Mais les demandes sont importantes. Je les rappelle rapidement.

Premièrement, pour les barrages en amont. Ils assurent souvent des réserves d'eau pour l'irrigation en période de sécheresse. Les projets ne manquent pas.

Deuxièmement, pour l'irrigation. Même si plus d'un million d'hectares sont équipés et si l'irrigation par aspersion se développe dans de nombreuses régions, favorisant ainsi la culture du maïs, il reste beaucoup à faire.

Troisièmement, pour le drainage. Dans toutes les régions, même si plus de 3 millions d'hectares sont actuellement drainés, il faut continuer.

Les crédits de paiement, avec 228 millions de francs, progressent de 70 p. 100. Enfin, au chapitre 61-84, article 10, 208 millions de francs d'autorisations de programme sont prévus pour les grands aménagements régionaux.

Je peux vous assurer, monsieur le ministre, que les régions, dans le cadre des contrats de Plan Etat-région, ont formulé une forte demande.

L'hydraulique reste un secteur prioritaire, que nous souhaitons voir traiter comme tel.

Depuis longtemps étaient fixés des objectifs annuels ambitieux, qui n'ont jamais été atteints.

Dans le cadre du IX^e Plan, vous les reprenez dans le programme prioritaire d'exécution n° 1.

Je les cite brièvement : pour chaque année du plan, 80 000 hectares assainis, 150 000 hectares drainés à la parcelle, 2 500 kilomètres de rivières aménagées, 50 000 hectares irrigués et 55 millions de mètres cubes de capacité de stockage dans les grands ouvrages.

Il faut tout mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Les agriculteurs, jeunes ou moins jeunes, apportent leur contribution à l'amélioration des moyens de production. Nous devons les aider. Dans certaines régions, nous ne retiendrons pas et nous n'installerons pas de jeunes agriculteurs si un effort important n'est pas fait pour assurer une meilleure maîtrise de l'eau. Je ne vous citerai que le sud du département de la Vendée, que je représente dans cette Assemblée : c'est dans les cantons agricoles du sud, situés dans le Marais poitevin, que le taux d'installation des jeunes agriculteurs est le plus faible, alors que la Vendée, avec 600 installations de jeunes agriculteurs par an, est le premier département de France sur ce point.

Votre ministère doit aussi être attentif à la politique des départements. Dans le cadre de la dotation globale d'équipement, il n'est pas rare de constater que les crédits réservés à l'agriculture diminuent. Il s'agit évidemment d'une volonté politique du département conforme à la décentralisation. Je crois cependant, monsieur le ministre, que nous devons être vigilants et que la place de l'agriculture doit rester la première pour beaucoup de cantons ruraux.

L'agriculture crée des emplois, fait vivre le commerce et l'artisanat en milieu rural, assure la protection de la nature.

Les importants travaux d'hydraulique restant à réaliser permettront, en redonnant à des régions une agriculture dynamique, de mieux aménager le territoire et de vaincre de graves déséquilibres.

La maîtrise de l'eau assurera un meilleur développement économique des zones dites défavorisées de certains départements et de certaines régions.

Si, autrefois, les agriculteurs s'étaient adaptés et acceptaient plus volontiers de voir leurs terres recevoir des crues en hiver, ils acceptaient aussi un niveau de vie souvent inférieur au niveau de vie moyen.

Aujourd'hui, le rendement des terres et la régularité des récoltes exigent une meilleure maîtrise de l'eau. Les Hollandais nous ont montré l'exemple.

Pour redonner confiance à des agriculteurs qui ont trop souvent un revenu cadastral inadéquat — mais cela est un autre problème, qu'il faudra bien résoudre — vous devez, monsieur le ministre, encourager, par l'aide de l'Etat, les régions et les départements qui conduisent résolument une politique d'hydraulique.

Les sommes consacrées à l'hydraulique doivent augmenter, tant il reste à réaliser. Je suis convaincu que c'est la volonté de votre ministère et de vous-même.

Que représentent ces investissements face aux indemnités de toutes sortes qu'il faut verser quand se produisent des catastrophes comme celles que je rappelais au début de mon intervention ?

Pour attirer des jeunes agriculteurs en nombre suffisant pour remplacer les nombreux départs prévus dans les dix ans à venir, il est indispensable d'assurer une formation de qua-

lité, il faut aussi tout mettre en œuvre pour améliorer les moyens de production et garantir le dynamisme de l'agriculture française.

Investir dans l'hydraulique, c'est assurer l'avenir agricole. C'est pourquoi le groupe socialiste votera votre projet de budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Je vous remercie, monsieur Métails, d'avoir été bref, concis et complet.

La parole est à M. Francis Geng.

M. Francis Geng. Du budget de l'agriculture qui nous est proposé aujourd'hui, je dirai qu'il ne constitue pas une surprise. La place de l'agriculture dans le budget de l'Etat ne cesse-t-elle pas de baisser depuis 1981, depuis l'arrivée au pouvoir et au gouvernement des socialistes et des communistes ?

M. Michel Rocard, ministre de l'agriculture. Depuis 1975 !

M. Francis Geng. Monsieur le ministre, en 1982, le budget de l'agriculture enregistrait une augmentation de 17 p. 100 et celui de l'Etat de 27 p. 100. En 1983, l'augmentation du budget de l'agriculture était de 9,7 p. 100 et celle du budget de l'Etat de 11,8 p. 100. En 1984, le budget de l'agriculture augmentera de 4 p. 100 ; celui de l'Etat de plus de 6 p. 100. C'est donc bien ce que je dis : depuis 1981, le budget de l'agriculture ne cesse de baisser.

Le record de baisse constaté dans le présent projet de budget illustre bien la désaffection croissante des pouvoirs publics actuels pour l'agriculture, comme en témoigne, d'ailleurs, l'intervention télévisée du Président de la République du 15 septembre dernier consacrée aux affaires économiques, où, pas une fois, l'agriculture n'a été citée. Vous le reconnaissez vous-même, monsieur le ministre, qui déclarez sans état d'âme particulier que ce budget est mauvais, très mauvais, le plus mauvais certainement — vous avez raison — de ces trente dernières années. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

On ne peut évidemment qu'aller dans votre sens, monsieur le ministre, quand on compare son taux d'augmentation à celui du budget général de l'Etat, soit un différentiel très important de quelque 30 p. 100.

Bien sûr, la pauvreté qui le caractérise est celle du pays tout entier. Mais cela rend-il l'appauvrissement plus tolérable surtout pour un secteur qui dégage des dizaines de milliards de francs d'excédents dans la balance du commerce extérieur ?

Et quand on sait que, dans l'esprit de ceux qui nous gouvernent, ce budget n'est que la première étape du processus à moyen terme que traduit le IX^e Plan, où rien n'est prévu pour l'agriculture, n'y a-t-il pas lieu de s'interroger devant la stratégie poursuivie en matière d'agriculture ?

M. le ministre de l'agriculture. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Francis Geng. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Je demande à la courtoisie des orateurs de me permettre, éventuellement, d'interrompre certaines interventions pour corriger de fausses assertions qui pourraient impressionner fâcheusement l'opinion.

Monsieur Geng, lisez les documents préparatoires concernant la deuxième loi de Plan ! Vous ne pourrez pas dire que rien n'est prévu pour l'agriculture. Elle y représente 8 p. 100 du montant total des engagements et elle est présente dans huit programmes prioritaires d'exécution sur douze. Faites donc attention à vos propos ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Francis Geng. Je vous remercie, monsieur le ministre, de ces précisions. Nous aurons l'occasion de les vérifier lorsque le projet viendra en discussion. Mais reconnaissez que jusqu'à maintenant rien n'avait été prévu en matière d'agriculture.

M. Jean-Paul Charié. Bien sûr !

M. Didier Chouat. Il n'a pas lu les documents !

M. le président. M. Francis Geng a seul la parole.

M. Martin Malvy, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses en capital. Qu'il dise la vérité !

M. Francis Geng. Monsieur le ministre, au-delà des belles démonstrations oratoires, au-delà de projets mirobolants aussitôt tombés aux oubliettes, comme les états généraux du développement agricole, les agriculteurs vous jugent au pied du mur et s'interrogent. Soumis aux effets dévastateurs des montants compensatoires monétaires... (Protestations sur les bancs des socialistes.)

M. Didier Chouat. C'est vous qui les avez créés !

M. Francis Geng. Je crois que M. Barre a été parfaitement explicite ce matin...

M. Jean Lacombe. Oh oui !

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. Il a été clair aussi pour M. Chirac !

M. Francis Geng. ... en déclarant que, lorsque vous avez pris le pouvoir, chers collègues de la majorité actuelle, l'écart des montants compensatoires monétaires était de plus 3 ; actuellement, il est de plus 14.

M. Jean Valroff. Heureusement pour certains !

M. Francis Geng. C'est très significatif et très caractéristique de la dérive de votre politique financière.

Soumis, disais-je, aux effets dévastateurs des M.C.M., que la politique financière et économique de votre gouvernement a considérablement aggravés par trois dévaluations successives du franc, coincés entre un revenu trop faible qui nuit à l'investissement, des charges qui augmentent de façon démentielle, des débouchés sur les marchés étrangers de plus en plus difficiles à atteindre et un renouvellement des exploitants mal assuré, les agriculteurs ne voient pas leur avenir en rose et s'aperçoivent qu'une hirondelle ne fait pas le printemps. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

J'insisterai tout particulièrement sur les problèmes du B. A. P. S. A. et des équipements.

Vous permettez à l'ancien rapporteur du B. A. P. S. A. que je suis de s'inquiéter vivement lorsqu'il constate, comme les années précédentes, le même décalage entre la progression moyenne des prestations, qui ne dépassera pas 3,5 p. 100, et l'augmentation des cotisations, qui, elle, sera de 9,8 p. 100 ! En trois ans de pouvoir socialiste et communiste, les cotisations ont augmenté de quelque 47 p. 100. Qui dit mieux, je vous le demande ?

Un tel écart entre cotisations et prestations se justifie d'autant moins que les mesures d'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans ne s'appliquent pas aux agriculteurs...

M. Charles Pistre, rapporteur pour avis. Vous êtes contre !

M. Francis Geng. ... qu'aucune étape n'est prévue pour l'harmonisation des retraites sur celles des salariés, que les agriculteurs ne connaissent ni les trente-neuf heures, ni les cinq semaines de congés payés, ni les indemnités journalières, ni les arrêts de travail...

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. Qu'est-ce que vous avez fait, alors ?

M. Francis Geng. ... et que de récents rapports ont démontré, contrairement à une opinion répandue, que le niveau des cotisations supportées par les agriculteurs n'est pas significativement inférieur à celui des autres catégories socioprofessionnelles.

A quand, enfin, le calcul des cotisations sociales sur le revenu réel...

M. Guy-Michel Chauveau. Vous n'avez rien fait !

M. Francis Geng. ... comme, dès 1981, l'avait promis et s'y était engagée — j'en suis le témoin — Mme Edith Cresson, votre prédécesseur, et non plus sur le revenu cadastral, qui ne représente plus du tout le revenu de l'exploitant ni celui du propriétaire ?

M. Charles Pistre, rapporteur pour avis. Pourquoi ne l'avez-vous pas changé en vingt-trois ans ?

M. Francis Geng. Pour ce qui est des investissements, la situation est encore plus inquiétante. J'en parle d'autant plus à l'aise que je n'ai cessé de mettre en garde le Gouvernement contre ces problèmes d'équipement, qui sont très importants.

Or la situation pour 1984 est plus grave que jamais et montre que ce sont les crédits d'équipement qui supporteront le poids de la compression des dépenses, sans parler, comme en 1982-1983, de possibles annulations de crédits.

Du fait de la décentralisation, la politique de remembrement et d'aménagement foncier est entre les mains des collectivités locales, ce qui est très satisfaisant sur le plan général, mais entraîne, dès lors que les transferts de ressources ne suivent pas, bien des insuffisances. Quant à l'hydraulique, vous avez fait des promesses, monsieur le ministre, mais elles ne transparaissent pas clairement à la lecture du projet de budget et l'on peut donc se poser des questions sur le financement des actions.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Geng.

M. Francis Geng. J'en termine, monsieur le président. Mais j'ai trop de respect pour votre sens de l'équité pour penser que vous pourriez faire une discrimination entre des députés, selon qu'ils sont de droite ou de gauche, de la majorité ou de l'opposition.

M. le président. Monsieur Geng, les temps de parole ont été également répartis. Leur répartition a été acceptée par tous. Je veille à ce que chacun respecte son temps de parole. Vous avez largement dépassé le vôtre. Aussi, je vous demande de conclure. J'agis de même à l'égard de tous les intervenants.

M. Francis Geng. Je conelus, monsieur le président.

Vous savez parfaitement, monsieur le ministre, que les investissements engagent l'avenir de l'agriculture et qu'en n'accordant pas suffisamment de crédits dans ce domaine, on prend du retard pour des années. C'est donc l'avenir de l'agriculture qui risque d'être compromis.

Il y aurait encore bien d'autres remarques à faire, que ce soit sur la suppression des M. T. O. — moyens termes ordinaires — sur la S. O. P. E. X. A. sur les problèmes de l'élevage, sur les capitaux de la politique agricole commune et de la fiscalité agricole.

Je ne pourrai le faire dans le temps qui m'est imparti, mais j'appelle régulièrement votre attention sur ces problèmes dans des questions écrites.

Les agriculteurs, dans leur profondeur, ne comprennent pas que leur ministre ne les défende pas plus efficacement, ou n'ait pas la capacité de les défendre plus efficacement (protestations sur les bancs des socialistes), alors que M. Mauroy s'est octroyé une progression de ses crédits de 27 p. 100 pour le fonctionnement des services généraux de l'Hôtel Matignon.

Vous ne serez donc pas étonné non plus, monsieur le ministre, que je ne vote pas votre budget, car, en fait, il est le contraire d'un budget d'espoir et d'avenir pour l'agriculture française. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Jean Lacombe. Pas l'ombre d'une proposition !

M. le président. La parole est à M. Didier Chouat.

M. Didier Chouat. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, depuis deux ans et demi, l'enseignement agricole constitue une priorité dans l'action gouvernementale, priorité clairement réaffirmée dans le projet de budget pour 1984.

A cet égard, les efforts faits depuis 1981, en matière de création de postes dans l'enseignement agricole public ont commencé à porter leurs fruits, et j'en veux pour preuve les bonnes conditions dans lesquelles s'est déroulée la dernière rentrée scolaire, en septembre, dans ce secteur d'enseignement.

Il est sûr que les 280 postes créés sur les exercices 1982 et 1983, c'est-à-dire autant que pendant tout le septennat précédent, ont permis d'améliorer les conditions d'accueil des 48 600 élèves de l'enseignement agricole public. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Jean-Louis Goasduff. Et le privé ! (Protestations sur les mêmes bancs.)

M. Didier Chouat. Je vais y venir, monsieur Goasduff.

Il convient de souligner, dans le projet de budget pour 1984, la réaffirmation de cette priorité, qu'illustrent quelques chiffres.

Dans ce projet de budget, qui n'augmente globalement que de 4,3 p. 100, les dépenses consacrées à l'enseignement et à la formation progressent de 12,8 p. 100.

Alors que les effectifs du ministère de l'agriculture se voient touchés par 560 suppressions d'emplois, le secteur de l'enseignement agricole est plus que préservé, puisqu'il bénéficie de la création d'une centaine d'emplois par redéploiement et réaffectation d'emplois vacants.

Dans un contexte général de rigueur, ces chiffres attestent une volonté politique qui, à elle seule, justifierait l'approbation du groupe socialiste.

Certes, les moyens budgétaires consacrés à l'enseignement agricole public ne permettent pas, et de loin, de régler tous les problèmes, notamment ceux hérités de la gestion passée : je pense particulièrement à la situation des personnels enseignants et non enseignants.

Il faut rappeler que, depuis longtemps, dans l'enseignement agricole, les auxiliaires étaient proportionnellement très nombreux. Depuis 1981, votre prédécesseur, puis vous-même, monsieur le ministre, avez entrepris de mettre fin à cette situation grâce à un plan de titularisation qui commence à produire ses effets...

M. Jean Lacombe. Très bien !

M. Didier Chouat. ... et qui a déjà pratiquement mis fin à l'existence du corps des vacataires, ces enseignants qui étaient à la fois sous-employés et sous-payés, autrement dit surexploités. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Les mesures de titularisation mettent fin à d'anciennes injustices mais j'appelle votre attention, monsieur le ministre, sur les difficultés nées de l'application de la loi du 11 juin 1983, dite loi de titularisation des agents de l'Etat, qui réserve dans l'état actuel du texte aux seuls auxiliaires de l'éducation nationale le bénéfice de dispositions dérogatoires.

D'une manière générale, vos efforts visent à rapprocher le plus possible la situation des enseignants agricoles de celle de leurs collègues de l'éducation nationale et c'est une entreprise tout à fait nécessaire. C'est ainsi que vous avez procédé à la création d'un corps de professeurs certifiés techniques agricoles, satisfaisant ainsi une revendication syndicale vieille de huit ans.

L'alignement des maxima de service, par contre, n'est pas encore réalisé, alors qu'il correspond à une réelle attente des enseignants qui relèvent de votre ministère. Je me permets également d'insister sur la situation toujours préoccupante des personnels non enseignants d'administration, de surveillance ou de service, dont le nombre est insuffisant et qui travaillent souvent dans des conditions difficiles du fait de la faiblesse chronique des budgets de fonctionnement des établissements.

C'est en réduisant progressivement les difficultés internes à l'enseignement agricole public ainsi que les disparités entre cet enseignement et l'éducation nationale que vous contribuerez à insérer cet enseignement dans un grand service public unifié de l'éducation à l'intérieur duquel, et sous votre autorité, il conservera ses missions spécifiques au service de l'agriculture.

La priorité donnée à la formation dans ce projet de budget se marque aussi, avec éclat, par une progression très importante, de 27,8 p. 100, des crédits attribués à l'enseignement agricole privé, et je voudrais à ce sujet faire quelques observations.

Je veux d'abord souligner qu'en inscrivant de tels crédits — 780 millions de francs — le Gouvernement respecte scrupuleusement la législation en vigueur, puisque c'est à compter du 1^{er} janvier 1984 que doit entrer pleinement en application le volet agricole de la loi Guerneur.

Chacun conviendra, j'espère, que, loin de tout sectarisme, la gauche assume ses responsabilités, y compris en faisant face aux implications financières des lois qu'elle n'a pas votées lorsqu'elle était dans l'opposition !

M. Pierre Jagoret. Très bien !

M. Didier Chouat. On est donc amené à constater que l'aide publique à l'enseignement agricole privé atteint maintenant un niveau très élevé. Cela nécessite rapidement une redéfinition législative des relations entre cet enseignement et l'Etat, dans un cadre contractuel qui tienne compte de la mise en œuvre de la décentralisation.

M. Jean-Paul Charié. Demandez donc à M. Laignel ce qu'il en pense !

M. Didier Chouat. Nous savons que vous travaillez sur un projet de loi relatif à cette question et je ne peux que souhaiter, au nom de mes collègues du groupe socialiste, que le Parlement en soit saisi le plus tôt possible.

Je peux vous indiquer dès maintenant que nous attendons de ce texte un certain nombre d'améliorations.

Premièrement, qu'il organise les relations avec l'enseignement agricole privé de façon à mettre fin aux formes de concurrence déloyale entre privé et public. Dois-je rappeler qu'il existe encore des départements qui ne comptent pas un seul établissement agricole public, tel celui de la Loire-Atlantique ?

Deuxièmement, qu'il accorde aux personnels de l'enseignement agricole privé les droits et les garanties dont bénéficient leurs collègues du public.

Troisièmement, que l'aide accrue de l'Etat soit accompagnée d'une amélioration du niveau de la formation dispensée dans les établissements fonctionnant par alternance comme dans ceux qui comptent de nombreuses filières féminines.

Nombreux sont ceux, parmi les personnels et les usagers de l'enseignement privé, qui souhaitent que ce projet de loi mette fin à des décennies d'assistance et contribue ainsi à rapprocher le réseau privé du service public, dans un climat de paix scolaire et dans des conditions comparables à celles que propose votre collègue M. Savary pour le réseau qui relève de l'éducation nationale.

Ce double souci de cohérence entre le public et le privé et de cohésion entre l'enseignement agricole et l'enseignement général doit se manifester dans tous les domaines, en particulier celui des bourses scolaires, qui n'augmentent que de 7 p. 100. De nombreux élèves d'origine modeste fréquentent les établissements agricoles, publics ou privés, et il n'est pas normal que le montant des bourses et leur nombre ne soient toujours pas alignés sur le régime en vigueur dans l'éducation nationale. Je sais que cela constitue l'une de vos préoccupations, ainsi que vous l'avez indiqué le 13 septembre dernier au lycée agricole de Neubourg.

D'une manière générale, tout ce qui contribue à démocratiser l'enseignement agricole facilite et encourage sa nécessaire rénovation.

Depuis deux ans et demi, un travail considérable a été entrepris pour mieux adapter l'enseignement agricole aussi bien à ses usagers, les élèves, qu'à son objectif, la modernisation de l'agriculture.

Des consultations et des concertations ont été organisées, des groupes de travail ont entrepris une réflexion, un rapport a été élaboré par M. Michel Boulet sur les causes de l'échec scolaire dans l'enseignement agricole.

Tout cela commence à se traduire en réformes concrètes : mise en place des classes de quatrième préparatoire, nouvelle organisation de la classe de seconde, élaboration de projets d'établissement. Il convient d'encourager ces efforts de rénovation et d'adaptation et nous espérons que, malgré les dures contraintes budgétaires, vous pourrez donner des moyens supplémentaires aux équipes pédagogiques qui participent à cette entreprise.

L'enseignement agricole, plus que tout autre, doit éviter de s'isoler et de se couper des réalités économiques. Appelé à former les agriculteurs et les techniciens para-agricoles de demain, il doit maîtriser les techniques les plus modernes et s'adapter sans cesse aux mutations technologiques.

A cet égard, on ne peut que se réjouir de constater que cet objectif figure nommément dans le projet de deuxième loi de Plan puisqu'il est prévu dans le programme prioritaire d'exécution n° 2 : « Poursuivre la rénovation du système d'éducation et de formation des jeunes ».

Dans l'état actuel du projet, cependant, il n'est accompagné d'aucun indicateur financier chiffré et nous espérons en savoir davantage lors de l'examen de cette deuxième loi de Plan, dans quelques semaines, par le Parlement.

A l'évidence, la mission de l'enseignement agricole ne peut se limiter à la formation initiale. Comme cela a été souligné en février dernier lors des états généraux du développement, l'agriculture a besoin d'un système de formation professionnelle continue performant. De ce point de vue, le réseau des établissements d'enseignement agricole, publics et privés, peut et doit jouer un rôle important.

Déjà, le projet de budget qui nous est soumis met l'accent sur deux actions qui seront développées au cours des prochains mois : la formation des femmes d'agriculteurs, action qui bénéficie d'une enveloppe de 7,5 millions de francs, en progression de 21,8 p. 100 ; les stages de préparation à l'installation, qui voient leurs crédits s'élever à 16,7 millions de francs, soit une augmentation de 58,8 p. 100.

Ces actions, qui s'ajoutent aux formes plus traditionnelles de la formation continue en agriculture, doivent contribuer à moderniser nos exploitations en diversifiant les modèles de développement, objectif également souligné dans les conclusions des états généraux.

C'est pourquoi l'enseignement agricole doit s'adapter aux réalités locales et répondre à l'attente de la petite région — ce qu'en Bretagne nous appelons le « pays » — dans laquelle il peut jouer un rôle déterminant.

Une agriculture performante, compétitive, créatrice d'emplois, s'appuyant sur des exploitants et des travailleurs hautement qualifiés, tel est l'objectif ambitieux que doit poursuivre l'enseignement agricole dans notre pays pendant toute la fin du XX^e siècle.

Le budget de l'agriculture pour 1984 s'inscrit, monsieur le ministre, dans cette perspective ; c'est pourquoi le groupe socialiste le votera. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Alphanéry.

M. Edmond Alphanéry. Je développerai ce soir, en défendant certains amendements que j'ai déposés, plusieurs aspects de ce budget. Je me bornerai pour l'instant à évoquer les problèmes d'un secteur qui me tient à cœur, celui de l'horticulture. J'appartiens en effet à une région, l'Anjou, dont la vocation horticole est bien connue, et je suis l'élu de la vallée de l'Aauthion, réputée pour les travaux qui y ont été réalisés, en particulier pour assurer la promotion de l'horticulture.

J'interviendrai en mon nom propre, mais aussi au nom de mon collègue Jean Bégault, lui aussi angevin, et président du groupe horticole à l'Assemblée nationale.

Monsieur le ministre, vous n'ignorez pas que la valeur de la production horticole a dépassé, en 1982, 5,5 milliards de francs. Il y a 18 500 entreprises horticoles en France qui font vivre plus de 45 000 personnes. Ce secteur n'est pas uniforme et sa diversité ne contribue d'ailleurs pas à simplifier la solution des problèmes. En effet, les plantes et les fleurs représentaient en 1982 une valeur à la production de 3,7 milliards de francs sur une superficie de 4 000 hectares, et les pépinières représentaient, sur plus de 15 000 hectares, une valeur à la production de 1,8 milliard de francs. Mais il y a aussi la bubiculture et les feuillages coupés.

En dépit de cette diversité, les productions horticoles ont un dénominateur commun, leur coût élevé, dû à la nécessité de recourir à des techniques de pointe, à une abondante main-d'œuvre salariée et à des investissements lourds, ce qui entraîne des besoins de financement importants. De plus, comme les

cycles de culture sont longs, les stocks de végétaux pèsent sur les comptes de ces entreprises.

A cela s'ajoutent des difficultés récentes dues au contexte tant national qu'international. Je ne m'y étendrai pas car elles ne sont pas spécifiques à l'horticulture. Je rappellerai cependant que l'augmentation du coût de l'énergie nécessaire au chauffage des serres a pesé lourdement sur ce secteur. Le prix du fioul lourd par exemple est passé de 120 francs la tonne en 1970 à 1 450 francs en 1983 ; ceci se passe de tout commentaire.

La France, dont la production vient immédiatement après celle de l'Allemagne fédérale et avant celle de l'Italie ou des Pays-Bas, a cependant une balance commerciale horticole gravement déficitaire, de plus de 1,2 milliard de francs en 1982.

Cela tient à de nombreuses raisons : manque de compétitivité, insuffisante maîtrise des marchés, distorsions provenant de l'environnement réglementaire ou économique. Quant à l'offre étrangère, elle se développe dans notre pays du fait de conditions de production plus avantageuses, grâce à une organisation commerciale plus rationnelle que la nôtre et enfin, probablement, du fait de l'application de normes juridiques plus dures pour la production française.

Ce que je viens de dire permet de mesurer l'enjeu d'une politique horticole. En effet, si celle-ci était réussie, elle contribuerait à diminuer le chômage et, d'autre part, à améliorer notre balance commerciale.

Je me permets donc de présenter trois observations, laissant de côté les dispositions fiscales, que nous examinerons à nouveau lors de l'examen en seconde lecture des articles de la loi de finances relatifs aux problèmes fiscaux agricoles. Ces trois observations concernent les cotisations sociales, la réglementation des structures et l'indemnisation des calamités agricoles.

Pour ce qui est des cotisations sociales, l'horticulture subit l'augmentation des charges sociales sur les salaires du personnel, certes, mais aussi, depuis trois ans, une augmentation insupportable des charges destinées à financer la protection sociale des exploitants et de leurs familles. Le montant de ces cotisations dépasse maintenant les capacités contributives de certains horticulteurs et pépiniéristes. La réforme de l'assiette de ces cotisations, qui est le revenu cadastral des exploitants, s'impose de toute urgence.

Pour ce qui est de la réglementation des structures, j'observe que de nombreux obstacles sont imposés par la législation actuelle ainsi que par les commissions départementales de structures aux jeunes producteurs qui désirent s'installer. Récemment, vous avez promis aux professions de l'horticulture qu'un de leurs représentants serait membre de droit des commissions départementales de structures. Où en est ce projet ?

Par ailleurs, vous n'ignorez pas que les entreprises horticoles ont leur spécificité propre. Aussi, il est impossible de leur transposer purement et simplement les mesures applicables à l'agriculture en général. Il conviendrait donc, monsieur le ministre, de consulter la profession horticole sur le projet de loi relatif au contrôle des structures.

Quant à l'indemnisation des calamités agricoles, je ne m'étendrai pas longtemps sur ce point, car je vous interrogerai plus en détail ce soir en défendant un amendement. Je dirai cependant que le régime d'indemnisation est inadapté aux cultures horticoles. Nous le voyons bien cette année, en particulier dans ma région, où les calamités — inondations, gel, tempêtes — se sont abattues à plusieurs reprises sur nos exploitations. Les seuils d'accessibilité à l'indemnisation, les taux et les délais d'indemnisation sont à revoir.

Je vous remercie par avance, monsieur le ministre, de bien vouloir prendre en compte ces observations, car je suis sûr que, comme moi, vous êtes convaincu de l'intérêt pour notre pays d'avoir une horticulture forte et prospère. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Valroff.

M. Jean Valroff. Je m'attacherai à traiter ce budget dans l'optique de l'agriculture de montagne et je tenterai d'en apprécier l'impact dans la perspective de la future loi sur la montagne, dont la phase de concertation est en voie d'achèvement.

Il importe de rechercher, de vérifier et de souligner la cohérence des décisions prises avec les objectifs à long terme que vous avez définis, monsieur le ministre, pour sortir la montagne du dangereux abandon et surtout de la soumission aux intérêts spéculatifs qui l'ont marquée pendant de longues, de trop longues années.

La plupart des mesures budgétaires proposées vont dans le sens de la reconnaissance de la spécificité des zones de montagne, notamment grâce au cadre contractualisé des contrats de Plan, à l'octroi à ces zones de crédits du F.I.D.A.R. et du F.I.A.T., à la création de la S.E.F.A. Mais il faudra aussi écouter attentivement les gens de terrain et mieux ventiler les crédits.

Plusieurs mesures envisagées, simplificatrices au premier abord, pourraient avoir un impact négatif sur le terrain particulièrement fragile que constitue la montagne, et je m'attacherai à le démontrer.

Avant d'examiner ces mesures dans le détail, je voudrais appeler votre attention sur la nécessité qui me semble s'imposer à nous d'associer toutes les parties prenantes à la politique novatrice et responsable que votre prédécesseur puis vous-même avez engagée depuis plus de deux ans.

Dans le domaine agricole, et dans les zones fragiles plus encore qu'ailleurs, l'expression légitime d'un courant syndical majoritaire fort et responsable est certes indispensable, mais je pense qu'il est tout aussi nécessaire d'associer tout le monde à l'œuvre entreprise en vertu d'une règle plus proche de celle qui a été adoptée pour les élections politiques et ouvrières, que celle fixant un seuil de 15 p. 100, que je vous demande instamment de revoir.

Je rappellerai ensuite que certaines des dispositions de la première partie de la loi de finances auront un impact positif en montagne. C'est le cas pour l'allègement de la fiscalité sur les petites et moyennes successions, de l'exonération de l'outil de travail de l'I. G. F., du maintien de la détaxation sur les carburants agricoles, de l'exonération de l'impôt sur le revenu de la location de chambres d'hôte, de l'article 78 relatif au régime réel simplifié. Il reste, monsieur le ministre, à régler le problème fiscal posé pour les G. F. A. mutuels.

En ce qui concerne l'articulation de ce budget avec le IX^e Plan, on peut regretter que la part de l'agriculture progresse moins vite que celle des autres secteurs et que certains des plans prioritaires, notamment le P. P. E. n° 5, ne concernent l'agriculture que pour une part trop modeste dans des domaines intéressants particulièrement la montagne, le séchage-déshydratation par exemple.

C'est cependant un volet intéressant dans la mesure où il prévoit le financement des chartes intercommunales pour 6 millions de francs et la protection contre les risques naturels en haute montagne, encore que, pour ces derniers, on puisse contester qu'ils concernent l'agriculture au premier chef.

Premier point du projet de budget pour 1984 : la formation. Elle ne pourra qu'être améliorée par la création de 96 emplois pédagogiques et par les décisions de titularisation qui sont inscrites dans ce budget, tant pour les contractuels de catégories A et B que pour les vacataires.

Autre point très satisfaisant : l'importante progression et la masse des crédits de fonctionnement — 27,8 p. 100 et 781 millions de francs — destinés à l'enseignement agricole privé, qui constitue l'essentiel des structures de formation en montagne grâce aux maisons familiales. Nous avons bien plus fait pour ces établissements que l'ancienne majorité.

Afin que les maisons familiales s'inscrivent mieux encore dans le contexte des massifs, il conviendrait de les développer, de les ouvrir davantage à la notion de filières incluant formation de base, expérimentation, production et commercialisation des produits. Il faudrait également obtenir un concours financier des institutions européennes.

Je constate avec satisfaction la priorité donnée à la formation initiale, mais aussi son articulation avec la recherche et l'expérimentation, et je note l'augmentation sensible des crédits inscrits à cet effet au chapitre 44-20 ; je souhaiterais que cette priorité s'étende aux zones de montagne.

Ne pourrait-on pas, par exemple, faire bénéficier les maisons familiales du concours des chercheurs de l'I. N. A. et encourager leurs rapports avec les associations de massifs et d'économie montagnarde ? Il serait également urgent de favoriser la création de classes préparant au brevet d'études professionnelles agricoles, section agriculture-tourisme, dans les massifs, qui n'en possèdent pas, ou trop peu, comme le mien.

Les zones de montagne ou défavorisées sont souvent peu attractives pour les jeunes d'âge scolaire et, dans ce contexte, l'alignement du régime des bourses scolaires sur celui des autres types d'enseignement devrait être un objectif pour 1985.

Il conviendrait également de revaloriser les stages à la ferme par une meilleure formation et par l'indemnisation des maîtres. Quant aux contrats emploi-formation qui sont mis en place en divers endroits, sans doute faut-il les encourager, mais après en avoir apprécié le coût par rapport à l'impact réel, et avoir pris en compte le problème foncier.

J'en viens à l'installation des agriculteurs.

La dotation d'installation aux jeunes agriculteurs, à laquelle seront affectés 759,6 millions de francs en 1984, est en progression de près de 10 p. 100 par rapport à 1982 et a triplé en trois ans, ainsi que vous l'avez souligné, monsieur le ministre.

Ce bilan, rapproché des résultats en matière d'inflation, devrait être salué par l'opposition comme il convient, et ce d'autant plus que les opérations groupées d'aménagement foncier vont avoir un impact particulier en montagne, grâce aux crédits de 40 millions de francs qui leur sont affectés.

Cette dotation pose cependant une série de questions quant à ses critères d'attribution. En tout état de cause, ceux-ci ne devraient pas être alourdis.

C'est ainsi que l'âge requis pour en bénéficier, notamment l'âge limite de trente-cinq ans, ne permet pas d'aider des salariés reconvertis et pour lesquels ce peut être une solution au chômage.

En ce qui concerne les capacités exigées, certaines activités possibles en montagne ne correspondent pas à des formations existantes : production de volaille, production de fromages, élevage porcine, entre autres.

L'exigence de deux surfaces minimales d'installation — ce qui représente quelquefois quinze hectares — est un critère discutable. Il serait certainement préférable de retenir la notion de revenu disponible. En outre, pour certaines productions, il n'existe pas de coefficient d'équivalence.

En zone de montagne plus qu'ailleurs, il est urgent de régler le problème foncier dans le cadre d'offices nouveaux, de s'engager dans la voie de la généralisation des documents d'urbanisme et des P. O. S. et de promouvoir le remembrement et la restructuration sans lesquels les massifs resteront la proie de la spéculation.

Il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler que la précarité de la situation de nombre d'agriculteurs est liée à la vente d'herbes qui, jusqu'à présent, ne leur permet pas d'obtenir la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs, dans la mesure où ils ne peuvent justifier de la propriété du sol. J'ajoute qu'une telle situation entraîne un refus de fertiliser et permet d'échapper aux cotisations sociales.

Chaque agriculteur installé ne peut envisager la mise en place d'un plan de développement, mais nombreux sont ceux qui souhaitent consolider leur exploitation et qui s'inquiètent de la disparition des prêts à moyen terme ordinaires, dont l'attribution est moins rigide et moins sélective que celle des prêts super-bonifiés. Peut-être pourrez-vous, monsieur le ministre, les rassurer en précisant que les prêts provenant de l'épargne Codévi seront dotés d'une enveloppe conséquente et leur seront largement ouverts.

Dans ce même cadre de l'amélioration des structures agricoles, je tiens à appeler votre attention sur le fait que l'attribution de l'indemnité annuelle de départ aux seuls agriculteurs dont l'exploitation serait reprise par un jeune posera un problème en montagne où de nombreux agriculteurs, prêts à quitter leur exploitation, ne peuvent proposer un potentiel et une surface suffisants pour une installation ; un regroupement est alors souhaitable et à encourager.

Nos agriculteurs de montagne devront, bien sûr, faire preuve d'imagination pour vivre de leur travail, et la future loi sur la montagne les y aidera. C'est pourquoi je souhaite que la réglementation prenne en compte cette nécessité en accordant des prêts, notamment pour le matériel de transformation, tel celui utilisé pour abattre et plumer les volailles ou pour affiner le fromage. J'espère aussi que vous pourrez obtenir l'assouplissement des normes communautaires qui imposent souvent des investissements considérables pour des exploitations et des structures réduites.

En matière de crédit, je voudrais me faire ici l'écho du souhait de nombreux agriculteurs qui réclament un allongement de la durée des prêts à douze ou quinze ans afin de ne plus être obligés d'emprunter à nouveau pour faire face aux échéances d'un premier emprunt.

S'agissant de la politique agricole commune, je tiens à préciser que les perspectives de doublement des crédits pour la montagne et leur intervention dans des secteurs non agricoles sont très bien accueillis. Nous en attendons la matérialisation dans les faits.

En revanche, il ne serait pas admissible que se concrétise la menace de suppression de l'aide qui pèse sur les exploitations orientées vers la production laitière et dépassant dix unités de gros bétail. Cette mesure serait fatale au maintien d'exploitations spécialisées dans la transformation qui sont vitales pour nos régions. Nous vous demandons donc de la refuser fermement.

Je suggère que l'indemnité spéciale de montagne soit proportionnelle aux difficultés réelles rencontrées par les agriculteurs et que, pour chaque massif, soient fixées des zones critiques en tenant compte des critères climatiques : à altitude égale, le massif vosgien est plus difficilement exploitable que les Alpes ou les Pyrénées.

En ce qui concerne l'orientation et la valorisation des produits, la montagne est intéressée au premier chef par l'office du lait et des produits laitiers, ainsi que par la création plus récente de l'office des plantes aromatiques et médicinales. Mais nous aurions aimé que l'on accordât un statut particulier aux petits fruits.

S'agissant des crédits d'investissements, je déplore que les travaux d'hydraulique concernent trop peu la montagne. Toutefois, je salue l'effort accompli en faveur de la forêt et qui augure bien de la future loi forestière.

En définitive, en raison de la rigueur, le budget de l'agriculture, comme les autres, fixe des limites et mérite d'être amendé sur certains points. Néanmoins, il marque des choix qualitatifs et structurels qui contrastent avec la politique d'abandon des secteurs difficiles et des exploitations peu rentables qui caractérisait les orientations du précédent septennat.

Conscients de ce qu'en période difficile, il ouvre la voie sur l'avenir que représente pour nous la future loi sur la montagne, nous voterons votre projet de budget et nous soutiendrons vos efforts, monsieur le ministre. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Bourget.

M. René Bourget. Monsieur le ministre, dans le cadre de la rigueur budgétaire, vous êtes conduit à nous présenter un projet de budget serré, mais positif et dynamique sur de nombreux points. En outre, vous devez faire face au handicap supplémentaire lié aux demandes résultant des intempéries survenues en 1983 : inondations, sécheresse, orages. Certaines régions ont même cumulé les calamités.

Le ciel, favorable aux agriculteurs en 1982, a plaqué son manteau de rigueur sur certains départements en 1983. Eau et soleil, dont les effets peuvent être soit bénéfiques soit catastrophiques, ont provoqué des dégâts d'une ampleur rarement atteinte.

Mon département, l'Isère, et toute la région environnante ont cumulé les intempéries alors que les comptes prévisionnels annoncent un bilan globalement positif pour une majorité d'agriculteurs.

Vous avez pu, monsieur le ministre, lors de votre passage dans ma circonscription voici quinze jours, vous en rendre compte. L'attention que vous avez portée aux propos chiffrés d'une jeune agricultrice expliquant, dans la cour de sa ferme, ses difficultés liées aux calamités survenues en 1983, et la déclaration que vous avez faite ont témoigné de votre souci de prendre en compte ces problèmes et de les régler au plus vite.

Le bilan est sévère : 30 à 50 p. 100 du domaine céréalier est gravement touché ; la collecte du lait s'est fortement infléchie à la baisse au cours des trois mois d'été ; un début de décapitalisation du cheptel, ainsi que l'achat de maïs à ensiler, de foin ou de tourteaux alourdissent d'autant des coûts de production déjà élevés.

Le cri d'alarme lancé par les organisations agricoles et les élus a trouvé une oreille attentive, et je me dois de féliciter les services de votre ministère pour leur diligence. En concertation avec les organisations professionnelles, vous avez, monsieur le ministre, recherché les solutions adaptées aux problèmes les plus urgents et, en particulier, aux difficultés rencontrées par les éleveurs.

C'est ainsi qu'à la suite de la table ronde réunie à votre initiative le 3 juin 1983, un ensemble de mesures a été arrêté pour répondre aux besoins immédiats d'approvisionnement des éleveurs et aux besoins de trésorerie des agriculteurs les plus touchés.

Je les rappelle brièvement : le transport de pailles et de fourrages a bénéficié de réductions tarifaires consenties par la S.N.C.F. ainsi que du concours des forces armées ; les commissaires de la République ont pris un arrêté taxant le prix de la paille et du foin ; les services fiscaux ont accordé des délais de paiement et accéléré le versement aux agriculteurs du remboursement forfaitaire de T.V.A. ; un dispositif exceptionnel d'avances de trésorerie sans intérêt a été mis en œuvre au bénéfice des éleveurs, des maraîchers, des horticulteurs.

Ces avances exceptionnelles seront remboursées lorsque les bénéficiaires auront perçu les indemnités du fonds national de garantie contre les calamités agricoles.

Compte tenu de la gravité des difficultés financières rencontrées par de nombreux agriculteurs des régions sinistrées, vous avez complété ces dispositions par un ensemble de mesures de caractère exceptionnel.

C'est ainsi que les agriculteurs sinistrés pourront bénéficier du report de leur annuité de prêts bonifiés — hors foncier et logement — venant à échéance entre le 1^{er} juillet 1983 et le 30 juin 1984.

Je soulignerai l'originalité du système, la célérité avec laquelle il a été conçu, la volonté de le mettre en œuvre rapidement.

L'ensemble des mesures que je viens d'évoquer prend valeur de symbole. L'agriculture n'est pas une mendiant pleureuse accrochée aux basques d'une économie très industrialisée. Fortement secourus, les agriculteurs ont demandé leur juste part : la solidarité nationale la leur a attribuée.

Aucun impôt exceptionnel ne dressera les unes contre les autres les composantes de notre pays. La solution mise en œuvre l'a été en pleine concertation, entre gens responsables.

Comme vous le criait ce jeune agriculteur : « En 1976, nous avons eu le discrédit, aujourd'hui, nous avons besoin de crédit ! » Cet appel a été entendu.

Est-ce à dire que tout est réglé ? Vous avez souligné, monsieur le ministre, que le manque à gagner résultant pour certains agriculteurs de l'impossibilité de semer pourra être indemnisé dans des conditions qui seront précisées par la commission nationale lors de sa prochaine réunion.

Le système mis en place est-il parfait ? Nous n'avons pas l'outrecuidance de le croire. Nos amis cultivateurs sont d'ailleurs là pour nous ramener à la réalité. C'est ainsi qu'ils regrettent que le prêt aménagé — 9 p. 100 sur sept ans — pour le paiement des annuités 1984 ait un taux si élevé, et que ce prêt ne prenne pas en compte tous les prêts contractés, surtout les prêts fonciers que nombre de jeunes ont souscrits.

Mais en aviez-vous la possibilité, d'autant que la dotation globale de 400 millions de francs qui est prévue peut se révéler insuffisante étant donné le nombre de départements sinistrés ?

Les agriculteurs regrettent aussi que les aides au transport n'aient pas été annoncées au moment où ils devaient faire leur choix d'ensilage de maïs ou d'achat de paille et de fourrage.

Surtout, ils souhaitent que le fonds national de garantie contre les calamités agricoles puisse verser les indemnités dans les meilleurs délais afin de rétablir partiellement les trésoreries des exploitations. C'est un de leurs vœux les plus chers, notamment chez les jeunes agriculteurs.

Les agriculteurs comptent sur les collectivités — le conseil général ou la région — qui ont su s'engager auparavant, ou sur les caisses régionales du Crédit agricole, qui sont prêtes à prendre certaines mesures en faveur des cas les plus difficiles.

Les événements vous ont conduit, monsieur le ministre, à prendre des mesures à chaud, au pas de charge. Elles ne compenseront certes pas la perte de revenus de nombreux agriculteurs. Mais vous en êtes pleinement conscient. D'où votre détermination pour améliorer le système de protection des récoltes.

Les aléas climatiques ou épidémiques constituent un problème essentiel pour le monde agricole. En effet, les perspectives économiques ont évolué. A la période de développement rapide a succédé, au cours de la dernière décennie, une période de stagnation du revenu agricole qui a eu pour conséquences une fragilité accrue des exploitants et une augmentation très forte des besoins de garantie. Les calamités de ces dernières années ont placé un grand nombre d'exploitants agricoles dans une situation financière difficile, plus particulièrement les jeunes réalisant une première installation.

La protection des récoltes relève de deux procédures complémentaires : la prévention, d'une part ; l'indemnisation et l'assurance, d'autre part.

Or l'augmentation des besoins de garantie n'a pas trouvé de réponse totalement satisfaisante dans le cadre du système mis en place par la loi du 10 juillet 1964.

En effet, le fonds national de garantie contre les calamités agricoles paraît avoir atteint ses limites et la création, le 13 juillet 1982, de l'assurance contre les catastrophes naturelles, qui concerne essentiellement les bâtiments, les matériels et les véhicules, rend impérative une réforme du système actuel.

En ce qui concerne la protection des récoltes, deux orientations paraissent possibles : d'une part, la mise en place à court terme, d'un système totalement nouveau d'assurances-récoltes multirisques obligatoires, avec les difficultés qu'un tel système comporterait sur le plan financier et politique comme sur celui des garanties elles-mêmes ; d'autre part, la mise en place d'une politique tendant à la fois à un accroissement plus rapide que par le passé de l'« assurabilité » des risques — au-delà du risque de grêle — et à une amélioration significative du système d'indemnisation existant.

Cette assurance ne supprimera en rien la responsabilité des agriculteurs à condition que l'effort financier demandé soit compatible avec leurs revenus.

Ces garanties devraient intervenir de façon complémentaire au système d'indemnisation lui-même, selon un processus à définir, mais différent du processus actuel qui ne permet pas la juxtaposition d'une indemnité d'assurance et d'une indemnité du fonds national de garanties contre les calamités agricoles.

M. Malvy et M. Ravassard ont évoqué ce matin le rapport de la commission Valléry Radot et celui de M. de Brotteville. Ces rapports contiennent une analyse et des propositions concrètes sur lesquelles vous pourrez sûrement vous appuyer pour préparer, en concertation avec les organisations agricoles, votre projet de loi.

Dans le cadre de cette réforme, et au titre de la solidarité nationale, le principe d'un financement paritaire agriculture-pouvoirs publics devra être conservé.

Nous avons retenu la déclaration que vous avez faite, monsieur le ministre, lors de l'inauguration de la maison des agriculteurs à Grenoble, pour galvaniser les énergies : « Les agriculteurs sont des hommes d'audace et de risque et non pas de mendicité. La loi que nous ferons ensemble sera une orchestration législative de la capacité d'auto-assurance de la profession. » Les agriculteurs ne sont pas suspendus à cette loi, même s'ils l'attendent avec impatience.

Ils renouvellent surtout avec insistance leur demande de démantèlement rapide des montants compensatoires monétaires, cette « calamité » dont ils souffrent.

Vos efforts ont déjà porté leurs fruits, monsieur le ministre.

Les agriculteurs attendent, dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune, la mise en place d'un système de maîtrise de la production qui ne se traduise pas par une baisse brutale des prix. Ils acceptent même que certains suppléments soient réglés à un prix inférieur, quoi qu'en pensent certains de nos collègues de l'opposition.

Les négociations seront difficiles. Mais je connais, monsieur le ministre, votre acharnement et votre détermination pour mener à bien la politique agricole de la France. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. François d'Harcourt.

M. François d'Harcourt. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les agriculteurs français sont préoccupés par l'augmentation des charges d'exploitation.

Les seules cotisations sociales subissent, pour 1984, une hausse sensible qui, pour certaines régions, dont la Basse-Normandie, atteint et même dépasse 15 p. 100.

S'agissant des coûts de production, nous constatons que les prix d'aliments du bétail s'envolent. C'est ainsi qu'ils ont augmenté de 54 p. 100 pour les tourteaux et de 27 p. 100 pour la luzerne. Des mesures compensatoires s'imposent.

Les agriculteurs français sont également préoccupés par l'insuffisance de la protection de leur revenu.

Certes, monsieur le ministre, vous vous êtes courageusement battu à Bruxelles pour obtenir les meilleurs prix agricoles possibles. Mais l'augmentation considérable des charges a compromis l'augmentation des prix que vous aviez obtenue. Si les Allemands ou les Hollandais ont toutes raisons d'être satisfaits d'une augmentation qui est de l'ordre de 9,8 p. 100 en moyenne pour la Communauté, les Français ont moins de raisons de l'être.

En effet, si, en Allemagne, l'augmentation des charges représente la moitié de l'augmentation des prix, c'est le phénomène inverse qui se produit en France. Le taux d'inflation n'étant que de 4 p. 100 chez nos voisins allemands, une augmentation de 8 p. 100 de leurs prix agricoles ne pouvait que les satisfaire.

Devant cette situation, le Gouvernement doit prendre plusieurs mesures.

La première mesure qui s'impose, à mon avis, est sans doute aussi celle qui est la plus attendue par nos agriculteurs français : c'est la dévaluation du franc vert, qui permettrait de démanteler d'autant les montants compensatoires monétaires, tout en relevant le niveau du prix payé à nos agriculteurs. En aucun cas, ceux-ci ne doivent supporter plus lourdement que les autres Français le fardeau de la politique de rigueur et d'austérité imposée au pays.

La deuxième mesure est la limitation impérative de l'accroissement des charges qui ne doivent pas augmenter plus vite que les prix. Dans le cas contraire, il faut prendre des mesures pour compenser la perte de revenu subie.

La troisième consisterait à envisager des aides nationales, mais sous forme d'aides directes, car les agriculteurs sont las d'être considérés comme des assistés !

Vous n'avez pas besoin du feu vert de Bruxelles, monsieur le ministre, pour procéder à la limitation et au déplafonnement des charges sociales.

M. le ministre de l'agriculture. Mais si !

M. François d'Harcourt. Vous n'avez pas non plus besoin du feu vert de Bruxelles pour supprimer la taxe intérieure sur les produits pétroliers ou pour réduire de 17,6 p. 100 à 7 p. 100 le taux de la T.V.A. sur le carburant agricole. L'Irlande, par exemple, a accordé une exonération totale de la taxation sur ce carburant.

Vous n'avez pas besoin de la bénédiction de la Communauté européenne pour freiner les importations, pour supprimer la taxe sur les aliments du bétail ou sur les engrais, ou encore pour accorder aux agriculteurs un crédit de T.V.A. égal au manque à gagner.

J'en arrive à mon dernier point : les retraites agricoles et la situation sociale.

Depuis longtemps les retraites agricoles, monsieur le ministre, vous le savez, ne sont pas décentes : 5 000 F par trimestre et parfois moins. Il est urgent d'harmoniser leur montant avec ceux du régime général.

Est-il normal qu'à cotisation égale un agriculteur perçoive une retraite trois, quatre et même cinq fois moins élevée que celle d'un salarié ?

Vous paraît-il normal qu'un paysan n'ait pas le droit d'être malade, puisqu'il n'a droit ni aux indemnités journalières ni aux congés de maladie ?

Vous semble-t-il normal que les agriculteurs soient exclus du bénéfice de l'abattement de 20 p. 100 pour le calcul de son impôt sur le revenu, alors que les agriculteurs paient des impôts sociaux colossaux et des impôts fonciers non moins importants ?

Vous paraît-il normal que la majorité des agriculteurs, notamment éleveurs, travaillent 70 heures par semaine, sans vacances, ni congés, pour un revenu égal au S.M.I.C. ?

Contraindre les agriculteurs à travailler au-delà de soixante-cinq ans, à cause de l'insuffisance de leur retraite, c'est empêcher que se libèrent les terres dont les jeunes agriculteurs ont absolument besoin.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. François d'Harcourt. Je conclus, monsieur le président. Le Gouvernement parle de lutte contre les inégalités et les injustices sociales. Eh bien, je viens d'en souligner quelques-unes qui sont évidentes, criantes et choquantes. Y remédier, voilà un changement que les agriculteurs apprécieront ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Hubert Gouze.

M. Hubert Gouze. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, depuis 1981, l'installation des jeunes agriculteurs constitue l'un des objectifs prioritaires de la politique agricole conduite par le Gouvernement. C'est sur ce thème que je ferai porter mon intervention.

Précisons d'abord que si la volonté du Gouvernement de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs entre dans le cadre de la politique générale en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle des jeunes, elle est aussi étroitement liée à l'ensemble de la politique agricole.

Aujourd'hui, le remplacement des agriculteurs par la seule descendance n'est plus assuré. Il est donc nécessaire de favoriser des installations plus nombreuses, notamment dans les zones défavorisées, et d'ouvrir l'agriculture à des jeunes issus d'autres milieux socio-professionnels, sans remettre en cause toutefois, le caractère familial des exploitations agricoles.

Il convient également de souligner que la politique d'installation est étroitement liée à l'ensemble de la stratégie de l'aménagement rural. De l'installation des jeunes dépend, en grande partie, l'avenir de l'espace rural mais de la nature de l'espace rural dépend aussi l'installation des jeunes.

Aider les jeunes à s'installer, oui, certes ! Mais pour quelles productions ? Pour quel revenu ? Avec quelle forme de travail ? C'est à ces questions que je tenterai de répondre.

Pourquoi aider l'installation des jeunes ? Essentiellement pour deux raisons.

Premièrement, à cause du vieillissement de la population active agricole. Entre 1970 et 1979, le taux de renouvellement des chefs d'exploitation a été relativement faible, de l'ordre de 48 p. 100. Pendant cette période, 662 300 agriculteurs ont cessé leur activité, et 320 000 seulement se sont installés. Actuellement, le nombre moyen des installations est de 35 000 annuellement, dont 12 700 bénéficiant des prêts aux jeunes agriculteurs.

La seconde raison qui doit conduire à aider les jeunes à s'installer tient au fait que les aides publiques leur permettent, notamment depuis 1981, de s'installer dans de meilleures conditions, qu'il s'agisse de la formation ou du financement.

En ce qui concerne la formation, le dispositif des aides tend à renforcer la qualification professionnelle des jeunes qui s'installent.

En 1982, plus de la moitié des bénéficiaires de la dotation aux jeunes agriculteurs ont pu justifier de la capacité professionnelle nécessaire par leur seule formation, à savoir un niveau au moins équivalent au brevet professionnel agricole.

Pour ce qui est du financement, la dotation aux jeunes agriculteurs a été fortement revalorisée au mois de juillet 1981 puis au mois de juillet 1982. Conformément à l'engagement pris par le Président de la République, son doublement est acquis depuis le 1^{er} janvier 1983.

Cette revalorisation de la dotation s'est révélée particulièrement incitative puisque le nombre de bénéficiaires s'est élevé de 8 000 en 1980 à 14 000 en 1982.

En 1984, les crédits affectés à la dotation aux jeunes agriculteurs auront pratiquement triplé par rapport à il y a trois ans. Ce point a déjà été signalé tout à l'heure. En outre, je dois le rappeler, l'effort du Gouvernement ne s'est pas limité à cette seule mesure puisque le montant de l'enveloppe pour

les prêts bonifiés destinés aux jeunes agriculteurs a été fortement augmenté. Des systèmes de remboursement à annuités progressives ont été mis en place. Enfin, une aide fiscale spécifique en faveur des bénéficiaires de la dotation aux jeunes agriculteurs a été instituée.

Après avoir montré pourquoi il convient de favoriser l'installation des jeunes, j'en arrive maintenant à la deuxième question : comment ?

D'abord, grâce à une meilleure maîtrise du foncier. La politique d'installation est étroitement liée à la politique foncière. La levée de ce blocage que constitue le poids de l'investissement foncier créera en effet des conditions particulièrement favorables à l'installation.

S'agissant de la maîtrise du foncier, il faut saluer comme il convient la création de la Société d'épargne foncière agricole, la S.E.F.A., participant à la constitution de groupements fonciers agricoles — qui donneront des terres en location par des baux à long terme à de jeunes agriculteurs.

Dans mon département, le Tarn-et-Garonne, d'une étude du groupe de travail de la commission des structures, il ressort que 52 p. 100 des candidats à une première installation souhaitent donner la priorité à la recherche de terres en fermage.

Vous avez confié à la S.E.F.A. un rôle d'intervention prioritaire dans les zones de montagne et les zones défavorisées ainsi que dans les exploitations d'élevage de l'Ouest. Il ne s'agit là, je pense, que d'une première étape — une première dotation de 300 millions de francs — tout au moins si l'on veut donner à cet organisme, et je ne doute pas de votre volonté d'y parvenir, un rôle essentiel dans l'installation des jeunes.

L'obligation du bail à long terme, qui garantit la sécurité de l'exploitant et assure un possible rachat progressif du foncier par les agriculteurs, répond aux revendications de l'ensemble des mouvements de jeunes agriculteurs.

Ensuite, après la maîtrise du foncier, j'en viens à l'amélioration de la qualification professionnelle des jeunes agriculteurs. Il convient d'élever leur niveau moyen de formation initiale.

A cet égard, monsieur le ministre, je ne peux que vous redire la satisfaction de la majorité de cette assemblée en voyant la priorité accordée à l'enseignement agricole par le budget du ministère de l'Agriculture, et vous encourager à poursuivre la rénovation de l'enseignement agricole public.

Pour faciliter l'insertion professionnelle, il convient d'adapter les diverses formations, à tous les niveaux, aux spécificités locales. Il faut « coller », si je puis m'exprimer ainsi, à la réalité du terrain !

En outre, il convient d'accroître les efforts entrepris en matière de formation continue, actuellement constituée par les stages de quarante heures et les stages de deux cents heures.

Mais ne pourrait-on pas également envisager de favoriser une installation progressive afin de mieux préparer les nouveaux exploitants à la conduite d'une exploitation ?

Un minimum de pratique agricole, disons un an, paraît nécessaire, quel que soit le niveau de formation. On peut imaginer que cette formation pratique soit acquise hors du cadre familial auprès d'un chef d'exploitation agréé, ou bien dans le cadre d'un contrat conclu avec un agriculteur dont l'exploitation est destinée à être reprise.

Enfin, il faut faciliter la formation postérieure à l'installation. Le problème essentiel reste alors celui de la disponibilité des agriculteurs. Ne conviendrait-il pas, dans ce cas, de développer le remplacement des agriculteurs en formation ?

Le troisième moyen de favoriser les installations réside dans une plus grande efficacité des aides. Aujourd'hui, on constate que les aides à l'installation des jeunes financent, dans 80 p. 100 des cas, la transmission de l'exploitation de père en fils.

Toutefois le cumul des aides aux départs, notamment l'I.V.D., et des aides à l'installation ne s'effectue pas toujours dans des conditions satisfaisantes. Il faut donc mieux harmoniser aides au départ et aides à l'installation.

Dans la mesure où les aides publiques à l'installation doivent être attribuées en fonction des besoins des postulants et des orientations de la politique agricole, il serait utile de réexaminer la sélectivité et la modulation de la dotation aux jeunes agriculteurs.

Il paraît donc nécessaire que, dans ce domaine, la réglementation soit suffisamment souple pour pouvoir être adaptée aux besoins réels du terrain.

Le patrimoine et les revenus du postulant, la taille de l'exploitation, la zone géographique, notamment les zones défavorisées, et les types de spéculations sont des paramètres qui pourraient recevoir une modulation régionale dans le cadre de la décentralisation.

Le souci de coordonner les efforts de l'Etat avec ceux des collectivités territoriales, la région notamment, pourrait aboutir, autant que faire se peut, à une « personnalisation » de l'aide à l'installation.

Enfin, une meilleure adaptation de la fiscalité aux conditions effectives de démarrage de l'exploitation doit également faciliter l'assujettissement des bénéficiaires de la dotation aux jeunes agriculteurs au régime fiscal du réel.

En conclusion, je dirai qu'une meilleure formation, des modalités nouvelles et moins coûteuses de transmission du patrimoine foncier, la mise en œuvre de moyens appropriés, afin de remettre à niveau des zones actuellement dépressives et, surtout, la définition de systèmes de production et de méthodes de développement propres à améliorer la rémunération du travail dans les exploitations agricoles sont les conditions majeures pour réussir l'installation des jeunes.

Monsieur le ministre, vous continuez donc, en l'amplifiant, la politique conduite depuis le mois de juin 1981 en ce qui concerne l'installation des jeunes.

La nouvelle génération d'agriculteurs est prête, vous le savez, à prendre ses responsabilités et à assurer, peu à peu, l'indispensable relève. Mais que d'obstacles à contourner pour éviter les renoncements !

Les organisations professionnelles attendent, après une large concertation, d'autres mesures concrètes.

C'est pourquoi sur ce terrain-là, même si par ailleurs on peut regretter certaines insuffisances de votre projet de budget...

M. Michel Cointat. C'est le moins que l'on puisse dire !

M. Hubert Gouze. ... pour ce qui est de l'installation, vous faites mieux, monsieur le ministre, que maintenir le cap.

Vous avez notre confiance : le groupe socialiste votera vos propositions budgétaires. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Bayou.

M. Raoul Bayou. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les vendanges viennent de se terminer. Le vin produit, résultat d'une année de dur labeur, est dans les caves.

Les viticulteurs devraient être satisfaits, bien que la récolte de 1983 soit inférieure de 15 p. 100 environ à celle de 1982.

M. Michel Cointat. De 30 p. 100 dans le Gard.

M. Raoul Bayou. Mais la qualité est, en général, meilleure. Eh bien non ! monsieur le ministre : les viticulteurs ne sont ni contents, ni satisfaits. Ils sont et mécontents et inquiets.

M. Michel Cointat. Ça, c'est vrai !

M. Raoul Bayou. Mécontents, monsieur le ministre, parce que les cours se traînent, depuis plus d'un an, au même niveau que l'an passé, de 16 à 17 francs le degré-hecto, alors que le prix d'orientation fixé à Bruxelles est de 21,68 francs et le prix de déclenchement des interventions de 20,02 francs — ce dernier prix, je vous le rappelle, est celui au-dessous duquel aucun vin ne devrait être vendu.

Alors, pourquoi cette situation ? Parce que les autorités communautaires traînent les pieds pour appliquer le nouveau règlement de juillet 1982, pris grâce à la pression du ministre de l'Agriculture français : il contient de bonnes choses, certes, mais malheureusement, on ne les retrouve pas dans son application !

Il vous appartient monsieur le ministre, ainsi qu'à l'office des vins, d'agir pour que ce règlement soit plus efficace en matière de prix et d'écoulement des récoltes, à un moment où les vigneronnes devraient pouvoir recueillir le fruit des réels efforts qu'ils ont accompli pour améliorer la qualité de leurs vins et pour mieux s'organiser.

La distillation préventive a été instituée à la demande des viticulteurs pour permettre, dès le début de la campagne, un assainissement qualitatif et quantitatif. Mais elle a été assortie d'un prix nettement dissuasif : 14,02 francs le degré-hecto pour la campagne 1983-1984 ! Aucun viticulteur ne peut accepter de brader une partie de sa récolte à ce prix inférieur de 5 p. 100 à celui payé lors de la campagne précédente ! Comprenez qui pourra...

La récente décision de suspendre les avances sur contrat vient encore aggraver la situation. En effet, les viticulteurs qui auraient accepté la distillation préventive y renonceraient en définitive parce qu'ils ne savent pas quand ils seront payés.

Rappelons que, l'an dernier, les viticulteurs de l'Italie du Sud avaient jugé ce prix intéressant : 4 millions d'hectolitres de leur vin avaient alors été distillés préventivement, ce qui avait constitué bien sûr un réel assainissement pour une grosse récolte. Craignons que si les Italiens ne distillent pas préventivement cette année-ci, nous ne retrouvions leur vin à bas prix sur le marché d'exportation de l'Italie.

D'autres décisions prises à Bruxelles ne vont pas dans le sens d'une bonne organisation de la campagne : je pense à la fixation du prix au 15 décembre de l'année en cours au lieu du 1^{er} septembre, à la non-possibilité de substitution pour les vins bénéficiant de la garantie de bonne fin et à la stagnation à la fois des volumes garantis et des prix.

Au chapitre des déceptions, il faut ajouter l'attitude de l'association nationale professionnelle des vins de table qui accepterait un accord interprofessionnel pour les vins de pays, mais qui le refuse pour les vins de table.

Cependant, dans son article 8, la loi sur la création des offices par produits a prévu le cas. Il appartient à l'office des vins d'essayer de rapprocher le point de vue des viticulteurs de celui des négociants et, à défaut d'accord entre les deux parties, de « proposer lui-même à l'autorité compétente les mesures qu'il estime nécessaires ».

Il faut appliquer la loi, et vite ! De même, il convient de réduire les droits d'accise dans les pays de la C.E.E. et la fiscalité en France.

A ces mécontentements s'ajoute aujourd'hui une vive inquiétude, celle que suscite l'élargissement de la Communauté, après la réunion des ministres de l'agriculture à Luxembourg la semaine dernière.

Les informations que nous avons recueillies laissent entendre que la mise au point du règlement sur les fruits et légumes lève le dernier obstacle à la négociation avec l'Espagne et le Portugal. Du vin, il n'a pas été question, à notre connaissance.

M. le ministre de l'agriculture. Puis-je vous interrompre, monsieur Bayou ?

M. Raoul Bayou. Je vous en prie !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur le député, je veux compléter votre information, car ce que vous venez de dire est trop grave et même inexact.

L'expression « dernier préalable », qui n'a jamais été employée par personne, n'est non plus dans l'esprit de personne. Nous n'avons pas fini de discuter et de négocier.

Pour les fruits et légumes, il y a eu, c'est vrai, un progrès notable, essentiel, je le crois, pour notre agriculture.

Quant au problème d'une meilleure application des règlements viticoles, il reste posé : ce sera sans doute l'objet même des négociations !

M. le président. Veuillez poursuivre votre propos, monsieur Bayou.

M. Raoul Bayou. J'en suis heureux, et les viticulteurs avec moi. Je vous remercie beaucoup de cette précision, monsieur le ministre.

Nous demandons que dans cette affaire on avance d'une manière rationnelle et prudente : en effet, si l'Europe « à dix » marche mal, qu'en serait-il d'une Europe « à douze » ?

Sachez, mes chers collègues, que le prix des vins espagnols est aujourd'hui de 7,50 francs à 8,50 francs le degré-hecto : il est égal à la moitié seulement du prix des vins français.

De surcroît, l'Espagne, avec plus de 1 700 000 hectares, dispose du vignoble le plus étendu du monde. Produisant de 30 à 35 hectos/hectare, ce vignoble fait l'objet d'une culture extensive. Les prix de revient sont donc très faibles. D'ailleurs il suffirait que grâce à l'irrigation, par exemple — mais il y a d'autres moyens — les rendements espagnols augmentent de 10 p. 100 pour que plus de 10 millions d'hectos d'excédents viennent s'ajouter à ceux de la Communauté actuelle. Quelle aventure désespérée en perspective !

Le projet d'extension de la Communauté est soutenu surtout par les pays de l'Europe du Nord qui espèrent en être les bénéficiaires, tant pour l'exportation de leurs produits industriels et agricoles que par leur position de pays consommateurs de produits méditerranéens qu'ils achèteraient au plus bas prix.

Mais ce projet est aussi une aberration au moment où la Communauté connaît de graves difficultés de trésorerie, au point de ne pas honorer ses promesses. En effet, l'entrée de l'Espagne et du Portugal accroîtrait ses dépenses de 20 à 30 milliards de francs, suivant une étude faite par la commission de Bruxelles dans un rapport du 12 novembre 1982. C'est là un des aspects qu'il faut souligner à l'intention de la Grande-Bretagne et de la République fédérale d'Allemagne qui veulent au contraire réduire les dépenses communautaires.

En conclusion, il s'agit donc là, pour le vignoble français, appellations contrôlées comprises, d'une question de vie ou de mort, le vignoble méridional étant bien entendu plus vulnérable en raison de sa spécificité.

Aussi, monsieur le ministre, nous vous demandons de défendre notre position, qui est celle de toutes les associations professionnelles, afin d'obtenir, avant toute négociation définitive, que le problème du vin soit reconsidéré, et qu'avant tout élargissement, le prix du vin, comme celui du blé, de la betterave ou du lait, soit strictement garanti par un règlement communautaire adéquat, à un niveau correspondant au minimum au prix de revient et au prix du travail.

C'est à cette seule condition que la France pourrait envisager l'élargissement de la Communauté.

Les parlementaires socialistes du Midi méditerranéen connaissent, bien entendu, les déclarations faites à ce sujet par les membres du Gouvernement, notamment les vôtres, celles de M. Chandernagor, ministre chargé des affaires européennes, et celles, toutes récentes, de M. Cheysson, ministre des relations extérieures, dans la séance du 2 novembre dernier, en réponse à un député de droite qui se plaignait de la froideur de la France vis-à-vis de l'Espagne. Vos déclarations se veulent rassurantes.

Soyez persuadé que nous vous demanderons, avec ferveur et constance, que vos actes concordent avec vos paroles.

Sans cesse ni répit, nous veillerons au vin. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. Nous venons d'épuiser la liste des orateurs inscrits. Avant que l'Assemblée n'entende M. le ministre de l'agriculture et M. le secrétaire d'Etat, auprès du ministre de l'agriculture, chargé de l'agriculture et de la forêt, je vais suspendre la séance pendant quelques minutes.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures vingt-cinq, est reprise à dix-sept heures trente-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, avant ce débat budgétaire, je me suis donné la peine de relire, dans les colonnes du *Journal officiel*, celui de l'année précédente.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. C'est toujours intéressant et instructif !

Je pense que je ne vous surprendrai pas en vous disant que j'y ai retrouvé, venant des mêmes bancs, les mêmes critiques, formulées dans les mêmes termes que celles que nous venons d'entendre tout au long de cette discussion : « budget d'austérité », « régression des moyens », « l'agriculture n'est plus une priorité pour le Gouvernement », et j'en passe.

« Fossoyeur » est une innovation, cette année !

Tout cela avait donc déjà été dit, mais cela a quand même été répété, bien que ce projet de budget soit assez différent de celui de l'année dernière, non pas dans son inspiration générale, mais dans les orientations particulières qu'impose la conjoncture économique et budgétaire.

On me dit qu'ainsi le veut la tradition. C'est une mauvaise habitude, car rien ne dessert davantage l'agriculture et le monde rural que ce ghetto des idées reçues et des images complaisantes dans lequel l'enferment ces traditions dont je vous concéderai seulement qu'elles ne datent pas d'hier.

Le soin particulier qu'apporte M. le Président de la République à ces problèmes l'a conduit à nommer ministre de l'agriculture un élu de la région parisienne. Je n'ai donc pas de clientèle à défendre ni à constituer. Je ne vous dirai donc pas que ce budget de 1984 est le meilleur dont on aurait pu rêver pour l'agriculture.

J'aurai l'occasion, dans la suite de la discussion, de préciser tel ou tel point en répondant aux questions, de réfuter aussi tel ou tel argument. J'affirme d'emblée qu'il me paraît conforme à la nature de ce débat de le situer au bon niveau, celui d'une réflexion d'ensemble sur ce que peut être aujourd'hui en France une politique agricole.

Ma première tâche comme ministre de l'agriculture a été d'écouter et de chercher à comprendre le monde agricole. Il le mérite.

Aujourd'hui, je considère comme une de mes missions prioritaires d'expliquer ce qu'est le monde agricole, ses forces et ses faiblesses, à la société française, non pas sur le mode folklorique du discours agrarien, ni sur celui, parfois complaisant à mon sens, du « pétrole vert de la France », mais suivant le langage de la vérité économique, qui seul convient à un secteur à hautes performances, mais en crise.

L'agriculture a subi plus tôt et plus intensément que les autres secteurs de l'économie les effets de la crise économique et du désordre monétaire. Le caractère très dépendant d'une grande partie de ses consommations intermédiaires la rend particulièrement vulnérable à l'inflation par les coûts et notamment à l'inflation importée, tandis que le caractère assez largement orienté des prix à la production ne lui laisse qu'une faible capacité d'ajuster ses prix à l'évolution de ses coûts.

La confusion comptable et sociale, voire juridique et administrative, entre le revenu de l'exploitation et celui du ménage, confusion inhérente à la notion d'exploitation familiale, a contribué à dissimuler et à retarder les effets profonds de cette crise, qui a frappé l'agriculture au moment même où elle était engagée dans une profonde mutation technique, économique et

sociale. Les restrictions apportées au prélèvement familial, c'est-à-dire à la rémunération du travail de l'exploitant, le ralentissement de l'effort d'épargne et d'investissement, le recours croissant et souvent excessif à l'endettement, la recherche de ressources extérieures ont constitué autant de palliatifs et ont permis à ce secteur de supporter ce qu'aucun groupe social ne serait prêt aujourd'hui à accepter : une baisse profonde et durable de son pouvoir d'achat.

Entre 1974 et 1980, le revenu brut moyen par exploitation a perdu 13 p. 100 alors que, pendant la même période, la rémunération moyenne par salarié progressait de plus de 21 p. 100.

Nous n'avons pas pu en deux ans et demi, et je m'en excuse auprès des censeurs du jour, rattraper le retard considérable pris sous le précédent septennat. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Je vous ai écouté attentivement, monsieur Barre. Plus que des orientations pour l'avenir, monsieur le député, j'ai entendu un plaidoyer *pro domo* sur votre action passée. A cet égard, une critique que vous avez formulée contre le Gouvernement m'a quelque peu choqué. Vous avez en effet cru pouvoir dire que le Gouvernement manquait de considération envers les agriculteurs. Or, si j'ai bien compris les rappels auxquels vous vous êtes livré, tout allait bien à l'époque où vous étiez Premier ministre : l'investissement, la monnaie, les exportations. Oui, tout allait bien sauf une chose : le revenu des agriculteurs.

L'information que je viens de vous donner, mesdames, messieurs les députés, je l'ai fait mettre en courbes par mes services, et je crois que chacun devrait regarder attentivement le graphique que voici ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Francis Geng. C'est une création spontanée !

M. Jean Lacombe. C'est la vérité, et M. le professeur la lira bien !

M. le ministre de l'agriculture. Ce tableau remonte à quelques mois, puisque nous avons traité du revenu agricole à la fin du printemps. Est en vert le revenu agricole moyen par exploitation, est en rouge la rémunération moyenne par salarié. On peut supposer, d'après les prévisions, que, pour 1983, la courbe verte descendra à nouveau.

M. Pierre Micaux. Des chiffres !

M. le ministre de l'agriculture. Le revenu agricole sera en baisse légère.

M. Francis Geng. C'est une chute !

M. le ministre de l'agriculture. Une baisse légère, monsieur Geng. Les phénomènes structurels en jeu dans une évolution aussi lourde ne peuvent pas être corrigés en aussi peu de temps. C'est une des informations que j'aurais souhaité voir présente à l'esprit de quelques intervenants.

En tout cas, sur cette pente assez tragique pour l'agriculture, la rupture est nette : elle date du 10 mai 1981, pour m'exprimer un peu en raccourci. Derrière ce redressement, il y a certainement de la météorologie, mais il y a aussi des négociations agricoles à Bruxelles et de l'action gouvernementale. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

C'est aussi à cela, monsieur Barre, que se mesure la considération du Gouvernement à l'égard des agriculteurs.

L'évolution positive du revenu agricole depuis deux ans — plus 1,7 p. 100 en 1981, plus 9,8 p. 100 en 1982 — a sous l'effet conjugué des bienfaits du ciel, de l'action du Gouvernement et des négociations de Bruxelles, a permis une amélioration sensible, encore que très inégale, de la situation de la plupart des secteurs de production. Elle a sans aucun doute redonné confiance à un monde agricole de plus en plus inquiet sur son avenir.

Qu'en sera-t-il en 1983 ?

La commission des comptes de l'agriculture, qui est une instance indépendante et paritaire, se réunira à la fin du mois de novembre pour arrêter un compte provisoire et donner les premières indications disponibles sur l'évolution du revenu agricole en 1983. Faute de disposer des chiffres qui serviront de base aux travaux de cette commission et qui devraient être connus vers la fin du mois, je me contenterai de quelques observations de caractère général sur les trois éléments de l'équation du revenu agricole : les quantités produites, les prix, les consommations intermédiaires.

En ce qui concerne le volume de la production, tout ministre de l'agriculture doit bien évidemment compter avec l'aléa météorologique. Or le ciel aura été, en 1983, un partenaire professionnel moins coopératif que l'an dernier — je ne serai pas le dernier parmi vous à en convenir. Les inondations catastrophiques et la pluviosité exceptionnelle du printemps auxquelles a succédé la sécheresse de l'été ont durement éprouvé l'économie agricole des régions de l'Est et du Centre de la France.

Face à cette situation exceptionnelle, le Gouvernement a appliqué avec le maximum de rapidité les procédures d'indemnisation prévues tant par la loi de 1964 sur les calamités agricoles que par celle de 1982 sur les catastrophes naturelles. Il a fait droit aux demandes de mesures exceptionnelles présentées par les organisations professionnelles agricoles et a pris des dispositions adaptées :

Avances de trésorerie sans intérêt aux exploitants les plus durement touchés par les inondations en attente de l'indemnisation par le fonds de garantie contre les calamités agricoles ;

Report des échéances de prêts bonifiés dus entre le 1^{er} juillet 1983 et le 30 juin 1984, sous forme de prêts de consolidation bonifiés au taux de 9 p. 100, d'une durée maximale de sept ans remboursables les deux dernières années ;

Aide au transport routier et ferroviaire des pailles et fourrages destinés à l'alimentation du cheptel.

Ces mesures exceptionnelles montrent la volonté du Gouvernement d'exercer une solidarité active, malgré le contexte budgétaire très difficile, en faveur d'agriculteurs durement éprouvés et tentés par le découragement.

M. Bourget a traité longuement de ce problème. Il a formulé quelques suggestions complémentaires, mais je le remercie d'avoir approuvé les mesures que je viens de citer.

De façon générale, les décisions prises en la matière ont été caractérisées par une concertation très étroite, à la fois nationalement et localement, avec les organisations professionnelles agricoles, ainsi que par une volonté de décentralisation et de souplesse.

Néanmoins, ces variations météorologiques très défavorables auront une profonde répercussion sur le volume de certaines productions et sur le revenu agricole de ces régions. Au plan général, elles ne permettent guère d'espérer aller au-delà du niveau record de production de 1982, ni même peut-être de l'atteindre.

S'agissant des prix à la production, je rappelle que l'accord conclu très difficilement à Bruxelles — au terme de cinq sessions de négociation ! — pour la campagne 1983-1984 est sans doute l'accord le plus satisfaisant qui pouvait être conclu à ce moment-là, si l'on tient compte des difficultés budgétaires qui pèsent aujourd'hui aussi sur la politique agricole commune et du conflit de plus en plus aigu des intérêts économiques nationaux à l'intérieur de la Communauté. Mais j'y reviendrai tout à l'heure.

Cet accord de prix permet une hausse globale moyenne en France de 9,4 p. 100 de campagne à campagne, correspondant à 8 p. 100 pour l'année calendaire, c'est-à-dire à la référence de revenu qui est la clef de la politique de lutte contre l'inflation conduite par le Gouvernement.

Les indications disponibles montrent une bonne tenue des prix à la production sur la plupart des marchés. Certains dirigeants professionnels l'ont d'ailleurs reconnu.

Enfin, en ce qui concerne les consommations intermédiaires et les coûts de production en agriculture, éléments décisifs de l'équation du revenu agricole, il est difficile d'établir aujourd'hui un bilan global.

Je rappelle simplement que le Gouvernement a passé des accords de modération qui limitent à 7 p. 100 l'augmentation des marges des entreprises à l'exception des composants importés, mais la hausse du dollar pèse lourd sur l'évolution de certains coûts de production, notamment dans le domaine de l'alimentation animale.

L'évolution de l'ensemble de ces facteurs se traduira sans aucun doute, cette année plus encore que les années précédentes, par des résultats très différents suivant les régions et les secteurs de production. Ces contrastes devront inciter à une grande prudence dans l'interprétation de statistiques moyennes ou globales. Il faut toujours s'en méfier, mais en agriculture plus encore qu'ailleurs.

C'est également avec prudence qu'il conviendra d'accueillir les premières évaluations du revenu agricole pour 1983. Non que je doute de la compétence de la commission des comptes de l'agriculture ni du sérieux de ses travaux, bien au contraire, mais l'expérience montre qu'un écart parfois sensible sépare souvent la prévision établie à titre provisoire à la fin de l'automne des comptes arrêtés quelques mois plus tard. En 1981, par exemple, le revenu, qui fut finalement en augmentation de 1,7 p. 100, était annoncé comme négatif au moment du compte provisoire, et celui de 1982 aura connu une augmentation de 9,8 p. 100, au lieu des 2,9 p. 100 initialement calculés. Je vous rappelle ma précaution sur les moyennes, ces pourcentages globaux recouvrant une grande diversité de situations.

Ainsi, quand des indications suffisantes seront disponibles sur l'évolution du revenu agricole en 1983, une discussion s'engagera nécessairement avec les organisations professionnelles agricoles en vue d'analyser cette évolution et d'apprécier notamment la part qui incombe aux coûts de production.

Sans effectuer une revue de détail, je voudrais compléter cet « état de l'agriculture » en 1983 en évoquant seulement — et je m'en excuse — quelques-uns des secteurs qui ont rencontré cette année des difficultés spécifiques.

Pour les productions animales, le secteur porcin, après une augmentation sensible des cours en 1982, connaît aujourd'hui une situation de marché moins favorable. Le Gouvernement a pris en faveur de ce secteur un ensemble de dispositions de nature à conforter la situation des producteurs nationaux. Tel était l'objet du programme porcin arrêté au printemps, qui comporte un ensemble de mesures de relance et dont le budget pour 1984 assure la traduction financière. Dans le même esprit, le financement bonifié de ce secteur a été amélioré et les montants compensatoires monétaires négatifs qui pesaient sur sa compétitivité sont, depuis le 1^{er} novembre, démantelés en totalité.

L'aviculture connaît depuis l'année dernière une crise profonde dont il semble toutefois que l'on aperçoive le terme depuis quelques semaines. Dans ce secteur aussi, le Gouvernement a pris — toujours en concertation avec la profession — des mesures de nature à faciliter le retour à un niveau normal des prix à la production. On constate par ailleurs une nette reprise des exportations par rapport à 1982.

Parmi les productions végétales, mon souci de gagner du temps et d'aller au plus difficile m'amènera à ne traiter que de la viticulture. Je vous prie donc de m'excuser, monsieur Alphanthéry, si je préfère répondre par écrit aux questions que vous m'avez posées sur l'horticulture. Sachez au moins que le caractère déficitaire de ce secteur me préoccupe autant que vous et que je tiens à mettre en place les moyens de limiter les pertes et si possible de sortir de cette situation.

M. Edmond Alphanthéry. Merci, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'agriculture. Dans le secteur de la viticulture, le bilan de la campagne 1982-1983 n'est pas satisfaisant en ce qui concerne le niveau des prix des vins de table. Par contre, le niveau des exportations est globalement bon, que ce soit pour les vins de table ou pour les vins d'appellation. Nous sommes notamment en substantiel progrès sur le marché américain.

Quant à la campagne actuelle, les indications disponibles laissent présager une récolte sensiblement inférieure à celle de l'année dernière qui, il est vrai, avait atteint un niveau record : probablement 69 millions d'hectolitres, contre 79 millions d'hectolitres l'année dernière. En revanche, l'état des stocks reste élevé, monsieur Bayou, et les disponibilités seront importantes.

M. Raoul Bayou. Eh oui !

M. le ministre de l'agriculture. Des incertitudes subsistent sur plusieurs éléments importants : chiffres de stocks et de récoltes en Italie, modalités retenues pour la distillation, importance du volume des importations italiennes, évolution de la consommation.

Il est certain que pour les vins de table, en particulier, les mécanismes de soutien des prix par le jeu des opérations de distillation devront à nouveau jouer d'une manière importante.

Cette action conjoncturelle est sans doute dévoreuse de temps pour le ministre de l'agriculture, mais elle est indispensable car ce sont chaque fois des entreprises, des exploitations agricoles ou des industriels agro-alimentaires dont l'existence est en péril.

Pour en finir avec le vin, je dirai d'un mot que la « conditionnalité » du prix de la distillation préventive est en effet un des points sur lesquels il nous faudra probablement revoir le règlement communautaire. C'est une des questions que nous saurons poser à nouveau le moment venu ; le choix tactique de ce moment n'est pas simple, monsieur Bayou.

M. Raoul Bayou. Soyez prudent et volontaire !

M. le ministre de l'agriculture. Comme si je ne l'étais pas déjà ! (Sourires.)

Au-delà de ces actions conjoncturelles, la consolidation durable des résultats positifs de 1982, la restauration d'une capacité financière des exploitations agricoles, l'amélioration de la compétitivité de notre agriculture appellent une action à moyen terme. Cette action se situe nécessairement au plan communautaire et au plan national. Elle renvoie à des choix, à des priorités et, puisque choisir c'est exclure, à des sacrifices.

Alors que vous allez être appelés, mesdames, messieurs les députés, à examiner à travers la deuxième loi de Plan les objectifs et les moyens d'une action qui engage la nation pour plusieurs années, et au moment où se joue au plan européen une négociation très difficile, mais déterminante pour le devenir de notre agriculture, il est, je crois, fort utile d'en mesurer les enjeux.

Enjeux qui s'expriment à travers deux questions dont les réponses sont étroitement liées, deux questions qui, si vous le voulez bien, ordonneront mon propos :

Quelle agriculture demain, et à quelles conditions ?

Combien d'agriculteurs demain, et quels agriculteurs ?

M. Roland Huguet a souhaité que je sois à la fois « le ministre de l'agriculture et le ministre des agriculteurs ». Il ne savait pas que ce serait là l'organisation même de mon propos. J'espère au moins lui donner de la sorte satisfaction dans l'intention et dans les structures. Nous verrons sur le détail. Mais il aura en tout cas compris que c'est bien ainsi que je conçois ma fonction.

Les réponses à ces deux questions doivent éclairer notre action quotidienne mais, en agriculture, peut-être plus qu'ailleurs, les décisions de chaque jour engagent souvent fortement l'avenir. Il nous faut donc examiner ces deux questions sous trois éclairages.

Le premier est prospectif et doit nous aider à déceler les évolutions probables, les tendances lourdes et, par suite, à déterminer nos marges de manœuvre : tel a été l'objet du groupe de travail sur l'évolution à long terme de l'agriculture que j'avais installé en tant que ministre du Plan, voilà maintenant dix-huit mois.

Le deuxième éclairage est celui des objectifs que le Gouvernement propose à la nation dans le cadre à moyen terme du IX^e Plan.

Enfin, le projet de loi de finances pour 1984 apporte le troisième éclairage en fixant le niveau des moyens juridiques et financiers de l'action des pouvoirs publics.

Celle agriculture demain et à quelles conditions ?

C'est d'abord en termes de marché qu'il s'agit de poser la question et d'articuler la réponse. Car on pourrait parodier Molière et s'interroger sur le point de savoir s'il faut « produire pour vendre » ou « vendre pour produire ». En fait, c'est la définition du marché qui s'offre à elle qui déterminera le visage de notre agriculture de demain.

Aujourd'hui, le marché, pour notre agriculture, c'est d'abord l'Europe, mais une Europe qui, excédentaire pour bien des productions, doit affronter les agriculteurs d'autres pays développés sur le marché mondial — ou ce qui en reste. Un marché mondial qui se caractérisera par la montée des concurrences, par l'accroissement des instabilités, en dépit de besoins nutritionnels considérables dans le monde, en particulier pour les produits de base, et par l'insolvabilité peut-être croissante des pays du tiers monde.

Le fait que je parle de l'insolvabilité croissante des pays du tiers monde sur le marché mondial ne doit pas laisser supposer qu'il existe à mes yeux un marché mondial au sens où il y aurait des prix mondiaux. En matière agricole, le marché mondial n'est qu'un marché de surplus et les prix dits mondiaux sont des prix de bradage.

M. Edmond Alphanthéry. C'est là le problème !

M. le ministre de l'agriculture. Nous retrouverons cette triste constatation dans quelques instants.

Il s'agit là, à la fois, d'un des drames et du défi majeur que devront affronter notre civilisation et notre époque : l'extrapolation, sur une longue période, de la situation alimentaire de certains pays, voire de sous-continent tout entiers, ne peut que susciter l'angoisse. Pour des raisons évidentes, qui ne sont pas de pur égoïsme, il nous faut favoriser à l'intérieur de ces pays des politiques permettant leur propre développement agricole ou industriel. C'est à cette condition que pourra s'élargir une demande solvable qui s'adressera, certes, d'abord à une production locale plus dynamique, mais aussi, rapidement, à l'importation pour ce que la production locale ne pourra pas immédiatement fournir. Or, pour mener de telles politiques, ces pays ont besoin d'une sécurité d'approvisionnement plus grande qu'aujourd'hui.

La recherche d'un meilleur équilibre entre le Nord et le Sud n'est pour l'Europe et pour la France, ni une affaire de charité, ni même seulement une affaire de morale et d'humanité. Le maintien d'un niveau suffisant de développement de l'économie agricole et d'une population active agricole nombreuse chez nous est à ce prix.

Je remercie à ce sujet M. Bernard Poignant de la pertinence et de la qualité du rapport que, pour la deuxième année consécutive — et c'est là une heureuse innovation —, il a fait au nom de la commission des affaires étrangères pour illustrer la dimension européenne et mondiale de la politique agricole.

L'Europe et la France trouvent donc là une raison supplémentaire de vouloir rester présentes sur le marché mondial en dépit de la médiocrité durable des prix, et de résister aux pratiques de certains de nos concurrents qui en ce moment même cherchent par tous les moyens à nous écarter de certains de nos marchés traditionnels.

J'ai bien dit : l'Europe, car une politique d'une telle ambition internationale ne peut être assurée par un pays isolé. Il y faut la force rassemblée qui a su, bon an mal an, être jusqu'à présent celle de la politique agricole commune.

Aujourd'hui, le devenir de la politique agricole commune est l'objet de négociations décisives, inquiétantes par certains de leurs aspects au point que la pérennisation de cette politique est peut-être même en question.

C'est pourquoi il ne me paraît pas inutile, à quelques semaines de l'échéance où la France devra assumer la présidence du Conseil européen — à moins de semaines encore d'un sommet des chefs d'Etat et de gouvernement — de nous y attarder quelques instants.

L'existence de la politique agricole commune induit le choix d'un certain type d'agriculture, d'une agriculture intensive mais, à la différence de l'Amérique du Nord, de l'Australie ou de l'Argentine, à responsabilité individuelle et familiale, valorisant les produits du sol européen avec une densité relativement forte de population à l'hectare.

Ce choix a été fait à la fin des années 50 pour trois raisons fondamentales :

Mettre fin, dans un premier temps, à la dépendance européenne en matière agro-alimentaire, puis faire de l'Europe la deuxième puissance agro-alimentaire mondiale, qu'elle est aujourd'hui ;

Assurer un bon niveau d'emploi dans un secteur où, parmi les différents facteurs de production, le travail joue un rôle déterminant ;

Participer à un bon équilibre de l'aménagement du territoire et à la préservation de la société rurale.

Ni le Gouvernement d'aujourd'hui, ni, je crois, la profession n'ont à regretter ce choix du gouvernement et de la profession d'alors. Mieux encore : nous entendons en confirmer l'inspiration. Mais si la politique agricole commune est aujourd'hui remise en cause, c'est que les règles communes, qui figurent dans le pacte initial entre les partenaires européens, ont été progressivement abandonnées au cours des dix dernières années. *(Très bien ! Très bien, sur les bancs des socialistes.)*

A ce propos, j'ai noté avec satisfaction le développement du discours de M. Barre relatif à la politique agricole commune. Les difficultés qu'il a soulignées sont bien celles qu'analyse le Gouvernement : les orientations de négociations qu'il propose sont proches de celles que j'ai déjà énoncées. Je me réjouirais que, inspiré par l'esprit de responsabilité et le sens de l'intérêt national, un consensus puisse naître pour affronter cette étape décisive pour l'avenir de l'Europe et de l'agriculture française dans des conditions de convergence honorable. En tout cas, la délégation française à Bruxelles en serait singulièrement confortée.

Comment s'étonner, dans ces conditions, que la politique agricole commune affronte aujourd'hui de telles difficultés ? Car ce sont là les raisons essentielles de la crise actuelle, occasion que certains voudraient saisir pour détruire définitivement ce qui a été le ciment de vingt ans de construction européenne.

Le prétexte porte le nom d'excédents. Il existe des excédents, c'est vrai, mais qui donc ose employer sereinement ce mot quand un milliard d'hommes continuent de souffrir de la faim ? Le principal problème de la politique agricole commune, c'est donc en fait — et j'y reviens — l'insolvabilité du tiers monde et l'incapacité de la communauté internationale à retrouver l'équilibre économique et monétaire qui permettra de sortir de la crise.

Cette raison éthique, mesdames, messieurs les députés, doit s'ajouter aux autres pour inciter l'Europe à prendre sa part des efforts nécessaires. Les agriculteurs français ont déjà prouvé qu'ils y étaient prêts en acceptant d'adapter leur production aux besoins du marché mondial. Ils doivent savoir prendre en charge la situation créée par la crise de la politique agricole commune mais en n'acceptant en aucun cas d'amputer les potentialités de leur appareil de production parce que nous espérons bien que la crise mondiale trouvera d'autres solutions.

Mais il y a à cela un préalable : la réaffirmation par la Communauté, avec force et efficacité, de la vocation exportatrice de l'Europe agricole. Il faut que les Etats-Unis d'Amérique comprennent qu'à défaut d'une discussion franche avec eux, il n'y aura pas d'autre choix possible que celui de la confrontation commerciale redoutable. Pour le moment, ils essaient de nous y acculer. Nous n'oublions pas que, grâce à un niveau de subvention sensiblement plus élevé que le nôtre, ils ont doublé en moyenne leur production sur la plupart des produits sensibles des marchés mondiaux pendant qu'elle n'augmentait que de moitié en Europe au cours de la dernière décennie.

La France, pour sa part, a confiance dans l'aptitude et dans la volonté exportatrice de son agriculture et de son industrie agro-alimentaire. C'est maintenant l'un des grands moteurs de son expansion.

Que nos partenaires confirment ce choix au niveau communautaire et l'horizon d'Athènes se dégagera. L'aménagement de la politique agricole commune pourra alors prendre tout son sens.

L'aménagement de la politique agricole commune, mesdames, messieurs les députés, c'est avant tout pour la France le retour aux principes, dont je relevais l'abandon progressif il y a un instant, et sans lesquels l'ensemble de l'édifice est déséquilibré.

Le retour au principe de la préférence communautaire concerne essentiellement, mais pas exclusivement, la limitation des importations de produits de substitution des céréales dont le flot torrentiel chasse nos céréales et provoque les excédents laitiers. Au cours des huit premiers mois de 1983, nous avons importé 30 p. 100 de gluten de maïs de plus que pendant la même période de 1982. Ce flot est inendigable et il sert entre autres à faire du lait.

La politique agricole commune n'a pas été conçue pour la valorisation des déchets de l'industrie agro-alimentaire américaine par les industriels de l'Europe du Nord. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)* M. Goasduff, à cette tribune, a manifesté son indignation chaleureuse. Je peux lui dire que je la partage.

Un député socialiste. Peut-être, mais il n'applaudit pas !

M. le ministre de l'agriculture. Cela ne fait rien ! Si l'applaudissement est compromettant, la convergence intellectuelle n'en demeure pas moins ! *(Sourires.)*

La stabilisation de ces importations est la condition en deçà de laquelle aucun accord n'est envisageable.

Le retour à l'unité de prix et de marché implique l'adoption de règles efficaces permettant un démantèlement rapide des montants compensatoires monétaires. La position de la France consiste à demander le démantèlement automatique des montants compensatoires monétaires positifs et négatifs en deux étapes symétriques de deux ans au plus.

Il est exact qu'il y a maintenant un montant de 15 p. 100 ; il est de 5 p. 100 négatif et de 10 p. 100 positif. Je réponds ainsi à la question qui m'a été posée à ce sujet : ce n'est pas qu'un problème franco-français. Il ne faut tout de même pas dire n'importe quoi.

La position de la France, soutenue par la commission et par la grande majorité de nos partenaires, contient donc l'engagement d'un démantèlement automatique de nos montants compensatoires monétaires négatifs.

Cette symétrie entre montants compensatoires monétaires positifs et négatifs est essentielle au succès de notre position. J'appelle votre attention, mesdames, messieurs les députés, sur un point : faire mouvement, prématurément et unilatéralement, fournirait à certains de nos partenaires le prétexte inespéré pour se dérober à leurs obligations, avertissement que je dois aussi adresser aux organisations professionnelles agricoles.

Si la Communauté accepte de revenir à la préférence communautaire et à l'unité du marché, alors les efforts pour une meilleure orientation des productions prendront un sens, notamment pour le lait.

En effet la plus grande incitation à la production laitière vient de la conjonction, dans certains pays, de coûts de production artificiellement bas obtenus grâce aux substituts des céréales et de prix de vente artificiellement hauts résultant des montants compensatoires monétaires.

Dans l'équilibre de nos échanges agro-alimentaires, nous voyons très bien comment se paient les montants compensatoires monétaires.

Lorsque ces causes seront supprimées, la réflexion sur l'inflexion de la courbe d'évolution de la collecte laitière entrera dans le domaine de la rationalité économique.

Je crois que chacun s'accorde aujourd'hui à considérer qu'il est nécessaire de ralentir la croissance de la collecte laitière. Contrairement à certains autres produits, le marché international des produits laitiers est relativement étroit. C'est vrai. Mais nous resterons extrêmement vigilants sur le choix de la méthode d'inflexion de la courbe, qui devra respecter trois objectifs :

Le maintien d'une garantie de l'évolution du revenu des producteurs laitiers ;

La poursuite de la modernisation de notre appareil de production laitière ;

La prise en compte des responsabilités de chacun des différents types d'exploitation dans les coûts de gestion du marché.

Certains voudraient tirer un trait définitif sur le lait alors que ce produit a été l'un des moteurs du développement de l'agriculture française et européenne pendant vingt ans. Sur ce point, j'espère avoir partiellement répondu aux inquiétudes de M. Combastiel.

Une telle position qui consisterait à tirer un trait définitif sur le lait est à la fois totalement irréaliste et même antiéconomique. Le lait intègre beaucoup de travail : c'est donc une production importante pour l'emploi. Le lait s'accommode de la plupart des structures foncières et des types de terrain : c'est donc une production nécessaire à l'aménagement du territoire. C'est en cette matière que nous devons savoir calculer économiquement le coût global de l'ensemble de nos objectifs internes et poursuivre, dans la négociation de la politique agricole commune, les objectifs correspondant à cette synthèse.

Les conditions du succès du sommet d'Athènes sont ainsi clairement définies et nos partenaires savent que nous ne bougerons pas sans avoir obtenu de résultats significatifs sur les substituts de céréales et sur les montants compensatoires monétaires. Dans l'un et l'autre cas, la production laitière est affectée. Qu'au moins la France, si l'on doit entrer dans la maîtrise progressive de la croissance laitière et de la production, le fasse à armes égales à l'intérieur de la Communauté.

Il est un autre sujet européen qui appelle une discussion franche sur le plan national comme sur le plan communautaire, je veux parler de l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal.

Nos relations avec l'Espagne ont longtemps été marquées par l'ambiguïté. En 1970, la France acceptait un curieux accord commercial entre la C. E. E. et l'Espagne puisqu'il permettait l'entrée des produits industriels espagnols en France sans permettre aux nôtres d'être vendus en Espagne. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Plusieurs députés socialistes. Chirac ! Chirac !

M. le ministre de l'agriculture. Concédonz, même dans ce sens que tout gouvernement est collégial ! (Sourires.)

Neuf ans plus tard, le 5 février 1979, la Communauté, alors sous présidence française, décidait l'ouverture des négociations avec l'Espagne.

Puis, alors que le processus d'élargissement était ainsi engagé, la France se refusait, curieusement mais avec obstination, à toute réflexion interne sur les conséquences agricoles de l'élargissement, et les pouvoirs publics de l'époque se réfugiaient dans l'attitude que les Chinois attribuent à leurs fameux trois singes : ne rien voir, ne rien entendre, et surtout, ne pas en parler. (Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Cette attitude est dangereuse pour l'agriculture française.

M. Jacques Blanc. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ? (Protestations sur les bancs des socialistes.)

M. le ministre de l'agriculture. Bien volontiers, si M. le président le permet !

M. le président. La parole est à M. Jacques Blanc, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jacques Blanc. Je vous remercie, monsieur le ministre, de me l'autoriser à vous interrompre.

Je ne peux pas, en effet, vous laisser dire qu'en 1979 les négociations agricoles n'étaient pas ouvertes alors que vous ne les avez acceptées, vous, que le 18 octobre dernier.

En revanche, il existait un plan « Grand Sud-Ouest », voulu par le Président de la République, M. Valéry Giscard d'Estaing, par son Premier ministre, M. Raymond Barre...

M. Raoul Bayou. Mais qui n'a pas été appliqué !

M. Jacques Blanc. ... qui avait pour objet d'armer les trois régions concernées, dont le Languedoc-Roussillon, pour les préparer et pour leur permettre de profiter, demain, d'un recensement de la Communauté.

Monsieur le ministre, vos amis socialistes tenaient à l'époque un double langage...

M. Francis Geng. Comme toujours !

M. Jacques Blanc. ... un à Bruxelles, un à Paris, un en Languedoc-Roussillon...

Plusieurs députés socialistes. Cela fait trois !

M. Jacques Blanc. ... et prétendaient que jamais l'Espagne n'entrerait dans la Communauté ! (Protestations sur les bancs des socialistes.)

M. Jean Lacombe. Ce n'est pas vrai !

M. Jacques Blanc. Mais, aujourd'hui, le choix du moment de l'ouverture des négociations agricoles n'a jamais été aussi mauvais. C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, que deux préalables soient remplis : la relance de la politique agricole commune — car vous savez que la Communauté ne paiera pas les engagements pris sur la base des contrats de garanties de bonne fin — ...

M. le président. Soyez bref, monsieur Blanc ! Il fallait vous inscrire dans la discussion !

M. Jacques Blanc. ... et de nouveaux règlements communautaires.

Dès lors, monsieur le ministre, vous ne pouvez pas tenir aujourd'hui un tel langage. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'agriculture. Plus que d'une interruption, il s'agissait d'une intervention !

Monsieur Blanc, je demanderai à mon secrétariat de vous envoyer les textes écrits, les positions officielles du parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir sur l'élargissement du Marché commun à l'Espagne...

M. Jacques Blanc. Moi, je vous enverrai les déclarations de vos amis !

M. le président. Monsieur Blanc, s'il vous plaît !

M. le ministre de l'agriculture. ... et vous y relèverez une très grande continuité et une grande clarté devant les difficultés.

M. Jacques Blanc. C'est pour cela que la délégation espagnole a quitté le congrès de Bourg-en-Bresse ! (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Monsieur Blanc, je vous ai laissé longuement vous exprimer pour une interruption ! Je vous prie maintenant d'écouter M. le ministre !

M. le ministre de l'agriculture. Mesdames, messieurs les députés, puisque M. Blanc m'y appelle, je préciserais de manière plus nette ce que j'ai voulu dire par cette image.

Lorsque nous avons pris nos fonctions, Mme Edith Cresson d'abord, et moi ensuite, nous avons, hélas ! constaté que sur la nature de l'agriculture espagnole, sur les produits qui font peser de graves menaces de concurrence chez nous, sur ses formes d'organisation, sur la compatibilité de ses structures d'organisation, de production et de commercialisation avec les règles de la Communauté, sur les écarts de prix et de coûts de revient, sur les situations fiscales, sur le niveau de rémunération des salariés, aucune étude n'avait été préparée. Il n'y avait rien nulle part ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Jacques Blanc. Ce n'est pas sérieux !

M. le ministre de l'agriculture. C'est parfaitement sérieux. Nous voulons maintenant sortir de la mythologie et traiter les problèmes dans leur réalité.

M. Raymond Barre. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'agriculture. Certainement.

M. le président. La parole est à M. Barre, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Raymond Barre. Monsieur le président, je serai très bref. Je vous remercie, monsieur le ministre, de me laisser vous interrompre.

Les études étaient faites, monsieur le ministre...

M. le ministre de l'agriculture. Vous nous les aviez cachées !

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. Elles ont été brûlées !

M. Raymond Barre. Où les ai-je laissées ? Au secrétariat général du comité interministériel pour les affaires européennes. Les points que vous venez de soulever, monsieur le ministre, ont été exposés au Premier ministre, M. Suarez, et au gouvernement espagnol par moi-même en juillet 1980.

Il n'était pas question, à l'époque, d'ouvrir des négociations agricoles tant que la Communauté n'aurait pas rempli certaines conditions : premièrement, soumettre à un éclairage nouveau le régime des ressources financières ; deuxièmement, mettre de l'ordre dans la politique agricole commune et, troisièmement, adopter des règlements en ce qui concerne les fruits et légumes avec nos partenaires. Je rends d'ailleurs hommage à l'action que vous avez menée sur ce troisième point, mais ne dites pas que nous ne nous occupons pas de cette affaire ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Raoul Bayou. Et qui a fait entrer la Grèce dans la Communauté, sinon la droite ?

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur le député du Rhône, je vous remercie de votre sérénité.

Je suis heureux de vous confirmer que nous travaillons avec les mêmes préalables, au sens factuel du terme, plus qu'au sens juridique.

Nous ne pouvons pas traiter l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun sans avoir assaini, réformé la politique agricole commune, sans avoir déterminé ses ressources propres, sans avoir non seulement terminé la mise au point du règlement fruits et légumes — c'est déjà fait — mais amélioré le règlement viticole. Cela, tout le monde le sait.

Mais je maintiens — sans pour autant vous mettre personnellement en cause — que les dossiers préparatoires à la négociation, que maintenant j'ai en charge pour la partie agricole, étaient dramatiquement insuffisants. (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

J'ajoute — et vous serez peut-être sensible à ce détail — que depuis huit ans jusqu'à il y a quatre mois, jamais un ministre français de l'agriculture n'avait rencontré son homologue espagnol ! Ils n'avaient donc pas du tout beaucoup parlé ensemble. Huit ans ! C'est long ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Cette attitude est dangereuse pour l'agriculture française. La dimension politique de ce dossier sert d'alibi à trop d'attitudes passionnelles. Il faut, au contraire, ouvrir les yeux, regarder de près les implications techniques du dossier, en tirer toutes conséquences, quelles qu'elles soient et les affronter quand elles sont difficiles, ce qui est le cas pour bien des productions.

L'élargissement, cela veut d'abord dire l'ouverture d'un marché, protégé par la préférence communautaire, de près de 40 millions d'habitants, pour certaines de nos productions agricoles, au premier rang desquelles les céréales, certains produits laitiers et la viande bovine.

Je ne sous-estime pas pour autant les grandes difficultés liées à cette perspective si elle devait être mal préparée. Le ministre de l'agriculture et ses services réfléchissent aux données qu'ont rappelées M. Combasteil et plusieurs de ses collègues et ils les traitent.

Mais c'est précisément pour mieux circonscrire ces difficultés qu'il nous faut les examiner ensemble et mettre le dossier à plat sur la table. Je ne serai jamais le ministre de l'agriculture qui mettra en péril les intérêts fondamentaux de l'agriculture française et je rechercherai toutes les précautions, les garanties, les étapes et les transitions nécessaires. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Mais je le ferai dans la lucidité et après l'examen raisonné des données techniques réelles de ce dossier, et non dans l'aveuglement des passions déchainées par je ne sais quel « front du refus » aussi hétéroclite que voué à l'échec.

Il s'est trouvé — je pense que c'est un sentiment minoritaire — quelques producteurs agricoles pour dire qu'il était dommage d'avoir signé le règlement pour les fruits et légumes, car cela allait ouvrir les négociations avec l'Espagne. Voilà, mesdames, messieurs les députés, un cas où un nouveau règlement communautaire de haute qualité accorde une protection de bon niveau, notamment contre les pratiques extérieures de dumping, à bien des produits français. Il comporte un mécanisme de lutte contre les crises graves, et va apporter un niveau de sécurité nettement meilleur aux producteurs français. Et voilà qu'au lieu de traiter les affaires dans la lucidité, une crainte mythologique, parce que non explorée, conduit à regretter ce pas en avant. C'est un comble. C'est à ce genre d'attitude qu'il ne faut pas se laisser aller, pas plus pour le vin que pour la viticulture. Nous ferons ces progrès ensemble. M. Bayou, d'ailleurs, le sait bien.

La première des garanties consistait à doter l'agriculture méditerranéenne de règlements de base. C'est fait pour le vin depuis un an, encore qu'il nous faille, et nous le savons, apporter des améliorations à ces règlements. (*Interruptions sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Blanc. Les règlements ne sont pas encore au point !

M. Didier Chouat. M. Blanc vient à peine d'arriver et il ne cesse d'interrompre.

M. le président. Je vous demande d'écouter M. le ministre.

M. Emmanuel Aubert. Ce n'est pas un cours magistral !

M. le ministre de l'agriculture. Je conviens volontiers que la réglementation est encore insuffisante et c'est pourquoi la délégation française continuera à demander les améliorations nécessaires au bon fonctionnement des distillations.

Pour les fruits et légumes, le règlement est en place depuis maintenant une semaine. L'adoption de ce règlement revêt, à nos yeux, une triple signification.

D'abord, la confirmation d'un mouvement de rééquilibrage de la politique agricole commune vers les productions du Sud. Déjà 15 p. 100 des crédits du F. E. O. G. A. iront en 1984 aux productions méditerranéennes contre seulement 4 p. 100 en 1978.

Ensuite, le signe que la Communauté peut encore avancer dans un sens constructif alors que les graves difficultés de l'Europe, inventoriées à Stuttgart, pouvaient laisser craindre un blocage généralisé de la vie communautaire.

Enfin, la preuve que des améliorations substantielles d'un secteur de production agricole ne nécessitent pas forcément de très importants crédits budgétaires.

J'ai demandé à mes services d'être particulièrement vigilants à la mise en œuvre des règles arrêtées à Luxembourg, en application de ce règlement, puisque nous sommes la puissance qui l'a le plus demandée et le deuxième producteur de fruits et légumes de la Communauté.

En tout état de cause, une longue période de transition, en plusieurs étapes conditionnelles, devra donc être envisagée afin de vérifier si les agricultures espagnole et portugaise sont en mesure de respecter les règles d'une concurrence équitable. Nous sommes en train d'établir les modalités de ces étapes.

De son côté, le Gouvernement français est décidé à donner à l'agriculture méridionale de la France les moyens de se développer dans une Europe à douze. Ce sera l'une des missions des structures régionalisées de l'office du vin et de celui des fruits et légumes.

Par ailleurs, le Premier ministre vient de nommer un haut fonctionnaire chargé d'étudier les mesures nécessaires à l'adaptation des régions intéressées par l'élargissement.

Enfin, je tiens à souligner — et cela est essentiel dans la perspective du sommet d'Athènes — qu'en tout état de cause, l'élargissement ne peut être envisagé qu'à condition que les ressources de la Communauté soient, elles aussi, élargies pour permettre le financement des actions structurelles indispensables aux régions méditerranéennes, sans remettre en cause les autres dépenses de la politique agricole commune.

Si je me suis un peu attardé sur ces enjeux liés aux négociations sur l'aménagement de la politique agricole commune et à l'affirmation de la vocation exportatrice de l'agriculture européenne, vous voudrez bien convenir avec moi, mesdames, messieurs les députés, qu'il s'agit d'une toile de fond absolument déterminante pour notre agriculture en 1984.

La France ouverte à la construction d'autres politiques communes n'entend pas que leur financement se fasse au détriment du principal acquis communautaire, la politique agricole commune, ni que celle-ci soit enfermée dans les contraintes aveugles d'un plafonnement spécifique de dépenses agricoles. C'est une des raisons que j'ai, comme d'ailleurs toutes les organisations agricoles, de réprocher l'initiative prise au Parlement européen par Mme Serivener, rapporteur du budget de la communauté économique européenne, et que je crois M. Barre connaît bien, de supprimer un milliard d'ECU dans le budget de 1984 sous le prétexte de « faire pression sur les Etats membres afin d'adopter une réforme de la politique agricole commune ». C'est contraire à toute logique économique et diplomatique et c'est négliger, voire ignorer profondément le sens des responsabilités du Gouvernement français, qui n'a pas besoin de cela pour savoir que la politique agricole commune doit être reformée.

Cette volonté d'expansion pour l'agriculture, principale source naturelle de richesses pour la France, est confirmée par les orientations à moyen terme du IX^e Plan et prend appui malgré la rigueur des temps sur les priorités de mon budget pour 1984. Elle suppose en effet une action persévérante articulée autour de trois priorités :

L'organisation des marchés agricoles et de la valorisation des productions ;

La modernisation de nos industries agro-alimentaires et le renforcement de notre présence sur les marchés étrangers ;

L'amélioration de la productivité de l'outil de production agricole et forestier.

A ces trois orientations prioritaires applicables aux productions répondent des priorités en ce qui concerne les hommes que j'évoquerai tout à l'heure.

Enfin, c'est aux nouveaux offices par produits issus de la loi du 6 octobre 1982 qu'il incombe de mieux organiser les marchés agricoles et de réunir les conditions permettant une valorisation optimale des produits de la « ferme France ».

En effet, cette action essentielle, également éloignée des principes d'un libéralisme sans frein et d'un encadrement bureaucratique de la production agricole, repose sur un modèle original associant dans un dialogue étroit pouvoirs publics et organisations professionnelles spécialisées : c'est l'office d'intervention par produits.

Les nouveaux offices d'intervention sont désormais opérationnels, contrairement à ce qui a été dit ce matin : leurs directeurs ont été nommés, leurs conseils de direction ont été constitués et ils ont tenu déjà plusieurs réunions au cours de ces derniers mois.

L'un d'entre eux est encore dans ces conditions matérielles d'installation qui ne lui permettent pas un bon fonctionnement. Les autres sont tous au travail. M. Mayoud, sans doute, a dû s'apercevoir qu'on ne pouvait pas parler d'« offices inquiétants » et que la présence massive de la profession, jusqu'à la présidence de ces offices, impliquait une concertation étroite entre la profession et l'administration qui est le contraire d'une étatisation. Mais je ne sais pas si M. Mayoud est respectueux de la réalité quand il la regarde et la commente à la tribune de l'Assemblée nationale.

J'entends également que ces offices disposent de moyens de fonctionnement et d'intervention suffisants pour remplir leur mission. Le projet de budget pour 1984 y pourvoit.

Trente-deux emplois supplémentaires permettront de compléter, là où c'était nécessaire, les moyens qu'ils ont hérités des structures précédentes, sans alourdir pour autant leur fonctionnement.

Quant à leur crédits d'intervention, ils augmentent de près de 10 p. 100, ce qui, rapporté aux masses budgétaires en cause, est tout à fait significatif de la volonté du Gouvernement de les doter des moyens nécessaires pour une action efficace d'organisation, de valorisation des productions et de concertation active au sein des filières. Ils contribueront ainsi à la réalisation de cet objectif d'expansion qui est le vœu même de la politique agricole du Gouvernement.

Priorité est ainsi donnée pour le budget de 1984, en pleine cohérence avec les orientations du IX^e Plan, aux actions destinées à rétablir l'équilibre de nos échanges dans un certain nombre de filières déficitaires.

Ainsi, l'office des fruits et légumes et de l'horticulture bénéficie d'une mesure de 90 millions de francs pour lui permettre de poursuivre le programme de modernisation des serres et d'entreprendre les actions nouvelles qui lui incombent pour l'organisation de ces secteurs de production trop longtemps délaissés. Je viens ainsi de répondre, partiellement, à M. Alphanéry.

Cet effort budgétaire doit être rapproché des initiatives prises dans d'autres domaines, telles que la création prochaine d'un prêt bonifié adapté au financement des cultures pérennes et l'adoption récente, après deux ans de négociation, du règlement fruits et légumes dont je soulignais à l'instant l'importance.

Le nouvel office des viandes et de l'aviculture disposera des crédits nécessaires à la mise en œuvre de mesures de relance de la production porcine arrêtées par le Gouvernement au printemps de 1983 ainsi qu'à une amplification des actions de rationalisation dont ce secteur a bien besoin. Le plan ovin bénéficie d'un renforcement de l'appui technique aux éleveurs. Cela a été annoncé publiquement il y a quelques semaines.

Par ailleurs, le nouvel office des plantes à parfum et médicinales disposera d'une dotation en augmentation de 27 p. 100 et l'office des départements d'outre-mer, en cours de création, d'une dotation de 61,6 millions de francs qui traduit une progression significative.

Parallèlement à l'action menée par les offices, en concertation étroite avec les familles professionnelles, le ministère de l'agriculture poursuivra les actions techniques et économiques de sélection animale et végétale, de prophylaxie et d'encouragement au maintien du troupeau de vaches allaitantes.

Une priorité marquée s'attache aux actions dans le domaine végétal, trop longtemps négligé, qu'il s'agisse des actions sanitaires dont les crédits augmenteront de 32 p. 100, ou de la sélection des semences qui bénéficie d'une mesure nouvelle de 5,4 millions de francs.

L'action sur les produits et les marchés agricoles, dont les offices constituent désormais les instruments essentiels, trouve naturellement son prolongement dans une action de modernisation de l'outil industriel de transformation et de l'outil commercial de diffusion de ces produits.

Cette relation naturelle n'a pas toujours été perçue et je vois dans la réintégration des industries agro-alimentaires dans le champ de compétence direct du ministre de l'agriculture plus que la solution d'un simple problème. Mon décret d'attributions en a tranché ainsi pour la première fois. C'est l'affirmation de ce principe élémentaire : pour produire, il faut vendre et, aujourd'hui, la transformation agro-alimentaire constitue le débouché naturel de la plupart des produits agricoles pour accéder au marché final du consommateur. Le consommateur de nos pays se nourrit avec 10 p. 100 de produits agricoles bruts et 90 p. 100 de produits transformés.

Les performances économiques de nos industries agro-alimentaires sont remarquables : leur valeur ajoutée — 150 milliards de francs en 1982 — est d'un niveau comparable à celle que dégage l'agriculture elle-même et dépasse celle du secteur de l'énergie.

Avec un excédent de 9 milliards de francs en 1982, ce secteur d'activité contribue pour plus de la moitié au solde positif de nos échanges agro-alimentaires. Il a mieux traversé la crise que les autres secteurs industriels. En effet, depuis 1975, les industries agro-alimentaires ont connu une croissance continue de leurs activités, de leurs investissements et de leurs exportations.

En outre — et chacun mesurera l'importance de ce fait — dans le contexte d'aujourd'hui, elles ont pu maintenir le niveau de leurs effectifs et contribuent, par un réseau dense de petites entreprises, à l'animation du milieu rural.

Ces résultats, toutefois, demeurent fragiles. Ainsi, en 1982, l'industrie agro-alimentaire a connu son plus faible taux de croissance pour la décennie : 0,9 p. 100. Son tissu industriel, constitué de quelques grands groupes mais surtout de coopératives et d'entreprises familiales dont la capacité financière est limitée, doit faire face à de lourds investissements pour améliorer sa compétitivité, s'adapter à l'évolution des marchés et affronter la concurrence internationale.

Aussi l'Etat doit-il accompagner l'effort de modernisation et d'adaptation de ce secteur par une action sélective qui s'effectuera en 1984, dans le cadre d'une dotation budgétaire globalement reconduite.

Par ailleurs, les actions de recherche-développement, si importantes dans un domaine où le progrès technologique est très rapide, bénéficieront de crédits en augmentation de 12 p. 100. Nos industries agro-alimentaires se battent sur les marchés étrangers et j'ai eu à plusieurs reprises l'occasion d'apprécier au cours de mes déplacements leur dynamisme commercial. La France disposait des plus gros pavillons, elle était le plus important pays étranger présent à la grande foire commerciale de Pékin qui s'est tenue récemment et, surtout, au plus grand salon alimentaire du monde, l'Anuga, à Cologne, le mois dernier.

Le Gouvernement entend poursuivre l'action, qu'il a entreprise depuis deux ans, de renforcement et de diversification des outils de promotion de nos produits à l'étranger et d'accompagnement de l'effort d'exportation des producteurs et industriels français.

En particulier, le quasi-doublement du fonds d'intervention stratégique des industries agro-alimentaires, qui est inscrit pour un montant de 83 millions de francs au projet de budget pour 1984, permettra d'encourager des programmes d'investissement commercial sur les grands marchés solvables, dans le cadre de contrats prioritaires d'exportation. La création récente du fonds de promotion des produits agro-alimentaires permettra de mobiliser au service de cette priorité nationale des ressources provenant des différents secteurs professionnels agricoles.

Quant à la Sopexa, le projet de deuxième loi de Plan prévoit son inscription au programme prioritaire n° 7 et le maintien de l'effort actuel de l'Etat au niveau où celui-ci l'a porté depuis deux ans.

Chacun comprendra l'importance de cette grande bataille pour l'exportation à laquelle l'agro-alimentaire prend une part très active. Les résultats déjà atteints sont encourageants. Ainsi, en 1983, le solde de l'agro-alimentaire des neuf premiers mois — nous possédons les chiffres du mois de septembre depuis hier — est égal à celui enregistré sur l'ensemble de l'année 1982, soit 18,6 milliards de francs. Mais c'est une bataille où une position même forte doit être défendue, tant est vive la compétition internationale, et qui tournerait rapidement à notre désavantage si n'était recherchée avec ténacité l'amélioration de la productivité de notre agriculture.

Telle est la raison pour laquelle le Gouvernement a inscrit au programme prioritaire d'exécution n° 1 du IX^e Plan l'essentiel des crédits d'investissements productifs agricoles et forestiers. Ainsi, les équipements d'hydraulique agricole — irrigation et drainage des terres — les grands aménagements régionaux, les actions de rénovation forestière et de première transformation du bois bénéficieront du taux d'accroissement annuel auquel le Gouvernement sera engagé par la loi de Plan.

L'effort de redéploiement réalisé par le ministère de l'agriculture en 1984 permet d'honorer ces priorités au sein d'un budget d'investissement dont je reconnais assez volontiers qu'il paie un lourd tribut à la rigueur. Mais, en ce domaine, une rétrospective sur plusieurs années, depuis 1976 par exemple, montrerait facilement que nul n'est bien placé pour donner des leçons.

M. Jean Lacombe. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. Les crédits pour l'hydraulique d'intérêt national et régional augmenteront en 1984 de 3,5 p. 100 en autorisations de programme pour atteindre 264 millions de francs. Cet effort, pour modeste qu'il soit, permettra de maintenir le cap. Cela répond, pas tout à fait comme il l'aurait voulu, à l'inquiétude de M. Métails et j'ajoute que cette question est à traiter dans le cadre des contrats de plan. A l'issue

de l'examen de ce budget par votre assemblée, quelque amélioration pourra être apportée sur ce point. Mais ce n'est qu'un pronostic qui se réfère à la très grande sagesse de l'Assemblée.

Les crédits d'investissement en faveur de la forêt seront en hausse de 8 p. 100 en 1984. Au total, en trois ans, ils auront été augmentés de 45 p. 100, ce qui marque bien l'importance de l'effort en faveur de la filière bois même si ces résultats ne peuvent être immédiats, ce que chacun comprendra en pareil domaine.

Plusieurs intervenants ont évoqué l'évolution récente des crédits d'investissement dans le secteur agricole et agro-alimentaire.

A les entendre, la gestion précédente au cours de laquelle ils ont pu exercer des fonctions éminentes, aurait été caractérisée par un effort tout à fait prioritaire du budget de l'Etat en faveur de ces investissements.

Je me suis imposé un petit effort de recherche de la vérité historique, qui est un peu plus complexe.

Entre 1976 et 1981, c'est-à-dire en cinq ans, les crédits d'investissement agricole et rural ont augmenté, à structure constante du budget, de 7,5 p. 100 en francs courants, soit une diminution de 37 p. 100 en francs constants. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Pendant la même période, les crédits d'investissement civil de l'Etat ont augmenté de 73,7 p. 100 en francs courants et de 2,1 p. 100 en francs constants. Il y a donc eu une pénalisation de près de 40 p. 100 dans la vitesse de croissance des investissements agricoles. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Raymond Barre. Non !

M. le ministre de l'agriculture. Je n'ai cité que des chiffres. Je n'ai pas ajouté un seul adjectif de commentaire.

M. Pierre Jagoret. Cela vous surprend, messieurs ?

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Le commentaire va de soi !

M. le ministre de l'agriculture. Vous le voyez, mesdames et messieurs les députés, cette ardente priorité en faveur de l'investissement agricole, qui tient aujourd'hui tant de place dans certains discours, en a tenu bien peu hier dans certains choix. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

La vérité est que le budget d'équipement du ministère de l'agriculture a été sacrifié pendant de nombreuses années, à une époque où pourtant la possibilité d'arbitrages budgétaires plus favorables existait bien davantage qu'aujourd'hui. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Raymond Barre. Pas vous, monsieur Rocard ! Laissez cela à d'autres !

M. Pierre Micaux. Ce n'est pas digne de vous !

M. le ministre de l'agriculture. Comment, pas moi ? Les chiffres sont là ! Vérifiez-les ! (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Vous niez vos propres chiffres !

M. Pierre Jagoret. La vérité les gêne !

M. le ministre de l'agriculture. Je suis très sensible à ce qu'on fasse référence à ma dignité quand un argument fait mal, mais ce que je viens d'affirmer est tellement vérifiable au *Journal officiel* que le problème ne se pose même pas de savoir si cela est vrai ou non ! Cette vérité-là, d'ailleurs, a quelque chose d'indigne qui pourrait même concerner tous ceux qui la contestent aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Pierre Micaux. Cela ne tient pas debout !

M. le ministre de l'agriculture. Je déplore, bien sûr, la diminution des crédits d'investissement inscrits pour 1984. Je l'ai même commentée sévèrement.

M. Jacques Blanc. Vous oubliez vos propres chiffres !

Plusieurs députés socialistes et communistes. Tiens ! Il est revenu !

M. le ministre de l'agriculture. Toutefois, cette diminution est relative, puisque, entre 1981 et 1983, ces crédits ont augmenté de 24 p. 100 à structure constante et elle est sélective puisque, comme je l'ai indiqué, les investissements productifs agricoles agro-alimentaires et forestiers ont été largement préservés.

M. Barre a fait référence à l'engagement qu'il avait pris comme Premier ministre à l'égard des organisations professionnelles agricoles de faire progresser à l'avenir les crédits affectés à l'hydraulique agricole, au remembrement et à la forêt dans le cadre d'une enveloppe de 5 milliards de francs en cinq ans.

Bien sûr, cette prise de conscience de la dégradation du potentiel d'investissement en agriculture — je viens de rappeler les chiffres — est bien tardive, mais à tout péché miséricorde !

M. Raymond Barre. Il valait mieux un milliard de francs en 1980 que maintenant !

M. le ministre de l'agriculture. L'objectif était louable. Je vais même plus loin, monsieur Barre : je le fais mien.

M. Raymond Barre. Mais vous ne l'atteignez pas !

M. le ministre de l'agriculture. Vous me permettez de ne pas partager la méthode.

En effet, la délimitation budgétaire de cet engagement était si contournée, reposant sur des parties d'articles ou de lignes budgétaires, qu'un suivi comptable de son exécution était dès le départ difficile, sinon compromis.

M. Jacques Blanc. Ce n'est pas croyable !

M. le ministre de l'agriculture. C'est tout à fait croyable dans notre République, monsieur Blanc.

La méthode mieux contrôlable et plus respectueuse des prérogatives du Parlement que j'ai voulu faire prévaloir comme ministre du Plan consiste en des engagements clairs, inscrits dans des textes approuvés par le Parlement et dont celui-ci pourra vérifier l'exécution, en l'occurrence dans la deuxième loi du IX^e Plan. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Raymond Barre. Nous avons de l'argent et vous n'en avez plus !

M. Jacques Blanc. Et les crédits qui devaient être affectés à l'hydraulique agricole et à la dotation globale d'équipement ?

M. le président. La parole est à M. le ministre et à lui seul !

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Barre, ce que je viens de dire figure dans un engagement de Plan et sera donc respecté, puisque la loi nous en fait obligation. Nous avons réformé la méthodologie de la planification. Vous verrez donc que nous aurons le courage, probablement coûteux, d'assurer cette priorité-là.

M. Jacques Blanc. Monsieur le ministre, nous ne pouvons pas laisser passer ce que vous avez dit, notamment en ce qui concerne l'attitude passée face à l'élargissement de la Communauté. Quant à nos engagements...

M. le ministre de l'agriculture. Que ne vous êtes-vous inscrit dans la discussion générale, monsieur Blanc, ou que n'avez-vous décidé de m'interroger ce soir ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Jean Lacombe. C'est un agitateur !

M. le président. Monsieur Blanc, je vous invite à relire l'article 71 de notre règlement.

M. le ministre de l'agriculture. Aujourd'hui, 60 p. 100 des crédits d'investissement du budget de l'agriculture sont inscrits dans les programmes prioritaires d'exécution du IX^e Plan. Je rappelle que cette proportion n'était que de 35 p. 100 dans le VII^e Plan.

J'ai la faiblesse de penser, mesdames, messieurs les députés, que l'inscription des crédits d'investissements productifs agricoles et forestiers dans la deuxième loi de Plan donne plus de garantie que la lettre que je viens d'évoquer.

En réponse, malheureusement brève, à de nombreuses interventions relatives au financement de l'agriculture par le Crédit agricole, je rappellerai simplement que priorité a été donnée depuis deux ans aux prêts les plus fortement bonifiés, prêts d'installation et prêts de modernisation, dont les enveloppes ont été augmentées depuis 1981 de plus de 50 p. 100.

Dans la panoplie très complète des prêts bonifiés à l'agriculture, le prêt à moyen terme ordinaire constituait à la fois le prêt le moins sélectif et le moins bonifié. Sa suppression s'accompagne d'un ensemble de mesures destinées à assurer un financement privilégié aux actions prioritaires.

Un prêt bonifié spécial sera prochainement créé pour le financement des cultures pérennes, arboriculture et viticulture, et des serres.

Le plafond des prêts aux jeunes agriculteurs sera relevé de 100 000 francs, et celui des prêts spéciaux d'élevage de 50 000 francs.

M. Didier Chouat. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. Les industries agro-alimentaires, les coopératives et les agriculteurs eux-mêmes auront accès pour le financement de leurs investissements de modernisation aux prêts qui seront attribués dans des conditions privilégiées à partir de l'épargne collectée sur les Codevi.

Si je me fie à l'importance de la collecte depuis le lancement de ce nouvel instrument financier, la perspective ainsi ouverte est particulièrement intéressante.

Le Crédit agricole pourra employer directement la moitié de cette collecte comme les autres réseaux bancaires. Sur ce point, en effet, il y a banalisation. Car j'entends que le Crédit agricole reste la banque de l'agriculture, la « banque verte » dans la spécificité de ses actions et non grâce à des dispositions juridiques ou à des privilèges. Le Crédit agricole est suffisamment dynamique pour être capable d'avoir un statut normal tout en restant spécialisé dans le domaine agricole et agro-alimentaire.

Ecarter le Crédit agricole du dispositif des Codevi au titre de la spécificité, c'eût été pénaliser l'un, et peut-être l'autre !

Sur la nature et la vocation du Crédit agricole, j'adhère à la définition qu'en donnait récemment le président de la fédération nationale du Crédit agricole, celle d'un partenaire privilégié et convaincu de l'agriculture.

L'impatience n'est pas de mise non plus dans le domaine de la recherche agronomique, investissement à long terme s'il en est, dont je vous ai indiqué tout à l'heure qu'il constituait la quatrième orientation prioritaire applicable à notre agriculture.

L'I.N.R.A. n'est plus rattaché à mon seul département ministériel — le principal est désormais du ressort du ministère de l'industrie et de la recherche — ce qui ne signifie pas que je me désintéresse de ses travaux ou du niveau de ses moyens. Cet organisme prestigieux et efficace bénéficie de l'effort national de recherche engagé par le Gouvernement. Son budget se montera à 1,9 milliard de francs en 1984, en augmentation de 9,7 p. 100 et comportera soixante-seize créations d'emplois de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens.

Son renforcement en personnels et l'augmentation de 13,7 p. 100 des autorisations de programme permettront à l'I.N.R.A. d'intensifier son action dans le cadre des programmes mobilisateurs, notamment les biotechnologies, et de suivre des priorités thématiques, en particulier la filière bois et les industries agro-alimentaires.

Cette action résolue en faveur de la recherche intéresse très directement l'agriculture et ce, en réponse à la question que je posais au début de mon propos : quelle agriculture demain et à quelles conditions ?

Je me demandais, à ce propos, comment répondre à la démagogie et aux outrances de M. Godfrain — vous avez tous en mémoire ses propos — dont je n'ai pas très bien compris s'il parlait du présent et de l'avenir ou s'il faisait un discours électoral pour le compte de M. Chirac. Mais la façon magistrale dont, peu après, M. Barre a expliqué la politique du septennat précédent, en distinguant soigneusement entre ce qui s'était fait avant 1976 et ce qui s'était fait après, me dispensera de répondre davantage à M. Godfrain. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Vous l'aurez noté, mesdames, messieurs les députés, ce projet de budget pour 1984 ne constitue donc pas l'exercice d'économies aveugles et indiscriminées que certains ont dépeint sans observer qu'il mobilisait les financements nécessaires, parfois très importants, pour mettre notre agriculture en situation de mieux affronter la compétition internationale et de mieux garantir le revenu agricole.

J'en arrive donc maintenant à la deuxième question majeure, posée en filigrane, tant des orientations que dessine le IX^e Plan que des enjeux de la négociation européenne, et que j'énonçais tout à l'heure ainsi : combien d'agriculteurs demain et quels agriculteurs ?

Les perspectives dessinées par les experts du groupe « long terme » de préparation du IX^e Plan conduisent d'abord à une certitude : la population active agricole va continuer à diminuer, mais à un rythme sensiblement ralenti par rapport à celui que nous connaissions encore il y a quelques années.

Diminution essentiellement due à des raisons démographiques, car arrivent à l'âge de la cessation d'activité des tranches d'âges nombreuses, mais diminution à un rythme ralenti car les perspectives d'emploi dans les autres secteurs d'activité, les changements de mentalité et de conditions de vie font que, pour un jeune, l'agriculture n'est plus le dernier des métiers, à quoi s'ajoute le désir de beaucoup de nos concitoyens de « vivre et travailler au pays ».

C'est donc cette évolution qu'il faut accompagner, et que nous nous efforcerons d'infléchir par une politique d'incitation à l'installation, sans précédent dans le passé et pratiquement sans équivalent chez nos partenaires de la Communauté européenne. Et c'est ce constat qui a déterminé le choix des quatre priorités

de mon budget pour 1984 en ce qui concerne, cette fois, les hommes : la poursuite et la diversification d'une politique d'incitation financière à l'installation ; la rénovation de l'appareil de formation initiale et continue ; la revitalisation du développement agricole ; la solidarité qu'appelle la prise en compte de la situation des zones défavorisées.

S'agissant de l'incitation à l'installation — point sensible s'il en est, et j'ai écouté M. Hubert Gouze sur ce sujet avec beaucoup d'attention — c'est une politique qui a été engagée dès 1981 par mon prédécesseur et dont les résultats sont déjà connus puisque nous sommes passés de 7 800 bénéficiaires de la dotation aux jeunes agriculteurs par an en 1980 à 13 200 en 1982, et sans doute à 14 000 en 1983, dont près de 5 000 en zone de montagne ou défavorisée. Ces chiffres sont significatifs. Cette politique, dont l'impact quantitatif est indéniable, doit être consolidée. C'est une des orientations majeures du budget qui vous est proposé.

Ainsi, au début de 1981, la dotation aux jeunes agriculteurs était de 32 500 francs dans ce que, par commodité de langage, j'appellerai les zones de plaines, et de 67 500 francs en zone de montagne.

Ces montants ont été doublés, conformément à l'engagement du Président de la République et, pour mieux tenir compte des situations locales ou individuelles, peuvent être modulés jusqu'à des maxima qui sont respectivement de 78 000 francs et 162 000 francs dans ces deux catégories de zones.

L'augmentation du niveau des aides a eu un impact important sur le nombre de bénéficiaires et ces deux phénomènes combinés conduisent à une croissance considérable des crédits consacrés à cette action : partis de 225 millions de francs en 1980, ils approcheront les 760 millions de francs en 1984.

L'appui de la collectivité aux jeunes agriculteurs qui s'installent se traduit également par la possibilité d'accès à des prêts bonifiés : le plafond des ces prêts va être relevé et porté à 450 000 francs. Diverses mesures fiscales — investissement, traitement de la dotation aux jeunes agriculteurs — vont également faciliter ces installations.

Maia, pour reprendre ce que disait, il y a quelques semaines, un ancien responsable du syndicalisme jeune, si aujourd'hui l'installation est peut-être moins difficile, elles n'est, en tout état de cause, jamais facile.

C'est à la fois pour cela et en raison de l'importance de l'effort de la collectivité qu'il nous faut veiller à ce que soit mieux assuré le succès de ces nombreuses installations.

Il nous faut donc veiller à installer des jeunes plus mûrs et mieux formés. J'avais annoncé cette orientation avant l'été et, en concertation avec les organisations professionnelles intéressées, les adaptations réglementaires nécessaires sont en préparation.

Il faut aussi mieux préparer ces installations et, s'ajoutant aux crédits réservés aux opérations groupées d'aménagement foncier couplées avec une installation, les « O.G.A.F.-Installation » — retenez ce sigle, vous le retrouverez — qui se mettent en place actuellement, il vous est proposé de doter de 40 millions de francs une nouvelle rubrique budgétaire intitulée « autres actions en faveur de l'installation », qui nous permettra, dans les zones où il y a des urgences particulières ou bien selon des procédures que j'espère expérimenter sur ce point, de mettre en place une politique de pré-installation.

Cette politique de pré-installation devra probablement s'accompagner d'une modification de la loi de 1973 sur les associés d'exploitations, car, à cause de la multiplicité de ses clauses restrictives et parce qu'elle ne peut être utilisée que dans le cadre familial, cette loi n'a eu qu'un impact fort modeste, il faut bien le reconnaître.

Cette politique d'installation a aussi une dimension non budgétaire et je veux en dire un mot aujourd'hui, bien que ce soit un sujet dont nous aurons à débattre dans quelques semaines : l'accès des jeunes à la terre.

Il faut une politique des structures efficace qui permette de traduire concrètement sur le terrain cette option prise en faveur de l'installation des jeunes. Il faut que réellement soient rendues impossibles des opérations de concentration foncière ou de cumul de professions qui sont économiquement inefficaces et socialement inéquitables.

On me dira : « Mais il y a la loi de 1980. » Et il est vrai que les objectifs affichés de cette loi étaient bien de favoriser l'installation des jeunes et de contribuer à l'équilibre de l'emploi. Mais cet objectif louable, que nous partageons, a été trouvé réduit — hypocrisie ou faiblesse clientéliste, je ne sais mais le texte législatif est là — à un catalogue de velléités sans lendemain.

Ainsi prétendait-on alors, dans tel article de cette loi, préserver des exploitations familiales à responsabilité personnelle, tandis que l'article suivant décrivait longuement le contrôle du

démembrement de ces exploitations, mais en terminant par une clause qui vidait cette disposition de toute portée réelle. Ainsi en est-il de la multiplicité des autorisations de droits dont les agriculteurs ont compris très vite qu'elle réduisait à bien peu de chose les bonnes paroles de l'exposé des motifs.

Nous allons donc modifier le texte de 1980 par un projet de loi foncière qui sera, d'ici à quelques semaines, déposé sur le bureau de votre assemblée. Nous allons pouvoir ainsi mettre le dispositif en accord avec ce qui est depuis toujours notre volonté et qui ne s'est traduit dans la loi de 1980 que par des bonnes paroles. On pourra vraiment passer au contrôle des cumuls et du démembrement.

M. Raoul Bayou. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. Ce texte vous proposera en même temps d'adapter certaines dispositions importantes du statut du fermage.

A la Libération, le Gouvernement et son ministre de l'agriculture, Tanguy Prigent, ont, par le statut du fermage, donné des droits nouveaux à tous les agriculteurs qui n'étaient pas propriétaires de leur principal outil de travail. En rendant les fermiers plus sûrs de leur avenir et plus libres dans leurs décisions techniques, ce statut leur a permis de participer pleinement aux progrès de notre agriculture.

C'est dans cet esprit qu'il convient de compléter et de rectifier certaines dispositions du statut du fermage. Ces droits et ces responsabilités nouvelles accordés au fermier permettront une meilleure exploitation du fonds.

Un tel projet est donc cohérent avec l'intérêt bien compris des bailleurs, car il nous faut en même temps favoriser le fermage qui permet aux jeunes qui s'installent d'éviter ou, au moins, de retarder l'obligation d'acheter la terre. Pour accompagner cela, nous avons mis en place la S.E.F.A. — société d'épargne foncière agricole — qui, déjà dotée de 300 millions de francs, permettra l'installation de plusieurs centaines de jeunes.

Je puis donc rassurer M. Huguet qui a évoqué ce problème ce matin sur le fait que la S.E.F.A. permettra d'installer des jeunes agriculteurs sous le régime du fermage. Parallèlement, le projet de loi de finances pour 1984 prévoit la reconduction des déductions fiscales à l'investissement des jeunes agriculteurs.

D'autre part, le Premier ministre m'a annoncé hier qu'il nommerait dans les tout prochains jours M. Gérard Gouzes, député du Lot-et-Garonne, parlementaire en mission auprès de moi, pour traiter le problème du statut juridique de l'exploitation et des exploitants agricoles.

Cette mission, dont le principe avait été retenu il y a quelques semaines, aura pour objet essentiel de faire l'inventaire des propositions existantes et des mesures nécessaires afin d'adapter le statut juridique de l'exploitation et de ceux qui y travaillent, de telle sorte que les imprécisions actuelles et les diversités d'interprétation des textes existants ne soient plus un obstacle à la modernisation de notre agriculture.

M. Mayoud nous a accusés, avec une certaine brutalité, d'ailleurs, de cesser tout travail visant à établir la nécessaire dichotomie du patrimoine personnel et familial. Responsable des affaires de la France depuis deux ans et demi, le Gouvernement actuel entame ce travail. Je n'évoquerai pas la durée depuis laquelle le problème se pose. Cela fait beaucoup de décennies. On en parlait au début de ce siècle et déjà Tanguy Prigent l'avait abordé à travers le statut du fermage, sans pouvoir aller jusqu'au bout de ses intentions. Il était resté sans solution depuis. La notion de la durée est un des points qui m'ont fait beaucoup réfléchir dans ce débat au fur et à mesure que j'écoutais les interventions. Mais passons !

En tout cas, mesdames, messieurs les députés, j'attends beaucoup de cette mission, et je sais que je ne suis pas le seul, car elle devra permettre d'étendre et de préciser les droits non seulement des agriculteurs, mais aussi des agricultrices. (Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs des socialistes.)

Favoriser par tous les moyens l'installation des jeunes est donc l'une de nos priorités. Mais il faut aussi avoir le courage de dire que l'Etat réservera son soutien à ceux des jeunes qui auront acquis une formation adéquate, gage de leur compétence d'abord, de leur compétitivité ensuite.

Il faut à l'agriculture française, pour répondre aux défis qu'elle doit relever, des professionnels qualifiés. C'est pourquoi j'attache un prix très particulier à l'appareil de formation dont j'ai la responsabilité. C'est pourquoi j'ai voulu en faire une deuxième priorité, que j'ai annoncée tout à l'heure, cohérente avec la précédente, dans la loi de finances pour 1984, d'autant plus significative que les temps budgétaires ne sont guère à l'abondance.

Je remercie M. Renard et M. Didier Chouat d'avoir relevé cette priorité dans le projet de loi de finances et de l'avoir commentée avec talent à la tribune.

Ainsi le secteur de l'enseignement est-il écarté des 560 suppressions d'emplois, tribut légitime du ministère de l'agriculture à la rigueur. Les crédits de fonctionnement des établissements publics d'enseignement agricole augmentent de 13,9 p. 100, tandis que quatre-vingt-seize postes ont pu être dégagés afin d'accroître le nombre d'enseignants et d'améliorer l'encadrement, notamment en internat.

Mais cela seul serait notoirement insuffisant si, dans le même temps, n'était poursuivi et accéléré l'effort de rénovation et d'homogénéisation de l'appareil de formation.

La rénovation se traduit notamment par la réforme pédagogique en cours. Engagée en octobre 1982, elle touche aujourd'hui une dizaine d'établissements pour des projets partiels. Ainsi le dynamisme des personnels permet-il le recours à une pédagogie plus adaptée, privilégiant la participation active des élèves plutôt que, traditionnel et systématique, le face-à-face enseignants-enseignés.

Je me permettrai de présenter une remarque personnelle. J'ai eu la joie, dans l'exercice de ces lourdes fonctions, de visiter quatre établissements d'enseignement public agricole. La qualité du travail qui s'y fait, le soin jusque dans l'entretien des établissements, l'enthousiasme des responsables et des enseignants pour leur mission, le climat qu'on sent entre les enseignants et les élèves, rassurent sur l'avenir de notre enseignement agricole. C'est un secteur où l'on voit des hommes et des femmes fiers de leur métier et heureux de le faire, même s'ils le font dans des conditions d'autant plus difficiles qu'ils ne sont pas en situation de véritable parité avec les enseignants de l'éducation nationale. Cela n'en est que plus méritoire et je crois devoir à cette tribune saluer l'effort qui est fait là et l'enthousiasme du personnel qui le porte. (Applaudissements sur les bancs des socialistes, des communistes et sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.)

Mais pour que ces innovations portent tous leurs fruits, deux conditions sont nécessaires : d'une part, il faut que l'effort ne se démente pas. A cet égard, le projet de IX^e Plan reconnaît la place et le rôle de l'enseignement agricole — l'effort n'est pas que pour 1984. Encore faut-il qu'en soient prévus les moyens. Le programme prioritaire d'exécution n° 2 les intègre dans l'ensemble des chiffres relatifs à l'enseignement professionnel. Peut-être y aura-t-il lieu d'envisager, le moment venu, l'individualisation de chacun de ces secteurs, notamment le secteur agricole. Mais, si le Plan nous garantit ainsi le développement souhaité, il faut également — c'est la seconde condition — que les établissements d'enseignement agricole public soient, dans toute la mesure du possible, libres de pesanteurs administratives trop contraignantes, qu'ils soient rendus plus autonomes : leurs personnels, dont la situation devra être améliorée, sont plus que dignes de la confiance que le Gouvernement place en eux, faisant appel à leur dynamisme et étendant leur responsabilité.

Vous aurez, mesdames, messieurs les députés, à en délibérer. Car, pour tout cela, une loi est nécessaire. M. Didier Chouat en émettait le souhait à cette tribune. Il aura satisfaction, puisque l'avant-projet devrait être rendu public avant la fin de ce mois. Il devra définir la nature et les missions du service public de l'enseignement agricole. C'est bien, en effet, d'un service public qu'il s'agira dès lors que les objectifs seront communs à tous — et tous devant concourir à l'intérêt général. Mais un service public respectueux de la diversité, puisque l'enseignement privé sera appelé à s'y insérer sur la base de contrats avec l'Etat. Ainsi franchissons-nous une étape essentielle dans la voie qu'ont tracée le chef de l'Etat et le Premier ministre. Au système laxiste et surtout inéquitable de la loi de 1978 se substitueront des engagements clairs et réciproques, une situation plus favorable pour les personnels, un financement plus adapté passant par la prise en charge publique des rémunérations. C'est d'ailleurs pour le financement de cette importante réforme que le Gouvernement vous propose une mesure nouvelle de 171 millions de francs sur ce chapitre.

Enoncer en termes de qualité des finalités précises, libérer l'initiative publique, contractualiser les relations avec le privé, dans le cadre d'une stricte rationalisation de l'effort de l'Etat, tels sont les principaux volets de la réforme — c'est la seconde que j'annonce à cette tribune — sur laquelle vous serez appelés, mesdames, messieurs les députés, à vous prononcer très prochainement, afin que tous ceux qui participent à l'enseignement agricole œuvrent dans le même sens et offrent aux futurs agriculteurs et agricultrices un service public qui demeure, et demeurera, divers dans ses composantes, mais qui soit, d'ores et déjà, unifié dans ses missions.

Dans cet esprit, et pour répondre aux préoccupations de M. Pistre et de M. Ravassard, j'espère que le Gouvernement sera en mesure de proposer pour la deuxième lecture les moyens pour que les bourses de l'enseignement agricole ne prennent pas de retard sur celles de l'enseignement général.

Ainsi l'enseignement agricole pourra-t-il accomplir sa triple tâche : formation initiale, formation continue, mais aussi développement.

C'est dès le mois de juin que j'ai annoncé mon intention de mettre en œuvre une réforme qui devrait permettre de revitaliser l'organisation du développement agricole, des états généraux du développement, qui ont marqué une étape importante sur la base des travaux dans une réflexion qui ne date pas d'hier, mais qui doit maintenant être poursuivie. Ces états généraux ont démontré la nécessité de la prolonger par des décisions et des actions.

Dans cette perspective, j'ai demandé au président de l'association nationale pour le développement agricole, M. Cormorèche, un rapport, destiné à éclairer mes choix définitifs, en inventoriant les mesures précises et les idées concrètes nées de ces états généraux et de leurs travaux préparatoires.

M. Geng a employé le mot cruel, mais faux, d'« oubliettes ». Il aurait dû lire la presse, car l'information que je donne est largement publique. Il aurait évité de se déconsidérer à cette tribune, car il est nécessaire de s'informer avant de parler.

Plusieurs députés socialistes. Il n'est pas là !

M. le ministre de l'agriculture. Ce rapport vient de m'être remis et il permet de retenir d'ores et déjà quelques grandes orientations qui servent de cadre de référence aux travaux de mes services et aux consultations qui restent à poursuivre.

Premièrement, chacun reconnaît la nécessité d'une notion élargie du développement qui dépasse la simple croissance de la production, qui passe de la vulgarisation technique, qu'il faut continuer, à la diffusion générale de toutes les facultés nécessaires à l'amélioration de la gestion — comptable, commerciale, etc.

Deuxièmement, il faut adapter l'appareil de développement aux conditions nouvelles liées à la décentralisation, à la planification et à la création des offices par produit.

Troisièmement, il importe de distinguer, aux niveaux national, régional, départemental, entre les instances d'orientation et les instances de gestion.

Quatrièmement, le rôle important de la petite région — le « pays » comme on dit en Bretagne, et ailleurs — expression de la diversité des besoins et pôle de proposition, doit apparaître clairement.

Cinquièmement, un effort accru devra être consenti pour la formation et la mobilité des agents de développement.

Sixièmement, chacun convie de la nécessité de la coordination et de la liaison des actions de recherche, formation et développement, avec une plus grande mobilisation des établissements d'enseignement publics et privés et des instituts techniques.

Septièmement, enfin, la simplification et la clarification des circuits financiers s'imposent, ainsi que la mise en place d'un système de contrôle et d'évaluation des dépenses. Dans un ensemble aussi complexe et aussi diffus, on en a bien besoin.

Voilà quelques lignes directrices, simples mais essentielles, qui vont permettre, au cours du mois de décembre prochain, d'engager une consultation, dont les résultats devront permettre l'adaptation rapide des dispositions et des textes réglementaires existants.

Je n'évoquerai — et vous le comprendrez, mesdames, messieurs les députés — que très brièvement la quatrième priorité de ce budget, puisque M. Souchon, secrétaire d'Etat chargé de l'agriculture et de la forêt, vous la présentera plus en détail tout à l'heure. C'est donc lui qui répondra à beaucoup d'entre vous, notamment à M. Valroff qui a insisté sur cette priorité. Ce n'est pas la moins importante, tant s'en faut, pour définir la place qu'occuperont les agriculteurs de demain : il s'agit de la politique différencielle à l'égard des zones de montagne et défavorisées.

En effet, le mouvement qui a permis à notre agriculture de s'adapter, au cours des trente dernières années, aux mutations profondes entraînées par l'amélioration des structures et l'augmentation de la productivité, n'a pas atteint avec autant d'intensité les zones de montagne et défavorisées. Et il serait à craindre, en l'absence de mesures spécifiques, que, quelles que soient, en définitive, les orientations retenues par la nouvelle politique agricole commune, ces régions ne voient leurs difficultés particulièrement s'aggraver. Il faut le redouter.

C'est pourquoi, avec M. Souchon, secrétaire d'Etat, j'entends conduire une politique différencielle adaptée aux problèmes particuliers qui se posent dans ces régions.

Au terme de ce propos, je n'ai probablement pas répondu, mesdames, messieurs les députés, et je vous prie de m'en excuser par avance, à toutes vos questions ni à toutes vos remarques. J'ai choisi, de préférence à l'énumération inévitablement fastidieuse de toutes les actions auxquelles concourt le budget de l'agriculture, l'articulation sélective d'une politique axée autour d'un nombre restreint mais significatif de priorités.

Il me reste, pour vous éclairer complètement sur les orientations du Gouvernement, à dire quelques mots de la méthode et de la démarche qui guident mon action. Elles se fondent sur trois principes, que je vais m'efforcer d'illustrer en conclusion de ce propos : rigueur et cohérence ; concertation et négociation ; solidarité et efficacité.

La rigueur, ce n'est pas celle qui se mesure au pourcentage global de ce budget, car je ne confonds pas la rigueur avec la rareté ; c'est d'abord celle à laquelle je vous invitais d'entrée de jeu, la rigueur intellectuelle, qui consiste à parler vrai et à agir en conséquence, pour ne pas enfermer l'agriculture française dans le « ghetto », finalement si commode, de ses particularismes, de l'assistance et du clientélisme. Oui, il y a dans ce budget des aspects négatifs, des secteurs qui verront leurs moyens s'augmenter que peu ou pas du tout. Je l'assume, comme la contribution que paie l'agriculture aux difficultés d'un monde en crise, auxquelles il n'est au pouvoir de personne de se soustraire.

Mais je revendique en revanche les choix qui ont déterminé l'élaboration de ce budget et qui assurent sa cohérence avec deux autres aspects essentiels de la politique des pouvoirs publics : le Plan et la fiscalité.

En ce qui concerne les grandes orientations du Plan, vous les retrouverez dans les huit priorités que j'ai énoncées en deux volets successifs : investissements productifs, développement des activités exportatrices, organisation de la reconquête des secteurs déficitaires, recherche, formation des hommes, solidarité et justice sociale. Beaucoup s'étaient inquiétés, notamment sur les bancs de cette assemblée, de tous côtés, que l'agriculture ne fasse pas l'objet d'un programme prioritaire d'exécution qui lui soit propre.

J'avais répondu alors que c'eût été courir le risque de desservir l'agriculture que de l'enfermer dans une spécificité excessive, surtout en période de rareté budgétaire, en faisant perdre de vue sa vocation à part entière d'activité productive.

Vous pourrez observer, mesdames, messieurs les députés, que dans le deuxième projet de loi de Plan, qui vous sera soumis très bientôt, les principaux programmes prioritaires d'exécution font apparaître l'agriculture en tant qu'activité productive essentielle, dotée des engagements financiers conformes aux orientations retenues. Il y a là une garantie pour l'avenir en ce qui concerne le monde agricole. Il y a aussi une explication claire des choix du Gouvernement : faire de l'agriculture une activité productive à l'égard des autres, mettant à l'œuvre des hommes dont la formation serait mieux assurée, reposant sur un investissement adapté, sachant commercialiser ses productions et contribuer ainsi au desserrement de la contrainte extérieure.

Mais le ministre de l'agriculture serait infidèle au ministre du Plan et de l'aménagement du territoire si je n'évoquais pas un deuxième volet, tout aussi important, de la cohérence entre mon budget et le Plan : celui des contrats de plan Etat-région, que plusieurs d'entre vous, qui êtes des élus régionaux, ont naturellement évoqué à cette tribune.

A cet égard, et bien que les chiffres puissent encore faire l'objet de variations — tout n'est pas terminé dans les travaux administratifs et dans les arbitrages — je suis en mesure de vous indiquer que le Gouvernement est prêt à contracter avec les régions pour une somme de l'ordre de 1 500 millions de francs chaque année dans le secteur agricole. La majeure partie de ces crédits seront inscrits dans le P. P. E. n° 9, qui doit rassembler les moyens de l'Etat destinés à mettre en œuvre la décentralisation.

Etant donné la structure des dépenses du ministère de l'agriculture et le fait que les contrats de plan Etat-région font essentiellement appel à des crédits d'investissement, l'effort que le ministère de l'agriculture est prêt à mettre en œuvre est donc tout à fait important. J'ajoute que mon ministère, par l'intermédiaire des commissaires de la République de région et de ses services extérieurs, entretient un dialogue tout à fait nourri avec chaque région, ce qui devrait permettre de clarifier les intentions des uns et des autres, de mettre en cohérence les projets et de faire en sorte que les efforts concourent à une réalisation des objectifs prioritaires.

La rigueur et la cohérence ne s'appliquent pas à la seule action des pouvoirs publics, elles valent aussi pour la démarche permanente de concertation et de négociation avec la profession agricole, dans sa diversité d'organisation et d'inspiration.

Moi, je prends le monde agricole tel qu'il est, avec son histoire, ses traditions, ses organisations et les dirigeants qu'il s'est donnés, et aussi avec ses contradictions et ses facettes multiples.

M. Edmond Alphandéry. Vous le dites pour qui ?

M. le ministre de l'agriculture. Si l'on n'accepte pas cette règle d'or, il n'y a pas de politique agricole possible, ni pour l'Etat, ni pour la profession, et, au bout du compte, c'est la collectivité nationale tout entière qui fait les frais de ce blocage. Vous savez, le métier de ministre de l'agriculture a ceci de passionnant, entre autres choses, qu'il requiert une formidable aptitude au réalisme et à l'humilité, qui messied tant aux doctrinaires de tous bords.

M. Edmond Alphandéry. Très bien ! (Sourires.)

M. le ministre de l'agriculture. En agriculture, et le libéralisme absolu et le socialisme intégral ont été des échecs complets...

M. Edmond Alphandéry. Parfaitement ! (Rires.)

M. le ministre de l'agriculture. ... partout où l'on s'est risqué à les tenter. Au total, il n'y a pas de politique agricole qui ne représente une ligne d'équilibre, même si cet équilibre peut varier, entre le jeu du marché et l'intervention de la puissance publique.

M. Edmond Alphandéry. Très bien ! (Rires.)

M. le ministre de l'agriculture. M. Alphandéry commence à se compromettre ! Nous allons finir par nous comprendre ! (Nouveaux rires.)

Voilà pourquoi il est indispensable que le dialogue et la concertation jouent pleinement et voilà pourquoi il arrive que l'on parle d'une « cogestion » de la politique agricole. Le mot est impropre s'il évoque une confusion des genres et des responsabilités. Mais il dit assez bien ce qu'il veut dire s'il se limite à constater qu'il y a tellement d'organismes, de lieux, d'occasions où les représentants de la profession et ceux de l'Etat se retrouvent qu'il vaut mieux qu'il y ait, entre eux, un échange des analyses et des orientations qui sont les leurs et une base minimale d'accord.

Cela ne veut pas dire que l'Etat abdique les responsabilités qui sont les siennes ou affaiblit ses choix dès lors qu'il s'agit de l'essentiel.

En revanche, sur un dossier comme celui de l'aménagement de la politique agricole commune, j'ai tenu à associer très largement la profession tout entière, et dans toutes ses composantes, à la réflexion sur les enjeux de la négociation. D'une part, parce qu'elle a une grande expérience des négociations communautaires, de la vie et des difficultés périodiques de l'Europe agricole, qu'elle a contribué à construire depuis plus de vingt ans. D'autre part, en raison de sa parfaite conscience de l'enjeu d'intérêt national que représentent les négociations actuelles. Enfin, c'est elle, et d'abord elle, qui supportera le poids sinon la responsabilité, avec le Gouvernement, de la mise en œuvre des inflexions à venir.

C'est pour cela qu'il est exclu que le ministre aille négocier les intérêts de l'agriculture française sans une information et une concertation mutuelle et permanente avec la profession, dans toutes ses composantes, et en respectant le poids relatif de chacune.

J'ai adopté cette attitude dès le début de la négociation. Je la garderai jusqu'à la fin.

Telle est ma ligne de conduite sur ce problème des rapports étroits qui doivent nécessairement exister, pour gérer le présent et l'avenir de l'agriculture, entre les organisations professionnelles et leur ministre.

Alors se pose la question : avec qui ? En effet, le monde agricole est divers, à la fois dans ses formes d'organisation — et que l'on se garde bien, par exemple, de confondre les chambres d'agriculture avec le syndicalisme agricole, ou celui-ci avec les organisations spécialisées — et divers aussi dans son inspiration.

Avec qui ? Eh bien ! avec tout le monde dans les instances qui sont des instances d'orientation, de réflexion, de proposition car, en matière de débat, aucune autre règle que celle du pluralisme n'est recevable. « Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son » et le Gouvernement a besoin d'entendre tout le monde. Le pluralisme ne doit pas être exclusivement réservé à l'enseignement.

C'est pourquoi je dis nettement que l'ostracisme dont la F.N.S.E.A. a cherché à faire preuve à l'égard des syndicats minoritaires dans les commissions du Plan est injustifié et stérile pour l'ensemble de la profession. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

En revanche, dans les organismes de gestion, qui ne sont pas des lieux de débat mais d'action quotidienne, qui ne sont pas élus mais désignés, où l'administration s'entoure de conseils, il faut au Gouvernement des interlocuteurs qui soient capables de s'engager au nom du monde agricole et dont la représentativité soit à la fois incontestable et incontestée. Le jugement sur ce point, ce n'est ni moi ni le Gouvernement qui l'avons formulé, ce sont les agriculteurs eux-mêmes, lors des élections aux chambres d'agriculture au début de cette année.

J'ajoute que je n'ai pas encore découvert le mathématicien qui pourra m'expliquer comment on parvient à répartir à la proportionnelle les trois ou quatre sièges qui reviennent en général aux organisations professionnelles dans ces différentes instances — et notamment dans la commission mixte départementale — si l'on considère qu'il y a sept ou huit organisations et que l'on fixe d'autre part très bas le seuil ouvrant droit à la représentativité dans ces organismes.

Je crois que la rigueur des temps a réussi à faire admettre à tout le monde que deux et deux font quatre. J'espère arriver également à convaincre que 5 p. 100 de quatre peut difficilement faire un siège.

Encore une fois, je n'ai d'autre règle d'or que de prendre le monde agricole tel qu'il est, et je crois avoir été nommé ministre de l'agriculture pour faire avancer les choses dans ce secteur et non pas pour compter les points dans une guerre de tranchées.

Instaurer le pluralisme dans toute une série d'instances, tant nationales que départementales, où prévalait jusqu'à présent le monopole de représentation, c'est faire avancer les choses. Nous l'avons fait et je le ferai, y compris contre ceux qui réclament le maintien du *statu quo*.

Mais épargner la représentation du monde agricole dans les organismes de gestion des structures, des marchés ou des productions, jusqu'à prendre le risque de paralyser leur fonctionnement, ce serait un handicap considérable pour l'ensemble de l'agriculture française au moment même où elle va traverser une période à la fois difficile et décisive de son histoire.

Je maintiendrai cette position de rigueur et de cohérence y compris contre ceux qui n'ont pas encore réalisé que provoquer l'immobilisme, c'est au bout du compte faire reculer les choses.

Rigueur et cohérence, concertation et négociation ; le troisième volet de la méthode que j'ai fait mienne recherche la solidarité au nom même de l'efficacité économique. Car ce qui distingue la gauche de la droite dans sa gestion gouvernementale du secteur agricole, c'est bien d'abord de considérer l'agriculture comme une activité productive à part entière au lieu de ne traiter les agriculteurs que comme une clientèle électorale.

M. Jean-Paul Charlé. Ce n'est pas sérieux ! Pour qui parlez-vous ?

Plusieurs députés socialistes. Pour vous !

M. le ministre de l'agriculture. Je ne citerai pas de noms, mais il en est d'illustres !

Cette approche économique a cependant besoin d'une dimension sociale, celle qu'exprime la solidarité.

Je l'ai déjà évoquée en partie en décrivant les mesures prises à l'occasion des calamités importantes que nous avons connues cette année, et qui seront complétées par une réflexion d'ensemble sur les mesures législatives et réglementaires nécessaires pour réformer le mode d'indemnisation des calamités agricoles à partir du rapport que m'a remis M. Valléry-Radot et de celui qu'a présenté le président de Bretteville au Conseil économique et social.

Pour ma part, je note une aspiration très générale — et je la partage — à une amélioration du système actuel. Celle-ci devra nécessairement aller vers ce mode normal de couverture des risques que constitue l'assurance. Sur ce sujet qui touche de près tous les agriculteurs et qui appelle des choix un peu analogues à ceux qui ont présidé à l'instauration d'une couverture sociale des agriculteurs, une concertation approfondie est nécessaire avec les organisations professionnelles. C'est pourquoi je leur ai adressé le rapport de M. Valléry-Radot. Sur la base de cette concertation, le ministre de l'économie, des finances et du budget et moi-même arrêterons les modalités de cette réforme aussi rapidement que possible. Je pense ainsi avoir répondu aux préoccupations qui ont été exprimées par M. Malvy notamment.

M. le secrétaire d'Etat précisera tout à l'heure les grandes lignes de ce que j'ai énoncé et y a un instant à propos des zones de montagne et défavorisées, et qui est un autre aspect de la solidarité dans notre politique. Je prendrai comme exemple la réforme de la fiscalité, anticipant de quelques jours seulement sur le débat que vous aurez prochainement.

Cette réforme de la fiscalité agricole a été conçue à partir de trois idées essentielles :

Mieux connaître les revenus agricoles et répartir l'imposition en fonction des gains de chaque exploitant ;

Prendre en considération certaines lacunes de notre droit fiscal, notamment en ce qui concerne le traitement des stocks, le cheptel et les produits de la vigne ;

Adapter la fiscalité à une activité économique qui doit être appelée largement à s'autofinancer.

La meilleure connaissance des revenus — point sensible abordé par de nombreux orateurs — résultera notamment de l'extension du champ d'imposition au réel. En raison de la définition d'un réel simplifié nouveau, très simplifié, il devient

possible d'abaisser le seuil de passage obligatoire au réel de façon que, à la fin du IX^e plan, et dans un souci d'assainissement économique, près de la moitié des exploitants y soient assujettis.

M. Jean-Paul Charié. En fait, la totalité ! C'est intolérable !

M. le ministre de l'agriculture. En vérité, ce qui me paraît décisif, c'est notre aptitude à préciser des règles de comptabilité simples. Ce n'est pas par la contrainte que l'on pourra amener les agriculteurs à un système d'imposition cernant mieux leurs gains.

M. Jean-Paul Charié. C'est vrai !

M. le ministre de l'agriculture. Tout au contraire, je souhaite que ce soit la diffusion des méthodes de comptabilité qui permette à chaque exploitant de mieux connaître dans quelles conditions il mène son travail, quel profit il peut attendre des choix qu'il opère et en quoi, à moyen terme, il peut influencer sur sa propre situation économique.

M. Robert Malgras. Responsabilisation !

M. le ministre de l'agriculture. Exactement !

Il s'agit de proposer aux exploitants des possibilités réelles de comprendre à la fois sur le plan économique et fiscal l'évolution de leurs exploitations. Cela suppose des règles fiscales et des instruments comptables adaptés aux réalités agricoles. Ils doivent avoir un sens pour les agriculteurs. Ils doivent permettre de mettre en lumière des indicateurs correspondant à des productions bien identifiées et appréhendées dans le cadre de leur cycle de production naturel.

Plusieurs orateurs, et votre commission de la production et des échanges elle-même par la voix de son rapporteur, M. Pistre, m'ont interrogé sur l'assujettissement à la taxe sur les contrats d'assurance des contrats souscrits auprès des assurances mutuelles agricoles.

Autant il est normal que les agriculteurs contribuent à l'effort national qu'exige une maîtrise durable des finances publiques, autant je comprends que cette disposition soulève une certaine émotion en son état actuel.

Pour ma part, je serai attentif à la recherche avant la fin de la présente session d'un meilleur équilibre entre la nécessité de l'effort et la légitimité de l'émotion. (Rires sur certains bancs de l'union pour la démocratie française.)

Vous comprendrez qu'en cette matière fiscale, le ministre de l'agriculture ne puisse guère aller au-delà de cette réponse indirecte. Je m'en remettrai donc volontiers sur ce point à la sagesse de l'Assemblée. (Sourires.)

M. Edmond Alphanodéry. Tiens, tiens !

M. Raoul Bayou. Nous allons vous aider !

M. le ministre de l'agriculture. Cette plus grande clarté en matière de revenus agricoles fera aussi appel à la souscription par les agriculteurs d'une déclaration de consistance qui permettra de mieux cerner, dans le cas du forfait, la situation exacte de l'exploitant.

Le souci du Gouvernement est d'assurer aux agriculteurs la possibilité de faire comprendre à l'ensemble de la population que la transparence des revenus est pour eux une règle à laquelle ils sont attachés.

Cette volonté de justice et de transparence marque aussi l'action des pouvoirs publics en ce qui concerne les transferts sociaux, même si je suis bien d'accord avec M. Couillet sur le fait que nous n'avons fait qu'une partie du chemin et qu'il faut continuer.

Le groupe de travail coprésidé par le président de la mutualité sociale agricole et le directeur des affaires sociales du ministère de l'agriculture approfondira, au cours des mois à venir, les constats qu'il a pu établir précédemment. Il s'agit notamment, dans le droit fil des travaux menés par le C.E.R.C., de dissiper un jugement fort répandu sur l'insuffisante contribution des agriculteurs au financement de leur protection sociale.

Cette situation était réelle sans avoir pour autant l'ampleur que certains se complaisaient à évoquer. Le Gouvernement a, au cours des années récentes, fait appel à la profession en retenant dans ses esquisses budgétaires une forte progression des cotisations sociales. Après cette phase de rattrapage, nous avons tenu à indiquer que l'essentiel du chemin était fait, en n'inscrivant pour 1984 dans les budgets prévisionnels qu'une progression modérée des cotisations, inférieure à 10 p. 100. Il y a là un signe qui doit être mesuré à son exacte valeur en période de rigueur budgétaire.

Suite à certains commentaires un peu excessifs que j'ai entendus ce matin et cet après-midi, j'ai recherché la dernière année où l'augmentation des cotisations sociales agricoles avait été inférieure à 10 p. 100. La dernière année qui ait connu

une hausse de cet ordre est l'année 1970. C'était il y a treize ans et il n'est pas inutile de faire ce rappel. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. L'opposition jette l'éponge !

M. Pierre Micaux. Vous voulez la justice ou vous ne la voulez pas ? Il ne faut pas nous reprocher de la réclamer !

M. le ministre de l'agriculture. Il faut simplement faire attention à ce que l'on dit et assumer ses responsabilités. C'est ce que j'essaie de faire !

Je répondrai enfin, en particulier à M. Ravassard et à M. Couillet, que la question de la retraite à soixante ans est très importante à mes yeux, car elle touche à quelque chose d'essentiel qui est la recherche de la parité dans les conditions de vie entre les agriculteurs et les autres catégories sociales. (Très bien ! Très bien ! sur les bancs des socialistes.)

C'est une immense affaire, coûteuse, chacun le sait. C'est une exigence dont on comprend la légitimité. Cette espérance est très sensible car les agriculteurs peuvent avoir le sentiment d'être traités de façon discriminatoire.

M. Jean-Paul Charié. Ce n'est pas qu'un sentiment !

M. le ministre de l'agriculture. Mais cela ne fait que trente ans que ça dure !

M. Edmond Alphanodéry. Cent ans !

M. le ministre de l'agriculture. Cent ans peut-être.

La disparité actuelle s'explique, bien sûr, par le caractère relativement récent du régime d'assurance vieillesse en agriculture. En effet, la plupart des chefs d'exploitation n'ont pu acquérir au cours de leur carrière un nombre de points suffisant pour bénéficier, en l'état actuel du droit à la retraite, d'une retraite proportionnelle suffisante pour qu'ils renoncent à poursuivre la mise en valeur de leur exploitation.

Comment ne pas regretter le choix effectué par nos prédécesseurs lorsque, en 1945, sous l'autorité du général de Gaulle, une majorité de gauche a proposé un système global de sécurité sociale et d'assurance vieillesse s'adressant à tous les Français ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

A l'évidence, un abaissement même progressif, même sélectif, de l'âge de départ à la retraite pose un problème très important de couverture financière de l'assurance vieillesse si l'on veut accorder aux agriculteurs une retraite suffisante.

Il pose aussi un problème évident du point de vue de la politique foncière et de l'action sur les structures d'exploitation.

De ce point de vue, les dispositions législatives qui vous seront prochainement soumises constituent sans aucun doute l'une des conditions préalables nécessaires, mais il y en a malheureusement d'autres.

J'ai conscience qu'il nous faut réduire ces obstacles peu à peu et discuter de ces problèmes avec les organisations professionnelles agricoles pour aboutir, d'une façon ou d'une autre, à une harmonisation progressive des conditions de départ à la retraite des agriculteurs avec celles qui prévalent au plan général.

Le contrat global avec la profession agricole, dont la loi de Plan a posé le principe, pourrait servir de cadre à cette concertation.

Un orateur a regretté, ce matin, que nous ayons abandonné toute vision contractuelle de l'organisation des rapports sociaux au profit de l'étatisme. Quel contresens, alors que naissent les contrats de Plan Etat-région et l'idée d'un contrat global entre le Gouvernement et la profession agricole sur les orientations du Plan, sur la place de l'agriculture dans la nation et sur les transferts sociaux !

Comment ne pas souhaiter que nous soyons enfin critiqués pour ce que nous sommes et pour ce que nous faisons, et non pas au nom d'une vision dogmatique que l'on nous prête ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Il est temps de conclure, bien que le champ de l'agriculture et de l'agro-alimentaire soit immense et que je n'aie pas répondu à tous.

Trop longtemps, en matière fiscale et sociale, l'agriculture française a fait l'objet d'une suspicion injustifiée. Dans une France peuplée aux trois quarts de salariés de la ville, marquée pour la plupart par la Seconde Guerre mondiale et par les rigueurs de l'Occupation, il continue à se colporter des mythes où se mêlent — pourquoi ne pas le dire — sans remonter aux emprunts russes, des images de bas de laine pleins d'or, de spéculation et de marché noir. L'idée est, au fond, assez généralement partagée que « même quand c'est difficile, les paysans arrivent toujours à s'en tirer ».

Voilà des images avec lesquelles il faut en finir. Voilà des mythes qu'il faut balayer. Et c'est pour cela que j'attache une telle importance à obtenir l'assentiment et le concours de la profession pour assurer, dans le domaine fiscal et social, la transparence et la justice.

Ce faisant, j'espère contribuer à ce que je considère comme une priorité essentielle pour notre pays en cette fin de xx^e siècle : réinsérer pleinement l'agriculture et le monde agricole dans la nation.

Trop longtemps traitée « à part » en raison de ses spécificités, l'agriculture en a payé le prix — et quel prix ! — depuis le début de la crise au commencement des années 1970.

La chance de s'en sortir, indispensable tant pour le redressement économique du pays que pour l'indépendance nationale, c'est d'être enfin considéré. Oui, c'est bien de considération qu'il s'agit, et je reprendrai ce mot à M. Barre, mais qu'on ne l'entende pas au sens de charité.

L'agriculture doit être considérée comme l'une des grandes activités économiques nationales, l'un des secteurs où l'on valorise le mieux les ressources nationales, un secteur productif à part entière où il faut encourager l'investissement tant foncier qu'agro-alimentaire, développer la recherche, assurer la formation, garantir les risques de ces entrepreneurs que sont les agriculteurs et organiser la solidarité.

M. Edmond Alphandéry. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. Cette chance-là, nous l'offrons à l'agriculture et aux agriculteurs parce que, dans la bataille économique que livre le pays, nous avons besoin de tout le monde.

C'est cette ambition que traduisent, avec la continuité que je me suis efforcé de mettre en évidence, aussi bien la deuxième loi de Plan et les mesures fiscales concernant l'agriculture que le budget pour 1984 de l'agriculture et du B.A.P.S.A. qui sont soumis à votre approbation. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1984, n° 1726 (rapport n° 1735 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Agriculture et article 104, et budget annexe des prestations sociales agricoles et article 103 *(suite)* :

Agriculture :

Annexe n° 6 (Dépenses ordinaires). — M. Yves Tavernier, rapporteur spécial ; annexe n° 7 (Dépenses en capital). — M. Martin Malvy, rapporteur spécial ; avis n° 1737, tome VII, de M. Bernard Poignant, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 1740, tome I (Dépenses ordinaires), de M. Charles Pistre, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1740, tome II (Dépenses en capital), de M. Roland Hugué, au nom de la commission de la production et des échanges.

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) :

Annexe n° 51. — M. Michel Couillet, rapporteur spécial ; avis n° 1736, tome XXVIII, de M. Germain Gengenwin, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1740, tome XIV, de M. René André, au nom de la commission de la production et des échanges.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.